

SESSION ORDINAIRE 2024-2025
2^e SESSION DE LA XII^e LÉGISLATURE

RAPPORT D'ACTIVITÉS





TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
VORWORT	5
QUELQUES CHIFFRES	6
COMPOSITION	8
1. Changements	9
2. Députés ayant prêté serment en allemand	10
3. Sénateurs désignés par le Parlement de Wallonie	10
4. Groupes politiques	10
5. Plan de salle	11
6. Portrait des parlementaires	12
REGARDS SUR 2024-2025	14
ORGANISATION ET GESTION	18
1. Organisation	19
Présidence et Vice-Présidence	19
Bureau	19
Conférence des présidents	20
2. Gestion	21
Nouvelles règles budgétaires et comptables	21
Budget de fonctionnement	22
Contrôle de la Commission de la comptabilité	23
Contrôle de la Cour des comptes	23
Approbation des comptes	23
ACTION PARLEMENTAIRE	24
1. Généralités	25
2. Séance plénière	25
3. Commissions	28
4. Pouvoir législatif	46
5. Principales thématiques abordées durant la session 2024-2025	48
6. Contrôle de l'action du Gouvernement	54
7. Résolutions	56
8. Pétitions	57

RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ	58
Ouverture	59
1. Visites	59
2. Actions pédagogiques	60
3. Accueil de la société civile	62
4. Rapport du Médiateur	63
Transparence	64
1. Suivre les débats	64
2. Suivre le Parlement sur les réseaux sociaux	65
3. Suivre les décisions du Bureau	65
4. Suivre les représentants d'intérêt	65
RELATIONS EXTÉRIEURES ET DIPLOMATIE	66
1. Généralités	67
2. Développer les liens diplomatiques	67
3. Assurer une présence active sur la scène internationale	72
4. Occuper une place à part entière sur la scène européenne	73
5. Insuffler un nouvel élan à la Grande Région	73
L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT	78
1. Vision	79
2. Missions	79
3. Organigramme	80
4. Conseil du personnel	82
5. Police militaire	82
IN MEMORIAM	84
ANNEXES	85

AVANT- PROPOS

Le Parlement de Wallonie est au cœur de notre démocratie régionale. C'est un lieu de décisions et de débats d'abord mais aussi d'échanges et d'expressions. C'est aussi un lieu d'écoute ouvert aux contributions des experts ou des associations mais également aux expressions citoyennes.

Par ailleurs, notre Parlement accueille chaque année de nombreuses visites et activités externes en lien avec la citoyenneté et les enjeux de société. Ce document rend largement compte de la vie parlementaire et des activités multiples organisées au Parlement.

Ce document offre l'occasion de poser un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, mais aussi de se tourner résolument vers l'avenir. Le présent rapport d'activités 2024-2025 du Parlement de Wallonie répond à cette double exigence : il témoigne des réalisations et des échanges qui ont été les nôtres mais également des choix politiques qui ont marqué l'année écoulée.

L'année parlementaire 2024-2025 s'inscrit dans un contexte particulier. Nos concitoyens attendent de leurs représentants des réponses claires et concrètes aux défis économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels que rencontre la Wallonie.

Ces attentes se traduisent également par un besoin renforcé de transparence, de proximité, et de confiance retrouvée. C'est la raison pour laquelle le Parlement se doit, plus que jamais, d'être à l'écoute, de refléter la diversité des points de vue et de construire des compromis équilibrés au service de l'intérêt général.

Au fil des mois, notre assemblée a exercé ses missions essentielles : légiférer, contrôler le Gouvernement et représenter les citoyens wallons. Derrière ces actions se cache une réalité abondante : 53 décrets adoptés et pas moins de 800 heures de débats, de commissions, d'auditions, de rapports, de votes et de rencontres.

En matière de contrôle de l'action gouvernementale, l'ensemble des parlementaires et des différents groupes politiques ont rempli leur mission avec sérieux et vigilance. En effet, les séances plénières comme les travaux en commissions ont été le théâtre de débats parfois vifs, intenses mais pour l'essentiel constructifs. Ceci démontre le rôle essentiel de contrôle et d'interpellation du Parlement avec, entre autres, près de 3 300 questions



écrites déposées et plus de 3 700 questions orales développées.

Au-delà de ces échanges, rappelons que le Parlement de Wallonie est, avant tout, le Parlement de toutes les Wallonnes et de tous les Wallons. Chacune et chacun peut se l'approprier à sa manière. Si les portes de notre assemblée sont ouvertes au public, il est utile de mentionner la possibilité pour nos concitoyens de prendre part activement au débat démocratique, en donnant leurs avis sur un projet ou une proposition de décret via le mécanisme de consultation publique mais aussi en déposant des pétitions. Pour l'illustrer en quelques chiffres, 112 personnes ont été auditionnées et 32 pétitions ont été envoyées en commission pour examen au cours de cette session. En parallèle, nous veillerons également à fluidifier et à maximaliser la possibilité de tenir des commissions délibératives mixtes entre citoyens et parlementaires qui enrichiront encore à l'avenir le débat démocratique.

À travers ce rapport, nous voulons surtout donner une image fidèle du travail accompli. Non pas pour dresser une liste exhaustive des décisions prises, mais pour mettre en valeur l'importance d'une ambition collective : faire de la Wallonie une région plus forte, plus solidaire, plus durable. Chaque vote et chaque initiative parlementaire contribuent, à leur manière, à cette ambition.

Enfin, je voudrais insister sur un point essentiel : la démocratie est un bien précieux. Elle ne va jamais de soi, elle est parfois imparfaite, parfois balbutiante, elle demande de la vigilance, de la patience, parfois de la résilience mais elle est toujours indispensable. Le Parlement de Wallonie incarne ces valeurs démocratiques.

L'ensemble des statistiques et des données recueillies dans ce rapport d'activités en sont le parfait témoignage : année après année, malgré les divergences, les tensions, voire les polémiques, notre institution demeure un lieu de décision et de dialogue.

VORWORT

Das Parlament der Wallonie steht im Mittelpunkt unserer regionalen Demokratie. Es ist in erster Linie ein Ort der Entscheidungen und Debatten, aber auch des Austauschs und der Meinungsäußerung. Es ist zudem ein Ort des Zuhörens, offen für Beiträge von Fachleuten oder Verbänden ebenso wie für Bürgerstimmen.

Darüber hinaus empfängt unser Parlament jedes Jahr zahlreiche Besucherinnen und Besucher und ist Austragungsort externer Aktivitäten im Zusammenhang mit dem bürgerlichen Engagement und gesellschaftlichen Herausforderungen. Dieses Dokument gibt einen umfassenden Einblick in das parlamentarische Leben und die vielfältigen Aktivitäten, die im Parlament organisiert wurden.

Dieses Dokument bietet die Gelegenheit, einen Rückblick auf den zurückgelegten Weg zu werfen, sich aber auch entschlossen der Zukunft zuzuwenden. Der vorliegende Tätigkeitsbericht 2024-2025 des Parlaments der Wallonie wird diesem doppelten Anspruch gerecht: Er zeugt von den erzielten Ergebnissen und geführten Austauschen sowie von den politischen Entscheidungen, die das vergangene Jahr geprägt haben.

Das parlamentarische Jahr 2024-2025 steht unter besonderen Vorzeichen. Unsere Mitbürgerinnen und Mitbürger erwarten von ihren Vertreterinnen und Vertretern klare und konkrete Antworten auf die wirtschaftlichen, sozialen, ökologischen und institutionellen Herausforderungen, mit denen die Wallonie konfrontiert ist.

Diese Erwartungen äußern sich auch in einem verstärkten Bedürfnis nach Transparenz, Nähe und wiedergewonnenem Vertrauen. Deshalb muss das Parlament mehr denn je zuhören, die Vielfalt der Standpunkte widerspiegeln und ausgewogene Kompromisse im Dienst des Allgemeinwohls schaffen.

Im Laufe der Monate hat unsere Versammlung ihre wesentlichen Aufgaben wahrgenommen: Gesetze zu erlassen, die Regierung zu kontrollieren und die wallonischen Bürgerinnen und Bürger zu vertreten. Hinter diesen Tätigkeiten verbirgt sich eine beeindruckende Realität: 53 verabschiedete Dekrete und nicht weniger als 800 Stunden an Debatten, Ausschüssen, Anhörungen, Berichten, Abstimmungen und Zusammenkünften.

Im Bereich der Kontrolle der Regierungsarbeit haben sämtliche Abgeordnete und die verschiedenen politischen Fraktionen ihre Aufgabe mit Ernst und Wachsamkeit wahrgenommen. Sowohl die Plenarsitzungen als auch die Arbeiten in den



Ausschüssen waren Schauplatz teils lebhafter und intensiver, aber überwiegend konstruktiver Debatten. Dies unterstreicht die zentrale Rolle des Parlaments in der Kontrolle und Interpellation, mit unter anderem rund 3.300 eingereichten schriftlichen Fragen und mehr als 3.700 mündlich gestellten Fragen.

Über diese Austausche hinaus sei daran erinnert, dass das Parlament der Wallonie vor allem das Parlament aller Walloninnen und Wallonen ist. Jede und jeder kann es sich auf eigene Weise zu eigen machen. Auch wenn die Türen unserer Versammlung der Öffentlichkeit offenstehen, ist es wichtig, auf die Möglichkeit hinzuweisen, dass unsere Mitbürgerinnen und Mitbürger aktiv am demokratischen Dialog teilnehmen können, indem sie ihre Meinung zu einem Dekretentwurf oder -vorschlag über das Verfahren der öffentlichen Konsultation äußern oder auch Petitionen einreichen. Um dies mit einigen Zahlen zu belegen: 112 Personen wurden angehört und 32 Petitionen wurden im Laufe dieser Sitzungsperiode zur Prüfung an einen Ausschuss weitergeleitet. Parallel dazu werden wir auch künftig darauf achten, die Möglichkeit zur Durchführung gemischter beratender Ausschüsse zwischen Bürgerinnen, Bürgern und Abgeordneten zu erleichtern und zu erweitern, um die demokratische Debatte weiter zu bereichern.

Mit diesem Bericht möchten wir vor allem ein wahrheitsgetreues Bild der geleisteten Arbeit vermitteln. Nicht um eine vollständige Liste der getroffenen Entscheidungen zu erstellen, sondern um die Bedeutung eines gemeinsamen Ziels hervorzuheben: aus der Wallonie eine stärkere, solidarischere und nachhaltigere Region zu machen. Jede Abstimmung und jede parlamentarische Initiative trägt auf ihre Weise zu diesem Ziel bei.

Abschließend möchte ich auf einen wesentlichen Punkt hinweisen: Die Demokratie ist ein kostbares Gut. Sie ist niemals selbstverständlich, mitunter unvollkommen, manchmal tastend. Sie erfordert Wachsamkeit, Geduld und mitunter auch Durchhaltevermögen, doch sie ist stets unverzichtbar. Das Parlament der Wallonie verkörpert diese demokratischen Werte.

Die Gesamtheit der in diesem Tätigkeitsbericht erfassten Statistiken und Daten ist ein klarer Beleg dafür: Jahr für Jahr bleibt unsere Institution trotz Meinungsverschiedenheiten, Spannungen oder gar Kontroversen ein Ort der Entscheidung und des Dialogs.

QUELQUES CHIFFRES

**PARCE QUE LES ÉLUS
NE SONT PAS LÀ
POUR FAIRE NOMBRE.**

Pour des chiffres et des statistiques
complètes, voir en annexes 12 à 17.



27

propositions
de décret
déposées

63

projets
de décret
déposés



20

réunions
de séance
plénière

188

réunions publiques
de commissions et
de comités

90

heures de
séances
plénières

775

heures de
réunions
publiques¹



37
pétitions
examinées



90
questions
urgentes

112
personnes
auditionnées

3 298
questions écrites

3 375
questions orales

271
questions
d'actualité



NOTA BENE

La **session ordinaire** est la période qui prend cours chaque année le premier mercredi de septembre et qui est close par le Gouvernement.

C'est un arrêté du Gouvernement wallon du 3 juillet 2025 qui a fixé la date de fin de la session 2024-2025 au 2 septembre 2025 au soir².

1. Séances plénières, commissions et comités.

2. Cf. l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juillet 2025 portant clôture de la session ordinaire 2024-2025 du Parlement wallon.



COMPOSITION

PORTRAIT DES PARLEMENTAIRES



Depuis sa première élection directe le 21 mai 1995, le Parlement de Wallonie se compose de 75 membres élus au suffrage universel et selon le système de la représentation proportionnelle.

Les membres du Parlement de Wallonie qui ont été élus en 2024 l'ont été dans onze circonscriptions électorales en proportion de la population de chacune d'elles.

Les 75 députés wallons sont élus pour un mandat d'une durée de cinq ans, correspondant à la durée d'une législature.

Bien qu'élu dans le cadre d'une circonscription, chaque député détient un mandat régional et représente donc tous les Wallons.

1. CHANGEMENTS

Durant la session 2024-2025, les changements ci-après ont été constatés dans la composition³:



**M. Grégory
CHINTINNE**
MR

Remplace, le 4 décembre 2024,
M. Richard Fournaux, démissionnaire



**Mme Isabella
GRECO**
PS

Devient membre effectif le
4 décembre 2024 en remplacement
de M. Thomas Dermine, membre
du Gouvernement fédéral,
démissionnaire le 2 décembre 2024



**M. Vincent
CRAMPONT**
PS

Remplace, le 4 décembre 2024,
M. Mourad Sahli, démissionnaire



**Mme Sylvie
MURATORE**
PS

Remplace, le 15 janvier 2025,
M. Nicolas Martin, démissionnaire



**Mme Véronique
DURENNE**
MR

Remplace, le 4 décembre 2024,
Mme Marie-Christine Marghem,
démissionnaire



**M. Nicolas
TZANETATOS**
MR

Devient membre effectif
le 4 décembre 2024 en remplacement
de M. Tanguy Dardenne, démissionnaire



**M. Hervé
FIÉVET**
MR

Remplace, le 4 décembre 2024, M. Adrien
Dolimont, membre du Gouvernement
wallon, à la place de M. Nicolas
Tzanetatos, devenu membre effectif

3. La liste des 75 députés est reprise en page 11 (plan de salle). Voir également Doc. 1 (SE 2024) N° 7, « Listes des membres du Parlement wallon et de leurs suppléants dont les pouvoirs ont été vérifiés » et Doc. 4 (SE 2024) N° 2, « Liste des membres qui ne sont pas visés par l'incompatibilité portée par l'article 24bis, §6, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles ».

2. DÉPUTÉS AYANT PRÊTÉ SERMENT EN ALLEMAND

Les membres qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne participent pas aux votes au sein du Parlement de Wallonie sur les matières relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles (art. 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles) et ils ne siègent pas au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Christine MAUEL	MR
M. Freddy MOCKEL	Ecolo
M. Patrick SPIES	PS

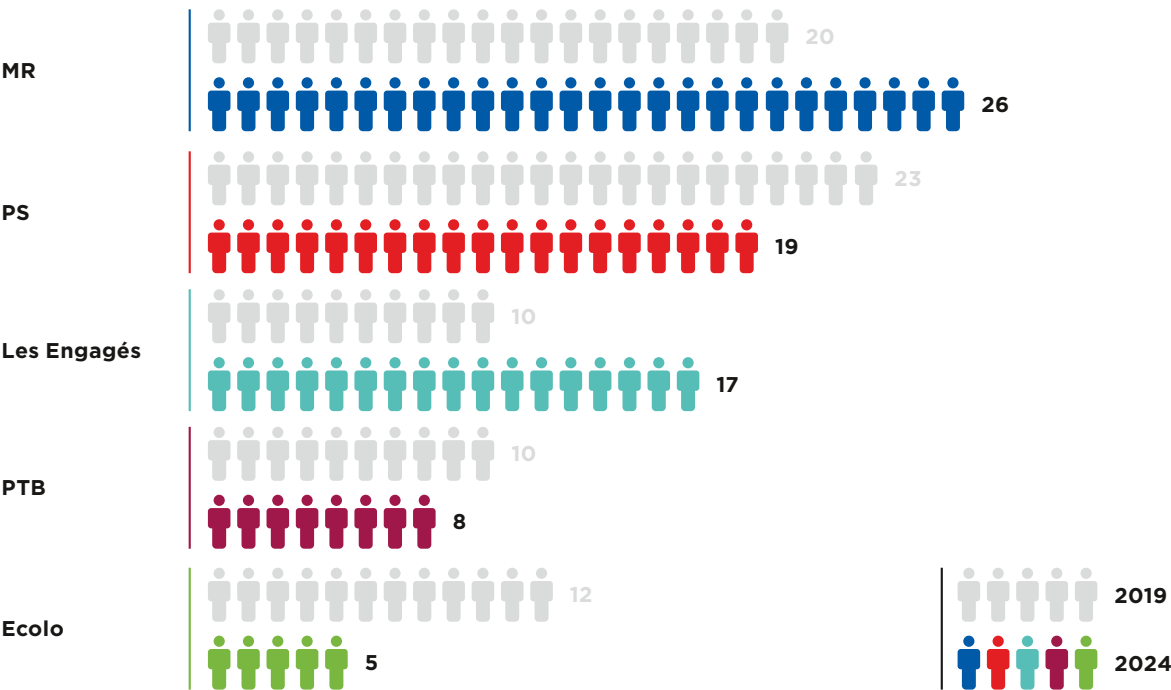
3. SÉNATEURS DÉSIGNÉS PAR LE PARLEMENT DE WALLONIE

Depuis les élections de 2014, le Sénat est composé de 50 sénateurs issus des entités fédérées et de dix sénateurs cooptés. Le Parlement de Wallonie désigne huit sénateurs suivant une répartition qui dépend des résultats des élections régionales⁴.

Mme Jamila AMMI	PTB
M. Vincent BLONDEL	Les Engagés
Mme Valérie DE BUE	MR
M. Philippe DODRIMONT	MR
Mme Anne-Catherine GOFFINET	Les Engagés
Mme Anne LAMBELIN	PS
Mme Stéphanie THORON	MR
M. Thierry WITSEL	PS

4. GROUPES POLITIQUES

Les 75 sièges se répartissent comme suit au sein de différents groupes politiques⁵:



Les groupes politiques ont désigné en leur sein un président:



Mme Valérie
De Bue
Groupe MR



Mme Christie
Morreale
Groupe PS



M. Jean-Paul
Bastin
Groupe Les Engagés



M. Germain
Mugemangango
Groupe PTB



M. Stéphane
Hazée
Groupe Ecolo

4. Voir art. 67, § 1^{er}, 3^e, de la Constitution.

5. Pour être reconnu et bénéficier d'une subvention pour frais de fonctionnement allouée par le Parlement, un groupe politique doit comprendre cinq membres au moins. Voir les art. 33 et 34 du Règlement du Parlement de Wallonie.

5. PLAN DE SALLE

SALLE DES SÉANCES PLÉNIÈRES



Willy BORSUS
Président



Grégory
CHINTINNE



Chris
MASSAKI MBAKI



Arnaud
DEWEZ



Hervé
FIÉVET



Valérie
BLUGE



Patrick
SPIES



Dorothée
DE RODDER



Guillaume
SOUPART



Olivier
MAROY



Nicolas
JANSSEN



Charles
GARDIER



Maxime
DAYE



Sophie
PÉCRIAUX



Özlem
ÖZEN



Vincent
CRAMPONT



Sabine
ROBERTY



Thierry
WITSEL



Valérie
DEJARDIN



Jean-Pierre
LEPINE



Isabella
GRECO



Eddy
FONTAINE



Eliane
TILLIEUX



Laurent
DEVIN



**Christie
MORREALE**



Christophe
COLLIGNON



Anne
LAMBELIN



Bruno
LEFÈBVRE



Sylvie
MURATORE



Amandine
PAVET



Patricia
VAN WALLE



Jamila
AMMI



Jori
DUPONT



Bénédicte
LINARD



Céline
TELLIER



Mélissa
HANUS



**Germain
MUGEMANGANGO**



Julien
LIRADELFO



Alice
BERNARD



Rachida
AÏT ALOUHA



Freddy
MOCKEL



Veronica
CREMASCO



**Stéphane
HAZÉE**

Caroline
CASSART-MAILLEUX



Jean-Paul
WAHL



Philippe
DODRIMONT



Nicolas
TZANETATOS



Diana
NIKOLIĆ



**Valérie
DE BUE**



Anne-Catherine
DALCQ



Valérie
LESCRENIER



Yves
COPPIETERS



François
DESQUESNES



**Adrien
DOLIMONT**



Pierre-Yves
JEHOLET



Jacqueline
GALANT



Cécile
NEVEN



Véronique
DURENNE



Vincent
MAILLEN



Anne
LAFFUT



Caroline
TAQUIN



Valérie WARZÉE-
CAVERENNE



Vincent
PALERMO



Yves
EVRARD



Christine
MAUEL



Stéphanie
THORON



Vincent
BLONDEL



Armelle
GYSEN



Pascal
BAURAIN



Marie
JACQMIN



Christophe
BASTIN



Loris
RESINELLI



Sophie
FAFCHAMPS



Loïc
JACOB



Caroline
DESALLE



François
HUBERTY



● MR

● PS

● Les Engagés

● PTB

● Ecolo

● Gouvernement

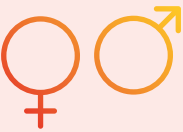
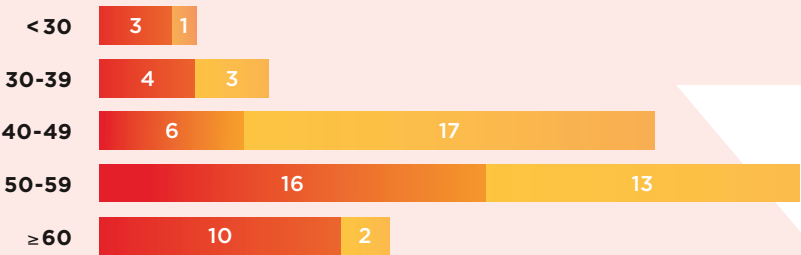
6. PORTRAIT DES PARLEMENTAIRES⁶



Pyramide des âges

Hommes
Femmes

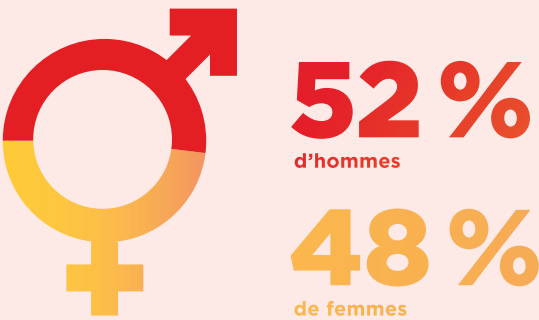
L'âge moyen des parlementaires wallons est de 50 ans.



Répartition par genre

Hommes
Femmes

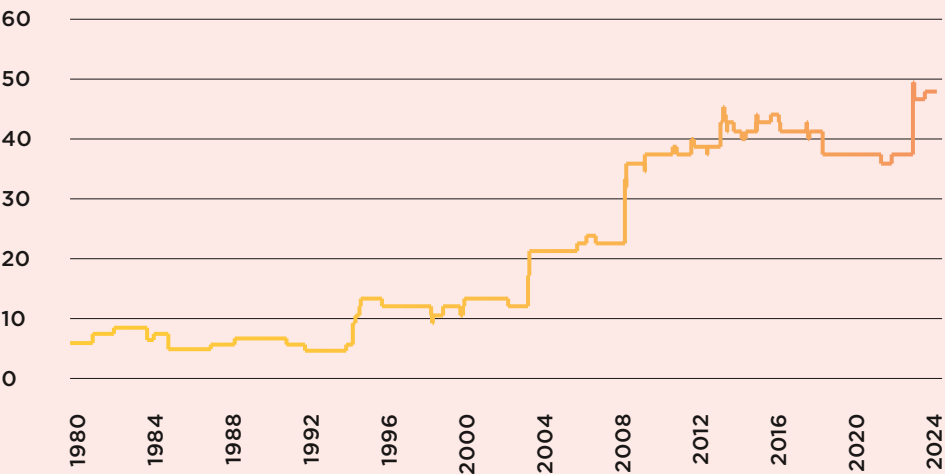
Au terme de la session 2024-2025, le Parlement de Wallonie compte 36 députées (soit 48 % de représentation féminine).



Au sein des groupes politiques du Parlement de Wallonie, la représentation des femmes est la suivante :

- pour le Groupe MR : 10 sur un total de 26 membres (soit 38 %) ;
- pour le Groupe PS : 11 sur un total de 19 membres (soit 58 %) ;
- pour le Groupe Les Engagés : 7 sur un total de 17 membres (soit 41 %) ;
- pour le Groupe PTB : 5 sur un total de 8 membres (soit 63 %) ;
- pour le Groupe Ecolo : 3 sur un total de 5 membres (soit 60 %).

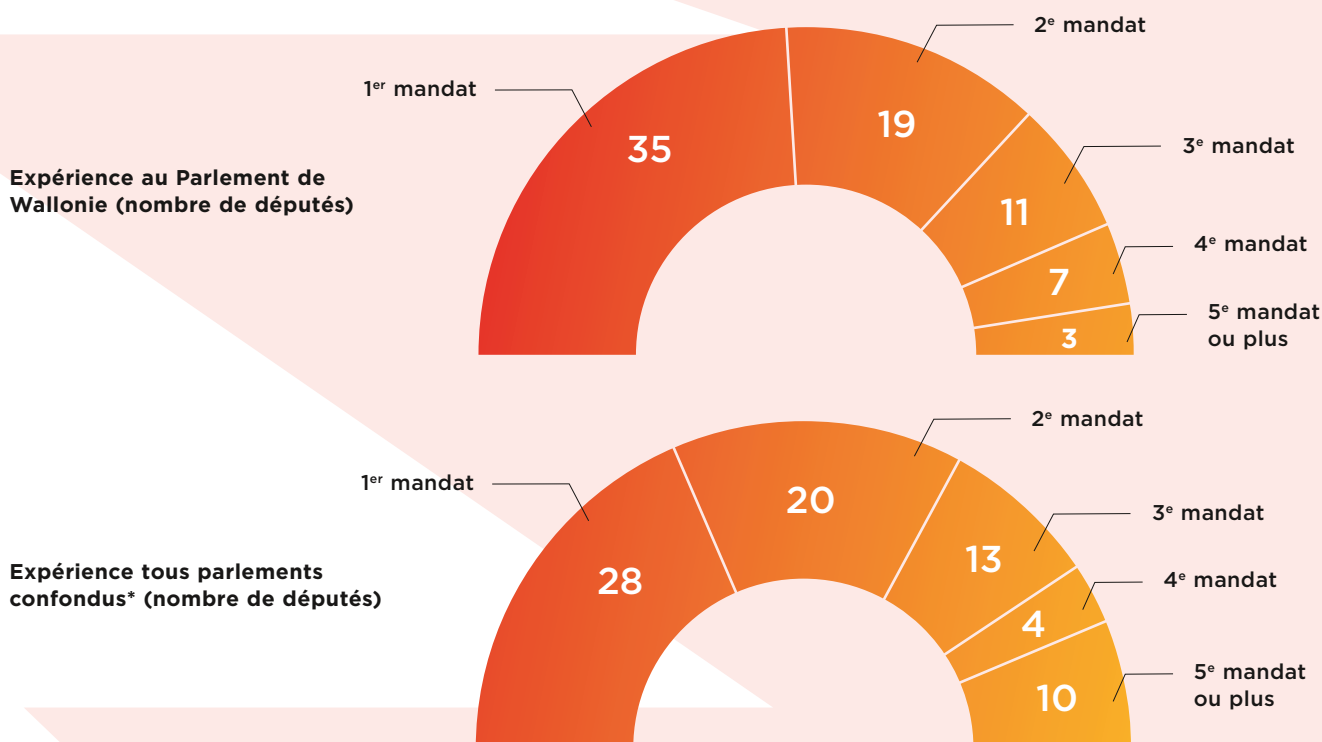
Pourcentage de femmes au Parlement de Wallonie



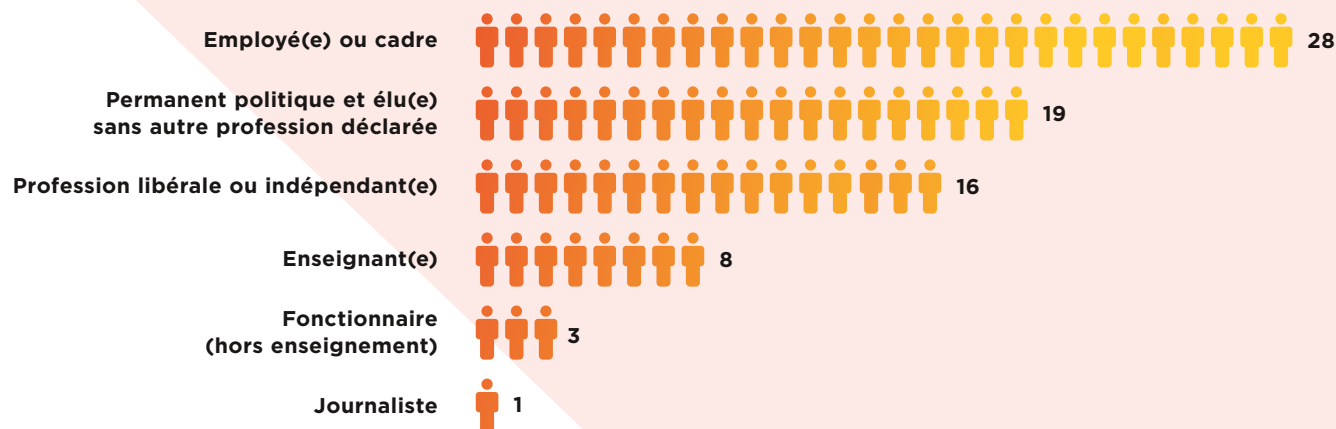
6. Chiffres arrêtés au terme de la session 2024-2025.

Répartition des députés par expérience parlementaire

35 députés (47 % du parlement) exercent leur premier mandat au Parlement de Wallonie. Parmi ceux-ci, sept ont toutefois déjà siégé dans un autre parlement (à la Chambre, au Parlement de la Communauté germanophone ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles).



Carte professionnelle



STATUT DES PARLEMENTAIRES

Les députés qui sont titulaires d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre ou de président d'un centre public d'action sociale doivent remplir une déclaration de mandats, fonctions et rémunérations pour l'année qui précède celle où la déclaration est remplie.

Un rapport sur l'exécution du contrôle de ces déclarations de mandats, fonctions et rémunérations est rédigé et présenté par le Bureau du Parlement de Wallonie en application des articles L5111-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Il ressort du rapport rédigé par le Bureau publié le 12 décembre 2024 (Doc. 133 (2024-2025) N° 1) que tous les parlementaires qui ont siégé au Parlement de Wallonie pendant l'année 2023 ou au cours de cette année respectaient, au terme de la procédure, les dispositions du Code précitées et qu'aucun dépassement du plafond autorisé ne devait être constaté.

Un cadastre des mandats est par ailleurs publié au *Moniteur belge*⁷ ainsi que sur le site web du Parlement de Wallonie⁸.

* Mandats directs exercés à la Chambre, au Sénat, au Parlement de Wallonie, au Parlement de la Communauté germanophone et au Parlement européen. Les mandats exercés simultanément dans deux assemblées ne sont pas comptés (écartant par exemple les mandats de sénateur désigné par le Parlement de Wallonie ou de député au Parlement de la Communauté française).

7. *Moniteur belge* du 27 décembre 2024, p. 143 233. Voir également l'article L5111-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

8. Cf. parlwal.be/vos-elus.



REGARDS SUR 2024-2025

UNE SESSION ENTHOUSIASMANTE!



LE SAINT-GILLES A 300 ANS!

La session a été marquée par le tricentenaire du bâtiment Saint-Gilles et l'organisation de visites spécifiques sous la conduite d'archéologues de l'AWaP ou de guides de l'Office du tourisme de Namur. Cette initiative a permis d'attirer l'attention sur les résultats des recherches archéologiques lancées au milieu des années 1990, dressant l'évolution du bâtiment au cœur du berceau de la ville de Namur à travers les siècles.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Plus de 350 visiteurs ont eu l'occasion de découvrir le cœur de la démocratie wallonne lors de la 36^e édition 2024 des Journées du Patrimoine, qui mettait en avant les personnes à besoins spécifiques. En explorant les salles les plus emblématiques de l'institution, les visiteurs ont pu mieux comprendre le fonctionnement du pouvoir législatif et le rôle quotidien d'un député, dans un cadre chargé d'histoire. Un interprète en langue des signes a accompagné les visites, toutes menées par des agents du greffe, soulignant la volonté d'accessibilité du Parlement.



LA TRADITIONNELLE RENTRÉE POLITIQUE DES ÉDITIONS L'AVENIR

Le 10 septembre s'est déroulé le cocktail de rentrée politique des Éditions L'Avenir en Galerie de verre. Avec plus de 300 invités, il a fait confluencer au Parlement de nombreuses forces vives de la Wallonie tout en soulignant le rôle démocratique des médias dans nos sociétés ainsi que leurs interactions avec le monde politique. Un discours a notamment été prononcé à cette occasion par le Président du Parlement de Wallonie (plus de détails sur la représentation de la société civile au Parlement en page 62).

CÉRÉMONIE OFFICIELLE DES FÊTES DE WALLONIE



La Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie s'est déroulée au Théâtre Royal de Namur le 14 septembre 2024. Monsieur Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie, et Monsieur Adrien Dolimont, Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie, ont prononcé un discours à cette occasion. Outre les représentants des corps constitués, le Parlement de Wallonie a également eu l'honneur d'accueillir des artistes de la Chapelle musicale Reine Élisabeth, qui ont offert de brillants intermèdes musicaux (retrouvez l'intégralité des discours prononcés sur la chaîne YouTube du Parlement : <https://parlwal.be/discourswallos>).



SEPTIÈME JOURNÉE DE LA LANGUE ALLEMANDE EN WALLONIE

Le 16 octobre est célébrée la Journée de la langue allemande, initiative soutenue par le Parlement de Wallonie depuis 2018. Elle rappelle toute l'importance de la diversité linguistique et culturelle en Belgique et plus singulièrement au sein de la Wallonie. À cette occasion, Madame Mauel, Messieurs Spies et Mockel, tous trois issus de la Communauté germanophone, ont pris la parole en allemand durant la séance plénière (plus de détails sur ces prises de parole en page 26).

INAUGURATION DE LA SALLE DE CONFÉRENCE FÉLICIEN ROPS



La nouvelle salle située dans l'extension du Parlement répond aux besoins variés d'organisations de colloques, de présentations pédagogiques, de séminaires et d'autres réunions institutionnelles. Le 6 novembre 2024 s'est tenue la projection du documentaire « Après la pluie » des Verviétois Quentin Noirfalisce et Jérémy Parotte, et ce en présence de nombreux députés et des deux réalisateurs. Le film raconte les lendemains des inondations de 2021 dans les vallées de la Vesdre et de l'Ourthe (plus de détails sur la salle de conférence en page 62).

DES DÉPUTÉS D'UN JOUR PAR MILLIERS

Dans le cadre de l'opération «Un jour au Parlement de Wallonie», ce ne sont pas moins de 2 200 élèves provenant de 67 établissements qui ont eu l'opportunité de découvrir, comprendre et s'approprier le développement, l'organisation et le fonctionnement quotidien d'une institution parlementaire en se glissant dans la peau d'un membre du Parlement de Wallonie pendant une journée entière. Invités avec leur classe à déposer des propositions de décret, ces jeunes élèves se sont principalement préoccupés de thématiques liées à l'action sociale, à l'aménagement du territoire ou encore au bien-être animal (plus de détails en page 60).

PRÉSIDENTE BELGE DE LA GRANDE RÉGION

Depuis le 1^{er} janvier 2025, et pour deux ans, les parlements de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone exercent ensemble la présidence du Conseil parlementaire interrégional (CPI), la voix parlementaire de la Grande Région. Cette assemblée, qui rassemble cinquante parlementaires issus des différentes régions membres, constitue un véritable lieu d'intégration transfrontalière et a pour objectif de répondre aux enjeux économiques et sociaux de ses territoires, tout en mettant l'adhésion citoyenne au cœur de la démarche (plus de détails sur la Grande Région et le CPI en pages 73 à 76).





CÉRÉMONIE DES PORTRAITS

Le 15 janvier 2025, les portraits de Messieurs Jean-Claude Marcourt, André Frédéric et Jean-Paul Wahl sont venus s'ajouter à ceux de leurs prédécesseurs dans la Galerie des portraits du bâtiment Saint-Gilles. Cette galerie reprend les portraits des personnalités qui ont marqué l'histoire institutionnelle de la Wallonie depuis 1980, en tant que présidents du Parlement ou du Gouvernement. Le repositionnement protocolaire du portrait de Monsieur Di Rupo, à l'issue de son troisième mandat en qualité de Ministre-Président wallon, a également été opéré.

REMISE DE DÉCORATIONS DANS LES ORDRES NATIONAUX

Le 15 janvier 2025, Monsieur Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie, a procédé à une remise de décorations, consacrant l'engagement de 24 membres



anciens ou actuels du Gouvernement et du Parlement wallons. Les distinctions accordées par Sa Majesté le Roi Philippe, sur proposition de Madame la Ministre de l'Intérieur, reconnaissent différents niveaux d'excellence dans l'engagement démocratique et le service de l'intérêt général.

LE TOUR D'EUROPE DU COMMISSAIRE EUROPÉEN PASSAIT PAR NAMUR

Le 12 juin 2025, la Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie a procédé à l'audition de Monsieur Piotr Serafin, Commissaire européen au Budget, à la Lutte contre la fraude et à l'Administration publique. Cette intervention s'est inscrite dans le cadre de l'initiative européenne de consultation intitulée « Tour d'Europe », qui consiste en une tournée visant à recueillir les avis et attentes des décideurs publics, des régions ou encore des citoyens ; l'occasion pour le Président du Parlement de notamment rappeler le rôle central du cadre financier pluriannuel pour répondre aux enjeux auxquels est confronté le continent européen.



13 ANNÉES AU SERVICE DE LA MÉDIATION EN WALLONIE

C'est le 18 juillet 2012 que le Parlement nommait Monsieur Marc Bertrand comme Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Arrivé au terme de son mandat, ce dernier remettait le 23 octobre 2024 son 12^e et ultime rapport annuel dans les mains du Président de l'assemblée. À l'issue d'une procédure de sélection objective menée sous la houlette d'un comité d'avis composé de professeurs d'universités et de spécialistes en ressources humaines, c'est Monsieur Nicolas Lagasse qui, depuis le 16 juillet 2025, est le nouveau médiateur commun (plus de détails sur la présence du Médiateur au Parlement en page 63).



ORGANISATION ET GESTION

DES ORGANES POUR GÉRER EFFICACEMENT

1. ORGANISATION

Au début de chaque session parlementaire, il est procédé à l'élection d'un président, d'un premier et d'un deuxième vice-présidents et de quatre secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement.

Présidence et Vice-Présidence

La présidence du Parlement couvre différentes fonctions: diriger l'ensemble des activités du Parlement et de ses organes, mais aussi présider aux délibérations du Parlement pour en assurer le bon déroulement.

Dans un parlement, c'est lui qui ouvre, suspend et lève les séances, pendant lesquelles il assure l'observation du règlement. C'est lui qui donne la parole, déclare les discussions closes, met les questions aux voix et proclame le résultat des votes et des scrutins.

Outre ce rôle majeur dans le déroulement des travaux, il statue en amont sur la recevabilité des textes d'initiatives parlementaires ainsi que des interpellations et questions parlementaires. Il donne en outre connaissance au Parlement des messages, lettres et autres envois qui lui sont adressés.

Enfin, le Président porte la parole au nom du Parlement et conformément à son vœu. À cet égard, il est admis qu'il promeut les valeurs démocratiques auprès des Wallonnes et des Wallons, participe à l'image de marque de l'assemblée et contribue au rayonnement de la Région sur la scène internationale.

En cas d'absence, d'empêchement, le Président peut déléguer toute fonction à un des vice-présidents.

Bureau

Réunissant le président, les vice-présidents, les secrétaires et le greffier de l'assemblée, le Bureau règle les questions administratives, financières concernant les députés et l'organisation interne du Parlement de Wallonie. Ses décisions, reprises sous forme de communiqués, sont consultables à l'adresse parlwal.be/com-Bureau.

EN CHIFFRES

34 RÉUNIONS DU BUREAU
AU COURS DE LA SESSION 2024-2025



**DE GAUCHE
À DROITE :**
M. de Wasseige,
Mme Hanus,
MM. Devin, Borsus,
Mme Goffinet,
M. Dodrimont
et Mme Thoron

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Willy Borsus (Province de Luxembourg)
Premier Vice-Président	M. Laurent Devin (Province de Hainaut)
Vice-Présidente	Mme Anne-Catherine Goffinet (Province de Luxembourg)
Secrétaires	M. Philippe Dodrimont (Province de Liège) Mme Mélissa Hanus (Province de Luxembourg) Mme Stéphanie Thoron (Province de Namur) M. Olivier de Wasseige (Province de Liège)
Greffière f.f.	Mme Sandrine Salmon

Conférence des présidents

La Conférence des présidents est composée des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus. Les présidents de commissions permanentes sont invités aux réunions pour ce qui concerne l'organisation des travaux de leur commission. Le Ministre-Président du Gouvernement est invité à participer aux réunions de la Conférence des présidents; il peut s'y faire représenter par un autre membre du Gouvernement.

La Conférence des présidents se réunit, en principe, l'après-midi du jeudi qui précède une séance plénière et statue notamment sur l'organisation des travaux du Parlement en arrêtant l'ordre du jour des séances plénières, des commissions et des comités. Elle statue également sur la recevabilité des interpellations et questions orales.

Notons qu'entre deux réunions de la Conférence des présidents, c'est le Bureau élargi, composé des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus, qui assure ces fonctions.

Au terme de la session 2024-2025, la Conférence des présidents du Parlement de Wallonie se compose comme suit :

Président	M. Willy Borsus (Province de Luxembourg)
Premier Vice-Président	M. Laurent Devin (Province de Hainaut)
Vice-Présidente	Mme Anne-Catherine Goffinet (Province de Luxembourg)
Secrétaires	M. Philippe Dodrimont (Province de Liège)
	Mme Mélissa Hanus (Province de Luxembourg)
	Mme Stéphanie Thoron (Province de Namur)
	M. Olivier de Wasseige (Province de Liège)
Présidente du Groupe MR	Mme Valérie De Bue (Province du Brabant wallon)
Présidente du Groupe PS	Mme Christie Morreale (Province de Liège)
Président du Groupe Les Engagés	M. Jean-Paul Bastin (Province de Liège)
Président du Groupe PTB	M. Germain Mugemangango (Province de Hainaut)
Président du Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée (Province de Namur)
Président de commission	M. Nicolas Tzanetatos (Province de Hainaut)
Président de commission	M. Maxime Daye (Province de Hainaut)
Présidente de commission	Mme Éliane Tillieux (Province de Namur)
Président de commission	M. Jean-Pierre Lepine (Province de Hainaut)
Présidente de commission	Mme Sophie Fafchamps (Province de Liège)
Président de commission	M. Jori Dupont (Province de Hainaut)
Président de commission	M. Olivier Maroy (Province du Brabant wallon)
Président de commission	M. François Huberty (Province de Luxembourg)
Membre du Gouvernement	Mme Jacqueline Galant
Greffière f.f.	Mme Sandrine Salmon

2. GESTION

Nouvelles règles budgétaires et comptables

En date du 20 novembre 2024, le Parlement a adopté en séance plénière les règles budgétaires et comptables qui lui sont applicables et qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025 (Doc. 87 (2024-2025) N° 4).

Ces règles visent à instaurer un cadre financier rigoureux tout en renforçant la transparence, l'efficacité et la fiabilité de la gestion financière du Parlement. Elles précisent également le rôle et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans le processus financier. Ces dispositions générales ont été complétées par des procédures internes spécifiques, élaborées au sein du Greffe et qui visent à optimiser le fonctionnement et le contrôle de l'assemblée.

En vue de les accompagner dans la mise en œuvre au quotidien de ces nouvelles règles budgétaires et comptables, les agents du Greffe concernés ont reçu une formation en date du 19 février 2025.

Ces règles sont disponibles sur le site web de l'assemblée⁹.

9. Voir Doc. 87 (2024-2025) N° 4.

Budget de fonctionnement

Les crédits d'engagements du budget 2025 sont estimés à 84 927 794 €, dont 81 543 464 € de crédits d'engagements de dépenses courantes et 3 384 330 € de crédits d'engagements de dépenses de capital.

Les crédits de liquidation sont estimés à 84 012 794 €, dont 81 528 464 € de crédits d'engagements de dépenses courantes et 2 484 330 € de crédits d'engagements de dépenses de capital.

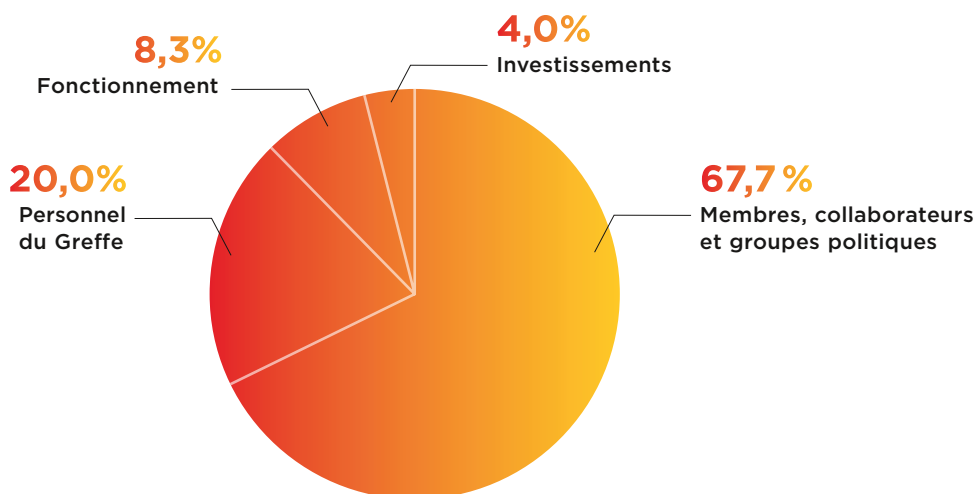
S'y ajoute la dotation au Service commun de médiation pour un montant de 1865 000 € pour un budget total des dépenses de 86 792 794 € en crédits d'engagements et de 85 877 794 € en crédits de liquidation.

Les recettes sont estimées à 80 941 343 €, dont 3 504 343 € de recettes propres, 75 572 000 € de dotation du Gouvernement au Parlement et 1865 000 € de dotation pour assurer le Service commun de médiation.

Le budget 2025 est significativement impacté par le renouvellement intervenu à la suite des élections du 9 juin 2024. De même, il est tenu compte de l'impact du plan de recrutement 2024-2025 nécessaire en vue d'assumer un certain nombre d'objectifs que le Parlement s'est assignés.

Le budget initial des dépenses 2024 estimé à 83 254 194 € a quant à lui vu son montant revu à la baisse (- 1,61%) à 81 941 573 € lors de l'ajustement adopté au mois d'octobre 2024.

En 2025, les dépenses se répartissent comme suit :



Pour plus de détails, il convient de se référer aux documents parlementaires suivants :

- le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024, texte adopté le 2 octobre 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N° 3) ;
- le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025 : l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, p. 81-86 (Doc. 91 (2024-2025) N° 1 Annexe 2) et le texte adopté le 18 décembre 2024 (Doc. 91 (2024-2025) N° 7bis, p. 79) ;
- le projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 ; texte adopté le 18 décembre 2024 (Doc. 98 (2024-2025) N° 3).

Contrôle de la Commission de la comptabilité

Cette commission est chargée de l'examen du projet de budget, de la comptabilité, des comptes et de la gestion des fonds du Parlement. Elle exerce la mission de contrôle sur la comptabilité générale du Parlement de Wallonie et œuvre pour la transparence.

Lors de la session 2024-2025, un cap supplémentaire a été franchi pour la bonne gouvernance comptable de l'institution. En effet, pour la première fois, et conformément au décret du 9 mars 2023 instaurant le contrôle des comptes du Parlement wallon par la Cour des comptes en vertu de l'article 180 de la Constitution, la Cour a remis un rapport (Doc. 121 (2024-2025) N° 1) sur les comptes du Parlement pour l'année 2023. Ce dernier a été présenté lors de la réunion du 5 décembre 2024. Ce moment a été qualifié d'historique par Monsieur Rion, Conseiller à la Cour des comptes. Les comptes ont été approuvés par le Parlement en date du 19 mars 2025.

Le rapport de la Cour contient de nombreuses recommandations que le Parlement s'est engagé à implémenter. L'état d'avancement de ces implémentations a été discuté le 17 juillet 2025.

Le 19 septembre 2024, la Commission a procédé pour la première fois à l'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie, assurant ainsi toute la transparence budgétaire tant à l'égard des députés que du public. Cet ajustement a été adopté lors de la séance plénière du 2 octobre 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N° 1 à 3).

Contrôle de la Cour des comptes

Chaque année et depuis 2023, la Cour des comptes est chargée du contrôle des comptes du Parlement wallon¹⁰. Il s'agit d'un contrôle a posteriori, sur place et sur pièces, portant sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes.

Dans l'exercice de son contrôle, la Cour des comptes est habilitée à se faire communiquer tous les documents, pièces justificatives, renseignements et éclaircissements qu'elle juge nécessaires à sa mission.

Notons également que la Cour peut être amenée à organiser des contrôles dans des domaines spécifiques et des avis peuvent être demandés à la Cour sur toute situation ayant un impact budgétaire important.

Le premier contrôle de la Cour a porté sur les comptes 2023 et a donné lieu à un rapport publié en date du 28 novembre 2024 (Doc. 121 (2024-2025) N° 1 et 1bis) reprenant 85 recommandations en matière de comptabilité générale, de comptabilité budgétaire ou encore dans le cadre de l'examen des procédures internes (voir ci-dessus « Contrôle de la Commission de la comptabilité »).

Approbation des comptes

Les comptes du Parlement wallon pour l'année 2023 ont été approuvés par l'assemblée plénière le 19 mars 2025.



NOTA BENE

La Cour des comptes contrôle annuellement les comptes du Parlement wallon sur base des règles budgétaires et comptables applicables au Parlement de Wallonie.

Le contrôle de la Cour consiste notamment en :

- un contrôle par sondage des postes du bilan et du compte de résultats ;
- une vérification de la conformité du budget repris dans le compte d'exécution du budget ;

- une vérification de la correspondance entre les comptes et les justificatifs produits ;
- un examen du contrôle interne du cycle des achats et du respect de la réglementation en matière de marchés publics ;
- un examen des procédures internes relatives à l'organisation de la comptabilité, au système comptable et aux acteurs financiers.

À l'issue du contrôle, la Cour des comptes établit un rapport.

10. En application du décret du 9 mars 2023 instaurant le contrôle des comptes du Parlement wallon par la Cour des comptes en vertu de l'article 180 de la Constitution (Doc. 1104 (2022-2023) N° 1 à 5) et de l'article 169.3 du règlement du Parlement.



ACTION PARLEMENTAIRE

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LA WALLONIE

1. GÉNÉRALITÉS

Les députés wallons exercent plusieurs fonctions dont les principales sont :

- l'exercice du pouvoir législatif par le dépôt, l'examen et le vote de propositions et de projets de décret, en ce compris à caractère budgétaire;
- le contrôle de l'action du Gouvernement wallon qui s'exerce notamment par le dépôt de questions, d'interpellations et de motions;
- la formulation de recommandations par le biais de propositions de résolution.

Les compétences dévolues aux députés wallons s'exercent en réunions de commission et de comité et en séance plénière.

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur

<https://parlwal.be/fonctions-du-depute-wallon>

EN CHIFFRES

20 SÉANCES PLÉNIÈRES

90 HEURES DE RÉUNIONS EN PLÉNIÈRE

2 DÉBATS

294 TEXTES DÉPOSÉS



NOTA BENE

Les séances sont publiques en règle générale et sont ouvertes à la population. Elles sont par ailleurs diffusées en direct sur la chaîne YouTube du Parlement et sont retranscrites intégralement dans un compte rendu qui peut être consulté et téléchargé sur le site web du Parlement dès le lendemain desdites séances.

2. SÉANCE PLÉNIÈRE

Le Parlement se réunit en séance plénière deux fois par mois au moins et habituellement le mercredi, sous réserve de l'ajournement éventuel de ses travaux entre le 21 juillet et le premier mercredi de septembre.

Une partie de la séance est systématiquement consacrée au contrôle du Gouvernement au travers des questions urgentes et des questions d'actualité.

Débat sur base de questions d'actualité (art. 145.4 du règlement)

Débat sur les conséquences de la fièvre catarrhale en Wallonie (séance plénière du 4 septembre 2024, CRI N° 1 (2024-2025)).

Débat extraordinaire (art. 70 et 135 du Règlement)

Discours de M. le Ministre-Président Dolimont sur l'état de la Wallonie (séance plénière du 16 avril 2025, CRI N° 15 (2024-2025)).

SEPTIÈME JOURNÉE DE LA LANGUE ALLEMANDE EN WALLONIE

**Le mercredi 16 octobre 2024, journée de séance plénière,
la Wallonie a fêté la septième Journée de la langue allemande.**

La troisième langue du pays a, à cette occasion, été mise à l'honneur en vue de sensibiliser les Wallonnes et les Wallons à l'importance de l'allemand au niveau régional et international. Sur le plan économique, l'Allemagne est en effet le premier partenaire commercial de la Belgique en matière d'exportations de biens et le deuxième pour ses importations.

De plus, bien que la Région wallonne ne soit pas compétente en matière d'emploi des langues, elle est néanmoins amenée à collaborer avec la Communauté germanophone par le biais d'accords de coopération ou de transferts de l'exercice de compétences. Plus largement, des échanges parlementaires interrégionaux sont menés notamment avec les Länder allemands de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre par l'intermédiaire de la Grande Région.

Au Parlement de Wallonie, les 80 000 citoyens germanophones sont notamment représentés par trois élus qui ont en premier lieu prêté serment en allemand¹¹. Ces députés ont la possibilité de s'exprimer et de déposer des propositions de décret ou de résolution dans la langue de Goethe.

Le 16 octobre 2024, Madame Mauel, Messieurs Spies et Mockel ont pris la parole en allemand durant la séance plénière (CRI N° 4 (2024-2025), p. 17-23). Le président de l'Association pour la promotion de la langue allemande en Wallonie était présent dans le public pour l'occasion.

Madame Mauel a notamment rappelé qu'outre sa fonction de vecteur culturel, la langue est avant tout un moyen de communication qui doit rassembler plutôt que séparer. Elle a plaidé pour davantage de bilinguisme au niveau des documents et sites web officiels, et ce afin de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens germanophones à la Wallonie.

Monsieur Spies a considéré que la Communauté germanophone joue un rôle de trait d'union entre les différentes Régions de Belgique et les pays germanophones en Europe. Pour lui, le multilinguisme n'est pas seulement un engagement, mais l'opportunité de puiser le meilleur de tous les mondes et d'approfondir la compréhension réciproque.

Enfin, Monsieur Mockel est revenu sur le relais que constituent les trois députés germanophones par rapport aux citoyens de leur Communauté, en matière économique notamment. Il a souligné la vaste étendue de l'espace germanophone en Europe et tout le potentiel que représente la connaissance de la langue allemande pour une région frontalière telle que la Wallonie.

11. Il s'agit de Mme Christine Mauel, MM. Freddy Mockel et Patrick Spies. En outre, M. Jean-Paul Bastin, Mmes Alice Bernard, Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Valérie Dejardin, MM. Charles Gardier et Jean-Paul Wahl ont également prêté serment en allemand.

SIEBTER TAG DER DEUTSCHEN SPRACHE IN DER WALLONIE

Am Mittwoch, dem 16. Oktober 2024, einem Tag mit Plenarsitzung, feierte die Wallonie zum siebten Mal den Tag der deutschen Sprache.

Anlässlich dieses Tages wurde die dritte Landessprache des Landes besonders gewürdigt, um die Walloninnen und Wallonen für die Bedeutung der deutschen Sprache auf regionaler und internationaler Ebene zu sensibilisieren. Wirtschaftlich gesehen ist Deutschland Belgiens wichtigster Handelspartner im Bereich der Wareneinfuhr und der zweitwichtigste bei den Einfuhren.

Auch wenn die Wallonische Region zwar keine Befugnisse im Hinblick auf den Sprachengebrauch hat, arbeitet sie jedoch regelmäßig über Kooperationsabkommen oder Vereinbarungen über die Übertragung der Ausübung von Kompetenzen mit der Deutschsprachigen Gemeinschaft zusammen. Darüber hinaus findet insbesondere mit den deutschen Bundesländern Rheinland-Pfalz und Saarland ein parlamentarischer Austausch im Rahmen der Großregion statt.

Im Parlament der Wallonie werden die 80.000 deutschsprachigen Bürgerinnen und Bürger insbesondere durch drei Abgeordnete vertreten, die ihren Amtseid auf Deutsch abgelegt haben¹². Diese Abgeordneten sind berechtigt, auf Deutsch das Wort zu ergreifen und Dekret- und Resolutionsvorschläge in der Sprache Goethes einzubringen.

Am 16. Oktober 2024 ergriffen Frau Mauel sowie die Herren Spies und Mockel während der Plenarsitzung das Wort in deutscher Sprache (CRI Nr. 4 (2024-2025), S. 17-23).

Der Vorsitzende des Verbands zur Förderung des Deutschen in der Wallonie war aus diesem Anlass im Publikum anwesend.

Frau Mauel erinnerte insbesondere daran, dass Sprache über ihre Rolle als kulturelles Trägermedium hinaus vor allem ein Kommunikationsmittel sei, das verbinden statt trennen müsse. Sie sprach sich für mehr Zweisprachigkeit bei offiziellen Dokumenten und Websites aus, um das Zugehörigkeitsgefühl der deutschsprachigen Bürgerinnen und Bürger zur Wallonie zu stärken.

Herr Spies betonte, dass die Deutschsprachige Gemeinschaft eine verbindende Rolle zwischen den verschiedenen Regionen Belgiens und den deutschsprachigen Ländern Europas spiele. Für ihn sei Mehrsprachigkeit nicht nur ein Bekenntnis, sondern auch die Chance, das Beste aus allen Welten zu schöpfen und das gegenseitige Verständnis zu vertiefen.

Abschließend ging Herr Mockel auf die vermittelnde Rolle ein, die die drei deutschsprachigen Abgeordneten gegenüber den Bürgerinnen und Bürgern ihrer Gemeinschaft einnehmen, insbesondere im wirtschaftlichen Bereich. Er hob die weite Ausdehnung des deutschsprachigen Raums in Europa hervor sowie das gesamte Potenzial, das die Kenntnis der deutschen Sprache für eine Grenzregion wie die Wallonie darstellt.



**DE GAUCHE
À DROITE:**
MM. Mockel, Spies
et Mme Mauel

**VON LINKS
NACH RECHTS:**
Herren Mockel, Spies
und Frau Mauel

¹². Es handelt sich um Frau Christine Mauel sowie um die Herren Freddy Mockel und Patrick Spies. Zudem haben auch Herr Jean-Paul Bastin, die Damen Alice Bernard, Valérie Bluge, Herr Willy Borsus, Frau Valérie Dejardin sowie die Herren Charles Gardier und Jean-Paul Wahl ihren Eid auf Deutsch abgelegt.

3. COMMISSIONS

Le Parlement de Wallonie compte huit commissions permanentes et plusieurs autres commissions, comités ou groupes de travail spécialisés. Les attributions des commissions permanentes sont fixées sur base de l'arrêté du Gouvernement wallon fixant la répartition des compétences entre les Ministres¹³.

C'est au sein des commissions permanentes que sont examinés en premier lieu les projets ou propositions de décret, ainsi que les propositions de résolution. Les commissions participent également au contrôle du Gouvernement puisque c'est à l'occasion de leurs réunions que les députés peuvent interroger les ministres par le biais d'interpellations ou de questions orales.

Chaque commission permanente compte dix membres désignés suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

Les réunions de commissions permanentes se tiennent en principe le lundi ou le mardi qui précède la séance plénière.

La composition des commissions, sous-commissions, comités et groupes de travail présentée ci-après reflète la situation au terme de la session 2024-2025.



13. À l'issue de la session ordinaire 2024-2025, c'est l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juillet 2025 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 qui fixe la répartition des compétences entre les Ministres et règle le fonctionnement du Gouvernement. Il est consultable à l'adresse parlwal.be/AGW-competences-2025.

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

1. COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

La liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe.

a) Compétences matérielles

Cette commission traite notamment :

- de la coordination de la politique du Gouvernement ;
- des relations intra-belges ;
- de la coordination des Fonds structurels européens ;
- du Fonds des calamités ;
- des relations internationales ;
- de l'importation, l'exportation et le transit d'armes et de munitions ;
- du budget ;
- de la recherche scientifique ;
- du bien-être des animaux.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission de contrôle des licences d'armes**¹⁵. Composée de cinq membres et se réunissant à huis clos, elle est exclusivement chargée du contrôle de l'octroi des licences d'importation, d'exportation ou de transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente. Les questions d'ordre général ou de géopolitique relatives aux armes sont traitées en séance plénière du Parlement de Wallonie ou en séance publique de commission.

Le Gouvernement wallon remet au Parlement un rapport annuel et trois rapports quadrimestriels relatifs à l'importation, au transfert, à l'exportation et au transit d'armes civiles et de produits liés à la défense.

b) Composition

Président	M. Nicolas TZANETATOS ¹⁶
Vice-Présidente	Mme Anne LAMBELIN ¹⁷
Vice-Présidente	Mme Christine MAUEL ¹⁸

Les autres membres effectifs sont :

MM. Vincent Blondel, Christophe Collignon, Mme Valérie De Bue¹⁹, M. Philippe Dodrimont, Mme Isabella Greco, MM. Germain Mugemangango et Loris Resinelli.

Les membres suppléants sont :

M. Jean-Paul Bastin, Mmes Alice Bernard, Valérie Bluge, MM. Jean-Jacques Cloquet, Jean-Pierre Lepine, Vincent Maillen, Mmes Christie Morreale, Özlem Özen, MM. Guillaume Soupart et Jean-Paul Wahl.

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes est composée de MM. Blondel, Collignon, Dodrimont, Mme Greco et M. Tzanetatos (Président).



EN CHIFFRES¹⁴

26 RÉUNIONS

90 HEURES DE RÉUNIONS

42 PROJETS DE DÉCRET

7 PROPOSITIONS DE DÉCRET

9 PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

14. Pour les projets et propositions, il s'agit du nombre de textes déposés à examiner par cette Commission.

15. Art. 56 du Règlement du Parlement de Wallonie.

16. Désignation en date du 16 septembre 2024.

17. Désignation en date du 16 septembre 2024.

18. Désignation en date du 16 septembre 2024.

19. En remplacement de M. Hervé Fiévet, le 29 janvier 2025, remplaçant de M. Nicolas Janssen depuis le 4 décembre 2024.

2. COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ
ET DES POUVOIRS LOCAUX

La liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe.

a) Compétences matérielles

La Commission traite notamment :

- de l'aménagement du territoire ;
- des richesses naturelles ;
- des travaux publics ;
- de la sécurité routière ;
- des voies navigables ;
- des aspects régionaux de la mise en œuvre du plan d'investissement de la SNCB ;
- de la mobilité ;
- du transport en commun ;
- de la rénovation urbaine ;
- des pouvoirs subordonnés ;
- de la tutelle administrative ;
- de la tutelle sur les zones de police ;
- de la législation relative aux CPAS et de la tutelle sur ceux-ci ;
- des grandes villes.

b) Composition

Président	M. Maxime DAYE ²¹
Vice-Président	M. Pascal BAURAIN ²²
Vice-Présidente	Mme Mélissa HANUS ²³

Les autres membres effectifs sont :

M. Jean-Paul Bastin, Mme Caroline Cassart-Mailleux, MM. Grégory Chintinne²⁴, Vincent Crampont²⁵, Arnaud Dewez, Bruno Lefèbvre et Germain Mugemangango.

Les membres suppléants sont :

MM. Laurent Devin, Eddy Fontaine, Mmes Anne Laffut, Geneviève Lazonon, MM. Julien Liradelfo, Olivier Maroy, Loris Resinelli, Guillaume Soupart, Patrick Spies et Nicolas Tzanetatos.



EN CHIFFRES²⁰

- 20 RÉUNIONS
- 127 HEURES DE RÉUNIONS
- 6 PROJETS DE DÉCRET
- 9 PROPOSITIONS DE DÉCRET
- 2 PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

20. Pour les projets et propositions, il s'agit du nombre de textes déposés à examiner par cette Commission.
21. Désignation en date du 4 septembre 2024.
22. Désignation en date du 17 septembre 2024.
23. Désignation en date du 17 septembre 2024.
24. En remplacement de M. Richard Fournaux, le 4 décembre 2024.
25. En remplacement de M. Nicolas Martin, le 11 février 2025.

EN CHIFFRES²⁶

19 RÉUNIONS

78 HEURES DE RÉUNIONS

6 PROJETS DE DÉCRET

5 PROPOSITIONS DE DÉCRET

2 PROPOSITIONS DE RÉOLUTION



3. COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

La liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe.

a) Compétences matérielles

La Commission traite notamment :

- des pôles de compétitivité;
- du commerce extérieur et de l'accueil des investissements étrangers;
- des technologies nouvelles;
- de l'économie numérique;
- des implantations commerciales;
- de la politique de l'emploi;
- de la promotion sociale et de la formation en alternance.

b) Composition

Présidente	Mme Éliane TILLIEUX ²⁷
Vice-Président	M. Vincent MAILLEN ²⁸
Vice-Présidente	Mme Dorothée DE RODDER ²⁹

Les autres membres effectifs sont :

M. Olivier de Wasseige, Mme Véronique Durenne³⁰, M. Eddy Fontaine³¹, Mmes Anne Laffut, Geneviève Lazon, Christine Mauel et Patricia Van Walle.

Les membres suppléants sont :

M. Vincent Blondel, Mmes Valérie Bluge, Caroline Desalle, M. Julien Liradelfo, Mmes Christie Morreale³², Özlem Özen, MM. Vincent Palermo, Patrick Spies, Mmes Stéphanie Thoron et Valérie Warzée-Caverenne.

26. Pour les projets et propositions, il s'agit du nombre de textes déposés à examiner par cette Commission.

27. Désignation en date du 17 septembre 2024.

28. Désignation en date du 17 septembre 2024.

29. Désignation en date du 17 septembre 2024.

30. En remplacement de Mme Marie-Christine Marghem, le 4 décembre 2024.

31. En remplacement de M. Vincent Crampont, le 11 février 2025, remplaçant de M. Mourad Sahli depuis le 17 décembre 2024.

32. En remplacement de M. Nicolas Martin, le 11 février 2025.



4. COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

La liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe.

a) Compétences matérielles

La Commission traite notamment :

- de l'organisation des soins de santé de première ligne ;
- de la politique de dispensation de soins dans et en dehors des institutions de soins ;
- des prestations familiales ;
- de la politique familiale ;
- de la politique d'aide sociale ;
- de la politique d'accueil et d'intégration des immigrés ;
- de la politique des personnes porteuses d'un handicap ;
- de la politique du 3^e âge ;
- de l'environnement ;
- de la politique des prix dans le secteur de l'eau ;
- de l'égalité des chances ;
- des droits des femmes ;
- de l'économie sociale ;
- de la lutte contre la pauvreté.

EN CHIFFRES³³

23 RÉUNIONS

152 HEURES DE RÉUNIONS

1 PROJET DE DÉCRET

5 PROPOSITIONS DE DÉCRET

5 PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

b) Composition

Président	M. Jean-Pierre LEPINE ³⁴
Vice-Présidente	Mme Marie JACQMIN ³⁵
Vice-Président	M. Vincent PALERMO ³⁶

Les autres membres effectifs sont :

Mmes Rachida Aït Alouha, Valérie Dejardin, Sabine Roberty, Caroline Taquin, Stéphanie Thoron, Mathilde Vandorpe, Valérie Warzée-Caverenne.

Les membres suppléants sont :

Mme Jamila Ammi, M. Vincent Crampont³⁷, Mmes Sophie Fafchamps, Anne-Catherine Goffinet, Anne Laffut, Anne Lambelin, M. Chris Massaki Mbaki, Mmes Christine Mauel, Sylvie Muratore³⁸ et M. Nicolas Tzanetatos.

33. Pour le projet et les propositions, il s'agit du nombre de textes déposés à examiner par cette Commission.

34. Désignation en date du 17 septembre 2024.

35. Désignation en date du 17 septembre 2024.

36. Désignation en date du 17 septembre 2024.

37. En remplacement de M. Mourad Sahli, le 17 décembre 2024.

38. En remplacement de Mme Éliane Tillieux, le 11 février 2025.

5. COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe.

a) Compétences matérielles

La Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives traite notamment :

- de la fonction publique et de l’administration ;
- de la gestion immobilière et mobilière ;
- de la simplification administrative ;
- des infrastructures sportives et de vie en plein air.



EN CHIFFRES³⁹

20 RÉUNIONS

31 HEURES DE RÉUNIONS

2 PROJETS DE DÉCRET

b) Composition

Présidente	Mme Sophie FAFCHAMPS ⁴⁰
Vice-Président	M. Chris MASSAKI MBAKI ⁴¹
Vice-Président	M. Julien LIRADELFO ⁴²

Les autres membres effectifs sont :

MM. Christophe Bastin, Hervé Fiévet⁴³, Vincent Maillen, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Éliane Tillieux, M. Thierry Witsel.

Les membres suppléants sont :

MM. Vincent Crampont⁴⁴, Maxime Daye, Mme Dorothee De Rodder, MM. Olivier de Wasseige, Arnaud Dewez, Philippe Dodrimont, Charles Gardier, Mme Isabella Greco, M. François Huberty et Mme Patricia Van Walle.

39. Pour les projets de décret, il s’agit du nombre de textes déposés à examiner par cette Commission.

40. Désignation en date du 16 septembre 2024.

41. Désignation en date du 16 septembre 2024.

42. Désignation en date du 16 septembre 2024.

43. En remplacement de Mme Stéphanie Thoron, le 29 janvier 2025.

44. En remplacement de M. Mourad Sahli, le 16 décembre 2024.

6. COMMISSION DU TOURISME
ET DU PATRIMOINE

La liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe.

a) Compétences matérielles

La Commission traite notamment :

- du tourisme ;
- des monuments et sites ;
- des infrastructures d'accueil de la petite enfance.

b) Composition

Président	M. Jori DUPONT ⁴⁶
Vice-Présidente	Mme Caroline DESALLE ⁴⁷
Vice-Présidente	Mme Valérie BLUGE ⁴⁸

Les autres membres effectifs sont :

MM. Grégory Chintinne⁴⁹, Charles Gardier, Mmes Armelle Gysen, Sylvie Muratore⁵⁰, Sophie Pécriaux, Sabine Roberty et M. Guillaume Soupart.

Les membres suppléants sont :

Mmes Alice Bernard, Caroline Cassart-Mailleux, M. Maxime Daye, Mme Valérie Dejardin, MM. Yves Evrard, Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Loïc Jacob, Mme Geneviève Lazon et M. Chris Massaki Mbaki.

EN CHIFFRES⁴⁵

19 RÉUNIONS

31 HEURES DE RÉUNIONS

2 PROJETS DE DÉCRET

1 PROPOSITION DE DÉCRET



45. Pour les projets et propositions, il s'agit du nombre de textes déposés à examiner par cette Commission.

46. Désignation en date du 16 septembre 2024.

47. Désignation en date du 16 septembre 2024.

48. Désignation en date du 16 septembre 2024.

49. En remplacement de M. Richard Fournaux, le 4 décembre 2024.

50. En remplacement de M. Jean-Pierre Lepine, le 10 février 2025.



7. COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

La liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe.

a) Compétences matérielles

La Commission traite notamment :

- de l'énergie ;
- du logement ;
- du climat ;
- du développement durable ;
- des aéroports et aérodrômes.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)**⁵².

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

b) Composition

Président	M. Olivier MAROY ⁵³
Vice-Président	M. Jean-Jacques CLOQUET ⁵⁴
Vice-Président	M. Nicolas JANSSEN ⁵⁵

EN CHIFFRES⁵¹

19 RÉUNIONS

73 HEURES DE RÉUNIONS

4 PROJETS DE DÉCRET

1 PROPOSITION DE RÉOLUTION

Les autres membres effectifs sont :

MM. Christophe Collignon, Laurent Devin, Jori Dupont, Yves Evrard, Hervé Fiévet⁵⁶, Mmes Anne-Catherine Goffinet, Christie Morreale.

Les membres suppléants sont :

Mme Rachida Aït Alouha, MM. Jean-Paul Bastin, Pascal Baurain, Grégory Chintinne⁵⁷, Mmes Dorothee De Rodder, Véronique Durenne⁵⁸, Anne Lambelin, M. Vincent Maillen⁵⁹, Mme Christine Mauel, M. Thierry Witsel.

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) est composée de M. Collignon, Mme Goffinet, MM. Janssen, Maroy (Président) et Mme Morreale.

51. Pour les projets et propositions, il s'agit du nombre de textes déposés à examiner par cette Commission.

52. Art. 56bis du Règlement du Parlement de Wallonie.

53. Désignation en date du 17 septembre 2024.

54. Désignation en date du 17 septembre 2024.

55. Désignation en date du 17 septembre 2024.

56. En remplacement de M. Tanguy Dardenne, le 4 décembre 2024.

57. En remplacement de M. Charles Gardier, le 4 décembre 2024.

58. En remplacement de M. Richard Fournaux, le 4 décembre 2024.

59. En remplacement de Mme Marie-Christine Marghem, le 4 décembre 2024.



8. COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

La liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe.

a) Compétences matérielles

La Commission traite notamment :

- de la politique agricole ;
- des exportations et de la promotion extérieure des produits agricoles et horticoles ;
- de la rénovation rurale et de la conservation de la nature ;
- de la chasse, de la pêche et des forêts.

b) Composition

Président	M. François HUBERTY ⁶¹
Vice-Président	M. Arnaud DEWEZ ⁶²
Vice-Président	M. Patrick SPIES ⁶³

EN CHIFFRES⁶⁰

20 RÉUNIONS

54 HEURES DE RÉUNIONS

2 PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

Les autres membres effectifs sont :

Mmes Alice Bernard, Véronique Durenne⁶⁴, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, MM. Loïc Jacob, Nicolas Janssen⁶⁵ et Jean-Paul Wahl.

Les membres suppléants sont :

M. Christophe Bastin, Mmes Caroline Cassart-Mailleux, Valérie Dejardin, MM. Philippe Dodrimont, Jori Dupont, Yves Evrard⁶⁶, Mme Marie Jacqmin, MM. Bruno Lefèbre, Vincent Palermo et Mme Sophie Pécriaux.

60. Pour les propositions de résolution, il s'agit du nombre de textes déposés à examiner par cette Commission.

61. Désignation en date du 16 septembre 2024.

62. Désignation en date du 16 septembre 2024.

63. Désignation en date du 16 septembre 2024.

64. En remplacement de M. Tanguy Dardenne, le 4 décembre 2024.

65. En remplacement de M. Yves Evrard, le 4 décembre 2024.

66. En remplacement de M. Olivier Maroy, le 4 décembre 2024.

LES AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS

COMMISSIONS DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS⁶⁷

a) Missions

Trois Commissions de vérification des pouvoirs sont installées lors de la première séance qui suit le renouvellement du Parlement. Chacune est composée de cinq élus tirés au sort qui ne relèvent pas de circonscriptions sur lesquelles s'opère le contrôle. Elles sont chargées d'examiner sans délai les pièces relatives aux élections, les éventuelles réclamations introduites et le respect des règles d'éligibilité et d'incompatibilité.

Conformément à l'article 7, point 10, du Règlement, ces Commissions ont clôturé leurs travaux le dernier jour du sixième mois qui a suivi leur installation, soit le 31 décembre 2024, et ce après s'être réunies chacune à deux reprises.

Une nouvelle Commission de vérification des pouvoirs composée de sept membres tirés au sort leur a succédé. Celle-ci est chargée de la vérification des pouvoirs en cas d'élection partielle ou d'admission d'un membre suppléant.

b) Compositions

Commission de vérification des pouvoirs pour la province de Hainaut

Membres: M. Charles Gardier⁶⁸, Mme Anne-Catherine Goffinet, MM. Stéphane Hazée, Julien Liradelfo et Jean-Paul Wahl (Président)⁶⁹.

Commission de vérification des pouvoirs pour les provinces du Brabant wallon, de Luxembourg et de Namur

Membres: Mme Rachida Aït Alouha, M. Maxime Daye, Mmes Sophie Pécriaux (Présidente)⁷⁰, Caroline Taquin et M. Thierry Witsel⁷¹.

Commission de vérification des pouvoirs pour la province de Liège

Membres: MM. Christophe Bastin, Vincent Blondel, Mmes Éliane Tillieux, Mathilde Vandorpe (Présidente)⁷² et Patricia Van Walle

À partir du 1^{er} janvier 2025

Commission de vérification des pouvoirs

Membres: Mmes Alice Bernard (Présidente)⁷³, Valérie Bluge, MM. Julien Liradelfo, Vincent Maillen, Mme Sabine Roberty, MM. Guillaume Soupert et Jean-Paul Wahl.



67. Art. 7 du Règlement du Parlement de Wallonie.

68. En remplacement de M. Richard Fournaux, le 4 décembre 2024.

69. Désignation en date du 15 juillet 2024.

70. Désignation en date du 25 juin 2024.

71. En remplacement de M. Tanguy Dardenne, le 4 décembre 2024.

72. Désignation en date du 25 juin 2024.

73. Doyenne d'âge lors de l'unique réunion qui s'est tenue en date du 15 janvier 2025.

COMMISSION DE COOPÉRATION⁷⁴

a) Missions

Afin de promouvoir la coopération entre, d'une part, la Wallonie et, d'autre part, l'État fédéral, les autres régions et les communautés, le Parlement de Wallonie a mis en place une Commission de coopération composée de dix membres en ce compris le président du Parlement.

Cette commission tient des séances communes avec les commissions correspondantes des autres parlements.

b) Composition

Président	M. Willy BORSUS ⁷⁵
Vice-Président	N.
Vice-Président	N.

Les autres membres effectifs sont:

M. Jean-Paul Bastin, Mmes Alice Bernard, Valérie Dejardin, M. Yves Evrard, Mmes Christine Mauel, Özlem Özen, M. Patrick Spies, Mmes Caroline Taquin et Mathilde Vandorpe.

Les membres suppléants sont:

Mme Rachida Aït Alouha, MM. Maxime Daye, Olivier de Wasseige, Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, MM. Bruno Lefèbvre, Vincent Maillen, Vincent Palermo, Mme Sophie Pécriaux et M. Thierry Witsel.



74. Art. 51 du Règlement du Parlement de Wallonie.

75. Le Président du Parlement préside la Commission de coopération (art. 51 du Règlement).

COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES⁷⁶

a) Missions

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes sur les matières en lien avec la politique européenne, cette commission est chargée de veiller à la participation du Parlement au bon fonctionnement de l'Union européenne en préparant des avis portant sur :

- l'ensemble des questions européennes ;
- le respect des principes de subsidiarité des projets d'actes législatifs émanant des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen ;
- les projets d'actes législatifs initiés par la Commission européenne et d'autres textes des institutions européennes.

b) Composition

Elle est constituée de dix membres en ce compris le Président du Parlement qui la préside. En outre, les membres belges francophones du Parlement européen sont associés aux travaux de cette commission. Ils participent avec voix consultative.

Président	M. Willy BORSUS ⁷⁷
Vice-Président	Vincent BLONDEL ⁷⁸
Vice-Président	N. ⁷⁹

Les autres membres effectifs sont :

Mme Valérie Bluge⁸⁰, MM. Pascal Baurain, Philippe Dodriment, Eddy Fontaine, Mme Anne Lambelin, MM. Bruno Lefèbvre, Guillaume Soupart⁸¹, Mme Patricia Van Walle.

EN CHIFFRES

3 RÉUNIONS

5 HEURES DE RÉUNIONS

Les membres suppléants sont :

MM. Jean-Jacques Cloquet, Vincent Crampont⁸², Jori Dupont, Mme Véronique Durenne⁸³, MM. Loïc Jacob, Nicolas Janssen⁸⁴, Jean-Pierre Lepine, Mme Éliane Tillieux, M. Nicolas Tzanetatos et Mme Valérie Warzée-Caverenne⁸⁵.

76. Art. 52 du Règlement du Parlement de Wallonie.
77. Le Président du Parlement préside la Commission chargée de questions européennes (art. 52 du Règlement).
78. Désignation en date du 10 avril 2025.
79. Vice-présidence réservée à un député du Parlement européen (art. 52 du Règlement).
80. En remplacement de Mme Valérie Warzée-Caverenne, le 9 juillet 2025.
81. En remplacement de M. Nicolas Janssen, le 11 juin 2025.
82. En remplacement de M. Mourad Sahli, le 18 décembre 2024.
83. En remplacement de Mme Marie-Christine Marghem, le 29 janvier 2025.
84. En remplacement de M. Guillaume Soupart, le 11 juin 2025.
85. En remplacement de Mme Valérie Bluge, le 9 juillet 2025.

DES PERSONNALITÉS EUROPÉENNES AU PARLEMENT DE WALLONIE

La Commission chargée de questions européennes a procédé, en date du 10 avril 2025, à l'audition de Monsieur Thomas de Béthune, chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

Lors de cet échange approfondi, Monsieur de Béthune a notamment présenté aux parlementaires wallons les grandes lignes du programme de travail 2025 de la Commission, en insistant sur les nouvelles priorités dégagées dans un contexte international en forte évolution.

Les parlementaires ont interrogé la Commission sur le suivi des accords commerciaux, les implications sociales et environnementales des simplifications réglementaires en cours, les enjeux de souveraineté numérique ou encore la lutte contre la désinformation et les menaces hybrides.

Dans le cadre de l'initiative « Tour d'Europe », la Commission chargée de questions européennes a en outre auditionné, le 12 juin 2025, Monsieur Piotr Serafin, Commissaire européen au Budget, à la Lutte contre la fraude et à l'Administration publique, en amont de la présentation par la Commission européenne de sa proposition pour le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, qui s'est tenue le 16 juillet 2025.

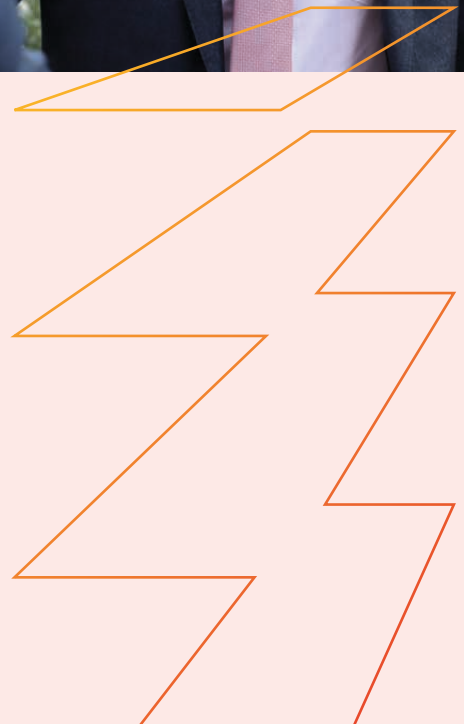
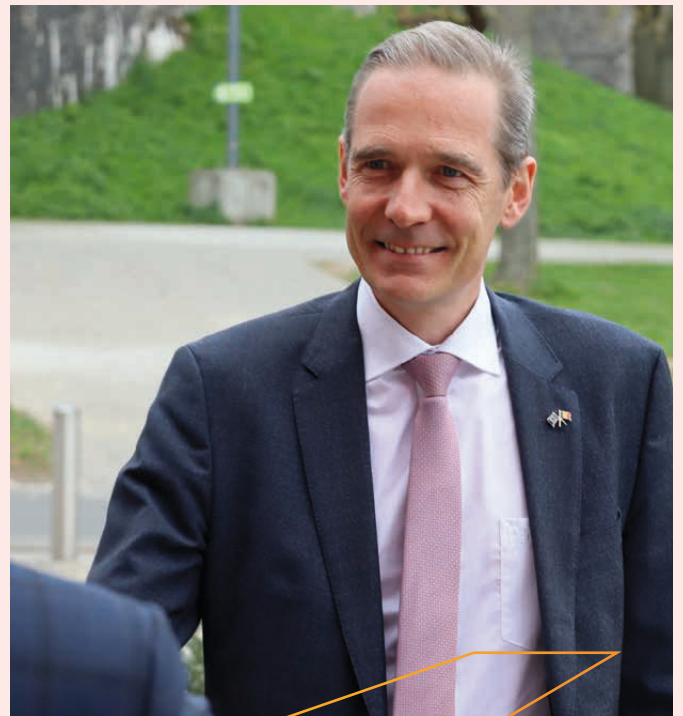
Monsieur Serafin a rappelé les grandes priorités du prochain budget de l'Union : renforcer la compétitivité face aux États-Unis et à la Chine, développer la défense et la sécurité dans un contexte géopolitique profondément modifié, moderniser la politique de cohésion et préserver la politique agricole commune.

Les parlementaires wallons ont insisté sur l'importance de maintenir l'implication des régions dans la gestion des fonds européens, de renforcer les dimensions sociale et environnementale du futur CFP, et de préserver un haut niveau d'ambition en matière de politique de cohésion, de recherche et d'innovation.

Enfin, la Commission chargée de questions européennes a auditionné, le 4 juillet 2025, Son Excellence Madame Suzanne Shine, Ambassadeur du Danemark près le Royaume de Belgique, dans l'optique d'une présentation des priorités de la présidence danoise du Conseil de l'Union européenne.

Faisant le constat d'un contexte international instable, l'Ambassadeur a épinglé deux ambitions danoises : renforcer la sécurité collective, notamment par un soutien ferme à l'Ukraine, et relancer la compétitivité européenne à travers une transition verte ambitieuse. Elle a rappelé que cette présidence intervenait à un moment charnière pour l'Union, alors que les tensions géopolitiques, la crise énergétique, la désinformation ou encore les flux migratoires imposent des réponses concertées à l'échelle européenne.

À l'issue de l'intervention de Madame Shine, les membres de la Commission ont interpellé l'Ambassadeur sur l'équilibre entre sécurité, justice sociale et transition climatique dans les priorités de la présidence danoise. Ils ont en outre évoqué le cadre budgétaire européen, la politique migratoire, l'indépendance énergétique, la régulation des plateformes numériques et la situation de l'État de droit en Hongrie. Les échanges ont traduit une volonté d'ancrer l'action européenne dans les valeurs démocratiques tout en répondant aux défis géopolitiques actuels.



COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES⁸⁶

a) Missions

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes, cette commission veille à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et a pour mission d'examiner les questions relatives à cette problématique. Elle peut agir de sa propre initiative, à la demande du président du Parlement ou à la demande d'une commission permanente. La Commission procède à des auditions d'experts et établit un rapport à la fin de ses travaux.

b) Composition

Les membres effectifs sont:

Mmes Rachida Aït Alouha, Véronique Durenne⁸⁷, Sophie Fafchamps, Isabella Greco, Armelle Gysen, M. Bruno Lefèbvre, Mmes Sophie Péciaux, Caroline Taquin, Stéphanie Thoron et M. Nicolas Tzanetatos.

Les membres suppléants sont:

Mme Jamila Ammi, M. Maxime Daye, Mmes Valérie De Bue, Dorothée De Rodder, M. Yves Evrard, Mmes Marie Jacqmin, Geneviève Lazon, Diana Nikolic, MM. Patrick Spies et Thierry Witsel.

COMMISSION DES POURSUITES⁸⁸

a) Missions

Cette commission se réunit à huis clos et est chargée d'examiner les demandes de suspension de détention d'un député, les demandes d'autorisation des poursuites introduites à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon, les demandes de suspension des poursuites qui sont déjà engagées ou les demandes de règlement de la procédure à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon dont est saisie l'assemblée par les autorités judiciaires.

b) Composition

Les membres sont:

MM. Jean-Paul Bastin, Pascal Baurain, Christophe Collignon, Mme Valérie De Bue⁸⁹, M. Julien Liradelfo, Mmes Christie Morreale, Diana Nikolic, MM. Nicolas Tzanetatos et Jean-Paul Wahl.



86. Art. 53 du Règlement du Parlement de Wallonie.

87. En remplacement de Mme Marie-Christine Marghem, le 4 décembre 2024.

88. Art. 54 du Règlement du Parlement de Wallonie.

89. En remplacement de Mme Marie-Christine Marghem, le 4 décembre 2024.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES⁹⁰

a) Missions

Les missions de cette commission sont :

- le contrôle des dépenses électorales engagées par les candidats, les listes et les partis politiques pour les élections régionales ;
- le contrôle des dépenses électorales engagées par les partis politiques représentés au Parlement de Wallonie pour les élections locales et l'examen des réclamations éventuellement introduites à l'encontre des candidats ;
- l'examen des communications et des campagnes d'information du président du Parlement de Wallonie, du Gouvernement wallon, d'un ou plusieurs de ses membres.

b) Composition

Président	M. Willy BORSUS ⁹¹
Vice-Président	M. Eddy FONTAINE ⁹²

Les autres membres effectifs sont :

MM. Christophe Bastin, Maxime Daye, Mmes Valérie De Bue, Marie Jacqmin, M. Germain Mugemangango, Mmes Özlem Özen, Éliane Tillieux et M. Jean-Paul Wahl.

Les membres suppléants sont :

M. Jean-Paul Bastin, Mmes Caroline Cassart-Mailleux, Valérie Dejardin, M. Philippe Dodrimont⁹³, Mmes Anne Laffut, Geneviève Lazon, M. Bruno Lefèbvre, Mmes Sabine Roberty, Caroline Taquin et Patricia Van Walle.

EN CHIFFRES

4 RÉUNIONS PUBLIQUES

11 RÉUNIONS À HUIS CLOS

30 HEURES DE RÉUNIONS



NOTA BENE

La Commission de contrôle des dépenses électorales du Parlement de Wallonie s'est réunie les 27 et 28 janvier 2025 afin d'examiner la recevabilité de 16 réclamations déposées à l'encontre de candidats aux élections locales du 13 octobre 2024 pour potentiel non-respect des dispositions relatives aux dépenses engagées dans le cadre de ces élections. Huit réclamations ont été jugées recevables.

Les 13 et 14 février 2025, la Commission a entendu en séance publique les parties défenderesses et réclamarces de ces huit réclamations, avant de se réunir à huis clos pour délibérer. La Commission de contrôle s'est réunie le 25 février 2025 en séance publique pour prononcer les décisions dans les dossiers des communes de Lobbès, Villers-la-Ville, Éghezée, Farciennes, Remicourt, Genappe et Modave.



90. Art. 150 et suivants du Règlement du Parlement de Wallonie.

91. Le Président du Parlement préside la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications (art. 150 du Règlement).

92. Désignation en date du 18 septembre 2024.

93. En remplacement de M. Richard Fournaux, le 4 décembre 2024.



EN CHIFFRES

6 RÉUNIONS

12 HEURES DE RÉUNIONS

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ⁹⁴

a) Missions

Cette commission est chargée de l'examen du projet de budget, de la comptabilité, des comptes et de la gestion des fonds du Parlement afin d'assurer le suivi de la gestion budgétaire et comptable des moyens dont dispose l'assemblée et des décisions du Bureau prises dans ce cadre (voir p. 23).



b) Composition

Président	M. Jean-Pierre LEPINE ⁹⁵
Vice-Président	M. Nicolas TZANETATOS ⁹⁶

Les autres membres effectifs sont:

MM. Christophe Bastin, Jean-Paul Bastin, Grégory Chintinne⁹⁷, Mmes Valérie De Bue⁹⁸, Christine Mauel, Christie Morreale, M. Germain Mugemangango et Mme Éliane Tillieux⁹⁹.

La qualité de membre de cette commission est incompatible avec celle de membre du Bureau.

94. Art. 169 du Règlement du Parlement de Wallonie.

95. Désignation en date du 19 septembre 2024.

96. Désignation en date du 19 septembre 2024.

97. En remplacement de M. Richard Fournaux, le 4 décembre 2024.

98. En remplacement de M. Tanguy Dardenne, le 4 décembre 2024.

99. En remplacement de Mme Valérie Dejardin, le 12 février 2025.



NOTA BENE

EN CHIFFRES

4 RÉUNIONS

1 HEURE DE RÉUNIONS

Le 6 juin 2025, le Comité « Mémoire et Démocratie » a rencontré Messieurs Bisschops et Blaise, respectivement Président et Directeur de l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » de Liège, ainsi que des membres du personnel de l'association afin d'examiner les possibilités de coopération dans le cadre de la convention de partenariat qui lie le Parlement wallon à l'ASBL.

Les membres du Comité ont également visité dans les locaux de l'ASBL « Les Territoires de la mémoire » l'exposition permanente « Plus jamais ça ! » qui retrace l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, la montée du nazisme, les camps de concentration et d'extermination du point de vue des personnes déportées et questionne le visiteur sur ce qu'il peut faire et comment résister aujourd'hui.

Enfin, le Comité a visité le musée et le fort d'Aubin-Neufchâteau (Dalhem). Construit à partir de 1935, il faisait partie de la ceinture de fortifications protégeant la ville de Liège lors de la Seconde Guerre mondiale.



COMITÉ « MÉMOIRE ET DÉMOCRATIE »¹⁰⁰

a) Missions

La mission du Comité « Mémoire et Démocratie » est d'encourager, par tous les moyens qu'il juge utiles, la sensibilisation et la promotion de la démocratie ainsi que l'éducation à la mémoire. Il peut en outre donner des avis dans ces matières soit de sa propre initiative, soit à la demande du président du Parlement ou d'une commission permanente du Parlement.

b) Composition

Président

M. Arnaud DEWEZ¹⁰¹

Les autres membres sont :

M. Jori Dupont, Mme Geneviève Lazon, M. Bruno Lefèbvre, Mme Bénédicte Linard, MM. Julien Liradelfo, Chris Massaki Mbaki, Freddy Mockel, Loris Resinelli et Mme Sabine Roberty.

100. Art. 57 du Règlement du Parlement de Wallonie.

101. Désignation en date du 5 novembre 2024, avec reconduction en date du 18 mars 2025.

GROUPE DE TRAVAIL « DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE POUR LE CLIMAT »

a) Missions

Le Parlement de Wallonie est partie prenante au Dialogue interparlementaire pour le Climat. Il s'agit d'un dialogue réunissant toutes les assemblées législatives belges compétentes pour les matières climatiques, à savoir la Chambre des représentants, le Parlement de Wallonie, le Parlement flamand, le Parlement bruxellois et le Parlement de la Communauté germanophone.

Afin de préparer au mieux les décisions à prendre par la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité au sein du Dialogue, un groupe de travail composé d'un membre de chaque groupe politique a été constitué par le Bureau élargi en date du 29 août 2024.

b) Composition

Les membres effectifs sont :

M. Jori Dupont, Mmes Anne-Catherine Goffinet, Anne Lambelin, M. Olivier Maroy (Président) et Mme Céline Tellier.



EN CHIFFRES

2 RÉUNIONS



4. POUVOIR LÉGISLATIF

Le Parlement wallon exerce conjointement avec le Gouvernement wallon le pouvoir législatif au niveau régional par la voie de normes appelées décrets. Le décret a force de loi dans les limites de la compétence matérielle et territoriale de la Région wallonne.

Le droit d'initiative appartient aux membres du Parlement wallon (par la voie du dépôt de propositions de décret) et aux membres du Gouvernement wallon (par la voie du dépôt de projets de décret).

→ Voir la liste des décrets déposés au cours de la session:

<https://parlwal.be/touslesdecrets2024-2025>

EN CHIFFRES

63 PROJETS DE DÉCRET DÉPOSÉS

27 PROPOSITIONS DE DÉCRET DÉPOSÉES



C'est au sein des commissions permanentes que sont examinés en premier lieu les projets ou propositions de décret.

Le travail des commissions sur un texte se conclut par le vote, d'abord article par article, puis sur l'ensemble du texte proposé, et par la rédaction d'un rapport. La commission y émet une recommandation adressée aux membres de la séance plénière, à savoir l'adoption ou le rejet du texte. Il revient alors à cette dernière d'examiner le projet ou la proposition.

LE PROCESSUS D'ADOPTION D'UN DÉCRET EN BREF



INITIATIVE

du Gouvernement

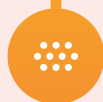
d'un ou plusieurs
député(s)



DÉPÔT

du projet de décret

de la proposition de décret
(et prise en considération)



EXAMEN EN COMMISSION

Débat et amendements



VOTE EN COMMISSION

Pour, contre ou abstention

Si adopté en commission ou, en cas de rejet,
à la demande de l'auteur



EXAMEN EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Débat et amendements



VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Pour, contre ou abstention

Si adopté en séance plénière



SANCTION ET PROMULGATION

par le Gouvernement

PUBLICATION AU MONITEUR BELGE

5. PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES DURANT LA SESSION 2024-2025

Accès à la propriété



La Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal a été saisie du projet de décret portant réforme de la fiscalité wallonne et instaurant un taux réduit de droits d'enregistrement pour l'acquisition d'une habitation propre et unique ainsi qu'une diminution générale des droits de succession¹⁰². Ce projet de décret a été largement évoqué dans l'actualité et a suscité de nombreuses réactions émanant tant du secteur que des responsables politiques et des citoyens.

Les deux mesures fiscales majeures que le Gouvernement entend concrétiser sous la législature 2024-2029 se retrouvent dans ce décret adopté le 4 décembre 2024 en séance plénière, à savoir la mise en œuvre d'un droit d'enregistrement réduit à 3 % pour l'acquisition d'une habitation propre et unique et la baisse des droits de succession.

La première mesure a été implémentée le 1^{er} janvier 2025, tandis que la seconde entrera en vigueur plus tard dans le courant de la législature.

Ajustements budgétaires

Outre l'adoption le 18 décembre 2024 des projets de décret contenant les budgets des recettes et des dépenses pour l'année 2025, la session 2024-2025 a connu deux ajustements budgétaires. Le premier concernant l'année budgétaire 2024 et le second concernant l'année budgétaire 2025. Dans les deux cas, le Gouvernement a présenté ces textes budgétaires comme des ajustements techniques¹⁰³.

102. Voir Doc. 97 (2024-2025) N° 1 à 7.

103. Voir la liste des projets de décret de nature budgétaire, p. 95.

104. Voir CRIC N° 116, 135 et 146 (2024-2025).

Armes

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes a examiné, le 17 mars 2025, le rapport annuel 2023 ainsi que les rapports trimestriels couvrant les périodes allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 et du 1^{er} mai au 31 août 2024.

Le 5 juin 2025, la Commission a organisé, conjointement avec la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, une visite de la Fabrique Nationale (FN) de Herstal axée notamment sur le contexte géopolitique et la réglementation liée à l'octroi des licences d'armes.

Assuétudes

Une part importante des travaux de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale a été consacrée au dispositif des salles de consommation à moindre risque. Interrogé fin 2024 par un membre sur la sécurité et la qualité de vie des populations aux environs des salles de consommation à moindre risque (SCMR), Monsieur le Ministre Coppieters a rappelé l'objectif principal des politiques en matière de drogues: l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des usagers de drogues tout en réduisant les dommages pour la population et la société.

Il a également ouvert la porte à la réalisation d'une série d'auditions par le Parlement de Wallonie afin de parfaire le dispositif des salles de consommation comme outil de santé publique. C'est dans ce cadre que la Commission a sollicité pas moins de neuf avis écrits et procédé à l'audition de seize experts de dix organismes. Ces auditions ont eu lieu le 2 avril 2025 ainsi que les 14 et 28 mai 2025¹⁰⁴.

Calamités publiques



La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a accordé une attention particulière aux suites des inondations qui ont frappé la Wallonie au mois de juillet 2021. La Commission a, en effet, décidé d'organiser une série d'auditions, les 28 janvier, 25 février, 18 mars, 15 avril et 27 mai 2025, sur le thème de la résilience du territoire wallon après les inondations de juillet 2021.

L'organisation de ces auditions fut l'occasion pour les Commissaires de mieux appréhender cette thématique en l'abordant sous différentes perspectives. Au total, les Commissaires ont entendu et échangé avec douze témoins, qu'il s'agisse d'experts, de fonctionnaires, de bourgmestres ou de représentants d'entreprises.

Outre des avis écrits sollicités auprès de différents organismes, la Commission a également décidé d'organiser une visite à Verviers ainsi qu'une mission dans la vallée de l'Ahr, en République fédérale allemande qui fut, elle aussi, frappée par des inondations de grande ampleur en juillet 2021.

La visite organisée à Verviers, le 4 juillet 2025, fut l'occasion, entre autres, de visiter des projets d'infrastructures reconstruites dans une optique résiliente mais également d'échanger et d'entendre différents acteurs sur les aspects sociaux et de gouvernance liés à la résilience du territoire wallon dans un contexte post-inondations. La mission dans la vallée de l'Ahr sera organisée, quant à elle, lors de la session 2025-2026.

Climat



Le Parlement de Wallonie est partie prenante au Dialogue interparlementaire pour le Climat. Il s'agit d'un dialogue réunissant toutes les assemblées législatives belges compétentes pour les matières climatiques (voir p. 45).

Durant la session 2024-2025, une attention toute particulière a été accordée par le Dialogue interparlementaire pour le Climat à la COP29 et aux enjeux climatiques européens et internationaux.

Il a dans ce cadre été procédé le 15 octobre 2024 à l'audition de Monsieur Fremout, Head of Unit International Negotiations & Cooperation, service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, et de Madame Slingenberg, Directrice Stratégie, Analyse et Planning à la Direction générale de l'action pour le climat (DG CLIMA) de la Commission européenne.

CWaPE



Dans le cadre du contrôle que le Parlement exerce sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), qui est l'autorité de régulation des marchés de l'électricité et du gaz en Wallonie, la Commission de l'énergie, du climat et du logement a procédé à l'audition de Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, le 1^{er} octobre 2024 afin qu'il présente les différents rapports annuels inhérents à la CWaPE ainsi que le compte général relatif à l'exercice d'exploitation 2023¹⁰⁵.

Le 22 novembre 2024, la Commission de l'énergie, du climat et du logement a visité les locaux de la CWaPE. Les Commissaires ont pu échanger avec les membres de la CWaPE concernant les solutions pour l'avenir des réseaux, la protection des consommateurs et les obligations de service public, le fonctionnement du comparateur tarifaire établi par la CWaPE et la question de la régulation du transport de dioxyde de carbone (CO₂)¹⁰⁶.

Le 28 novembre 2024, la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) a auditionné Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, afin de procéder à son évaluation annuelle. Sur base de cette audition, la Sous-commission a décidé de proposer à l'assemblée plénière de lui attribuer la mention « favorable »¹⁰⁷.

En date du 15 avril 2025, la Sous-commission a décidé de recommander l'adoption de la proposition d'appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de directeur en charge de la direction technique de la CWaPE par l'assemblée plénière¹⁰⁸.

Le 13 mai 2025, la Sous-commission a procédé à un échange de vues concernant le rapport d'audit de la Cour des comptes sur la CWaPE. En outre, elle a auditionné Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, sur le mode de financement du régulateur.

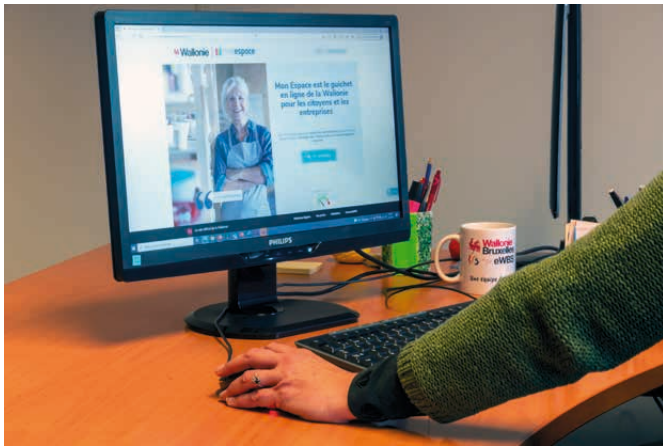
105. Voir Doc. 61 (2024-2025) N° 1.

106. Voir Doc. 120 (2024-2025) N° 1.

107. Voir Doc. 122 (2024-2025) N° 1.

108. Voir Doc. 212 (2024-2025) N° 1.

Cybersécurité



La Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal s'est réunie le 12 mai 2025 conjointement avec la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives pour procéder à un débat sur la cyberattaque subie par les services publics de Wallonie courant du mois d'avril 2025¹⁰⁹.

En sa réunion du 14 mai 2025, la Commission a procédé à l'examen et au vote, à l'unanimité des membres, des propositions de décret relatifs à la prolongation des délais impactés par l'intrusion d'avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon¹¹⁰.

Les deux textes, adoptés en séance plénière le même jour, visent à adapter temporairement les délais fixés dans des normes wallonnes qui s'imposent aux services du Gouvernement, aux acteurs publics utilisant l'environnement informatique du Service public de Wallonie ou aux usagers de ces services afin de limiter les conséquences négatives du piratage informatique, tant pour les usagers que pour l'administration.

Emploi



Le Parlement a adopté quatre projets de décret visant à simplifier les formalités pour développer l'activité économique en Wallonie et à faciliter l'accès des travailleurs au marché du travail.

Le premier texte supprime les autorisations pour les activités ambulantes et foraines et a été adopté en séance plénière le 26 février 2025¹¹¹.

Deux autres décrets viennent modifier et préciser les modalités de l'examen de la proportionnalité de nouvelles dispositions ou de modifications de dispositions existantes en droit wallon qui limitent l'exercice ou l'accès à des professions réglementées et dès lors, le droit des travailleurs à exercer une activité économique dans le marché intérieur de l'Union européenne. Ces deux textes ont été adoptés en séance plénière le 14 mai 2025¹¹².

Enfin, un dernier décret entend coordonner des politiques d'autorisation de travail et de permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers. Il a ainsi pour objectif de créer une plateforme électronique dans le cadre de la procédure de demande unique de séjour à des fins d'emploi permettant le traitement de manière centralisée¹¹³.

Des auditions consacrées à l'attractivité de la Wallonie se sont par ailleurs tenues le 8 juillet 2025¹¹⁴.

Fiscalité automobile



La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a par ailleurs recommandé le 13 mai 2025 l'adoption de la réforme de la taxe de mise en circulation¹¹⁵ qui prévoit la majoration de la réduction « familles nombreuses » ainsi que la création d'une réduction de 250 euros maximum pour un parent en situation de monoparentalité.

La réforme, adoptée en séance plénière le 28 mai 2025, instaure en outre un allègement de la fiscalité de certains véhicules cent pour cent électriques ou neutres en carbone, établit la définition de valeurs par défaut et modifie le décret du 7 septembre 2023 modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus en ce qui concerne la taxe de mise en circulation automobile.

109. Voir CRIC N° 126 (2024-2025).

110. Voir Doc. 232 et 233 (2024-2025) N° 1 à 4.

111. Voir Doc. 152 (2024-2025) N° 1 à 3.

112. Voir Doc. 204 et 205 (2024-2025) N° 1 à 4.

113. Voir Doc. 179 (2024-2025) N° 1 à 3.

114. Voir CRIC N° 174 (2024-2025) et Doc. 299 (2024-2025) N° 1.

115. Voir Doc. 214 (2024-2025) N° 1 à 3.

Impôts régionaux

En matière de fiscalité, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, en sa réunion du 7 juillet 2025, a adopté, à l'unanimité de ses membres, le projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions¹¹⁶.

Avec la reprise du service du précompte immobilier, le 1^{er} janvier 2021, la reprise du service de l'impôt concernant les droits de succession, de mutation par décès et de certains droits d'enregistrement permettra à la Région wallonne de finaliser le processus de reprise du service appelé, lors des accords de Lambermont et de la cinquième réforme de l'État, les « impôts régionaux ».

Logement



En suite d'un rapport de la Cour des comptes relatif aux agences immobilières sociales en Région wallonne, la Commission de l'énergie, du climat et du logement a procédé à l'audition le 11 février 2025 de Monsieur Hubert, Conseiller à la Cour des comptes, afin qu'il présente les conclusions dudit rapport¹¹⁷.

La Commission a ensuite souhaité approfondir la question et a entendu plusieurs autres experts de l'administration en dates des 1^{er} et 15 avril 2025¹¹⁸. Un avis écrit a par ailleurs été sollicité auprès du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL) afin de prendre connaissance de la position des agences de promotion du logement (APL)¹¹⁹.

Petite enfance



Outre les nombreuses questions adressées au Gouvernement en matière de petite enfance, la Commission du tourisme et du patrimoine a recommandé l'adoption d'une proposition de décret modifiant le subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance. Ce texte, adopté en séance plénière le 28 mai 2025, entend notamment octroyer des subventions aux milieux d'accueil de la petite enfance pour l'année 2025 en dehors de la programmation quinquennale prévue dans le décret initial datant du 16 novembre 2023¹²⁰.

Pesticides



Le 2 avril 2025, Madame Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, a présenté à la presse sa stratégie pour réduire l'usage des pesticides via la tenue d'états généraux de la protection des cultures. Elle a ainsi fait part de sa volonté de dresser un état des lieux de ce qui existe et de ce qui manque afin de réduire l'utilisation des pesticides pour protéger l'environnement sans compromettre la sécurité alimentaire.

116. Voir Doc. 281 (2024-2025) N° 1 et 2.

117. Voir Doc. 161 (2024-2025) N° 1.

118. Voir CRIC N° 114 et 125 (2024-2025).

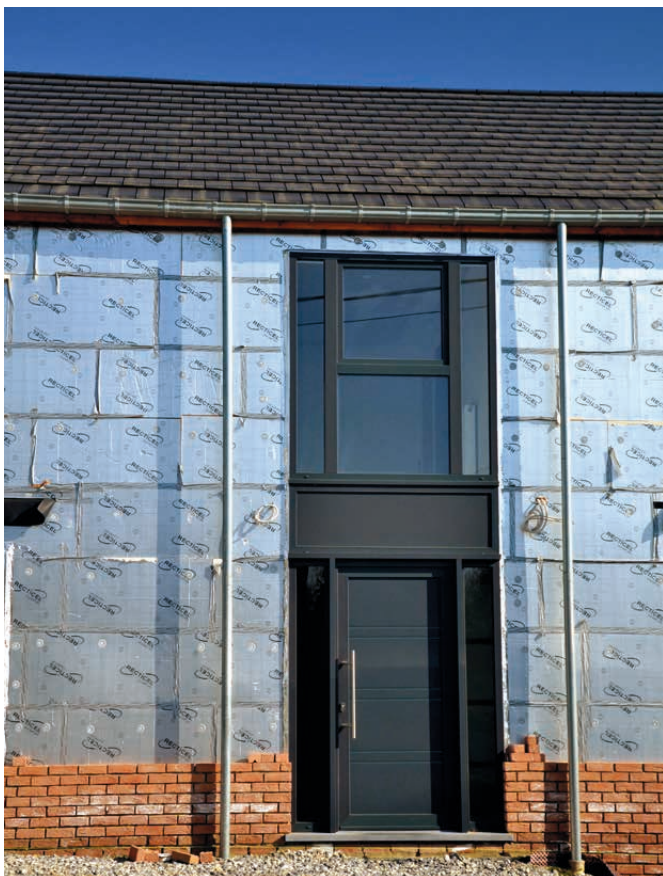
119. Voir Doc. 226 (2024-2025) N° 1.

120. Voir Doc. 225 (2024-2025) N° 1 à 5.

En suite de cette annonce et de la réaction de la Société scientifique de médecine générale, des auditions ont été organisées et scindées en deux thématiques :

- les effets sanitaires et environnementaux des pesticides, d'une part, qui ont été débattus dans la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale les 24 juin et 8 juillet 2025¹²¹;
- les pesticides et leurs enjeux pour l'agriculture et la ruralité, d'autre part, qui ont réuni les membres de la Commission précitée avec la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité. Celles-ci se sont tenues le 25 juin ainsi que les 7 et 10 juillet 2025¹²² et se poursuivront en septembre 2025.

Primes à la rénovation énergétique



La Commission de l'énergie, du climat et du logement s'est saisie de la question de la réforme des primes à la rénovation énergétique mise en œuvre par le Gouvernement.

Un nombre important d'interpellations et de questions orales ont été développées et un débat sur les conséquences de la réforme des primes à la rénovation énergétique s'est par ailleurs tenu en commission le 25 février 2025¹²³.

Qualité de l'eau



Au cours de la session 2024-2025, la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale a poursuivi le travail effectué en matière de qualité de l'eau sur le thème notamment des PFAS.

Cela s'est notamment traduit par l'organisation d'un débat, en date du 1^{er} octobre 2024, sur la gestion et les résultats du biomonitoring concernant les PFAS¹²⁴ et par l'audition, le même jour et sur le même sujet, de Monsieur Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, et de Madame Detaille, Directrice générale de l'Institut scientifique de service public (ISSEP). Ce débat et ces auditions font suite à la communication, le 23 septembre 2024, relative à la sous-évaluation des résultats du biomonitoring PFAS mené dans les communes de Chièvres, Ronquières et Nandrin ainsi qu'à la présentation au Gouvernement, le 26 septembre 2024, par Monsieur le Ministre, d'une note d'orientation faisant état de la situation des PFAS¹²⁵. Une nouvelle audition de Monsieur le Ministre est intervenue en commission le 15 octobre 2025 au sujet du plan stratégique sur les PFAS¹²⁶.

Sur décision unanime, la Commission a visité le 16 janvier 2025, toujours dans le cadre de la problématique des PFAS, la station de potabilisation de Jambes ainsi que la station d'épuration de Lives-sur-Meuse¹²⁷. Il s'agissait par cette visite, pour les députés, de mieux se rendre compte des mécanismes d'assainissement de l'eau et du traitement des boues d'épuration.

Enfin, en suite d'informations parues dans les médias quant à la présence de desphényl-chloridazone, un métabolite de pesticide, dans l'eau brute du captage de Mont-Saint-André (Ramillies), la Commission s'est réunie en urgence, le 17 juillet 2025, afin de faire la lumière sur cette problématique. Ont été entendus dans ce

121. Voir CRIC N° 162 et 175 (2024-2025).

122. Voir CRIC N° 165, 169 et 177 (2024-2025).

123. Voir CRIC N° 98 (2024-2025).

124. Voir CRIC N° 16 (2024-2025).

125. Voir Doc. 58 (2024-2025) N° 1.

126. Voir Doc. 73 (2024-2025) N° 1.

127. Voir Doc. 157 (2024-2025) N° 1.

cadre Monsieur le Ministre, des représentants du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE) ainsi que des représentants de la Société wallonne des eaux (SWDE)¹²⁸.

Relations internationales

La Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal a examiné et procédé au vote de propositions de résolution en lien étroit avec l'actualité à l'échelle mondiale et de l'Union européenne: le Marché commun du Sud (Mercosur), l'Est de la République démocratique du Congo ou encore la situation au Proche-Orient, problématique dont se sont particulièrement emparés les membres de la Commission avec quatre textes examinés¹²⁹. Le 19 août 2025 s'est par ailleurs tenu un débat sur les mesures à prendre en Région wallonne quant à la situation en cours à Gaza¹³⁰.

Simplification administrative



Le 20 novembre 2024, le Parlement a adopté deux projets de décret relatif à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes¹³¹. La volonté de ces textes est de limiter la fracture numérique et d'éviter d'exclure certains publics des démarches de l'administration. Les décrets visent à tendre davantage vers la «double voie», à savoir une équivalence de la version électronique des documents administratifs par rapport à leur version papier.

Tourisme



La Commission du tourisme et du patrimoine a poursuivi les travaux concernant la réforme du Code du tourisme. Le 12 mai 2025, elle a recommandé à l'unanimité des membres, l'adoption du projet de décret modifiant le décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du Tourisme et portant des dispositions diverses¹³². Ce texte a pour objectif de simplifier administrativement les démarches à accomplir dans le chef des opérateurs touristiques pour les hébergements actuellement déclarés et reconnus par la Région. En outre, il édicte les règles transitoires applicables à l'égard des organismes touristiques en matière de subvention.

128. Voir CRIC N° 179 (2024-2025).

129. Voir Doc. 65, 69, 70, 158, 170, 267, 277 (2024-2025).

130. Voir CRIC N° 180 (2024-2025).

131. Voir Doc. 33 et 34 (2024-2025) N° 1 à 6.

132. Voir Doc. 228 (2024-2025) N° 1 à 3.



EN CHIFFRES

271 QUESTIONS D'ACTUALITÉ

90 QUESTIONS URGENTES

6. CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Le contrôle de l'action du Gouvernement wallon s'exerce notamment par le dépôt de questions, d'interpellations et de motions.

Composition du Gouvernement

Le Gouvernement wallon élu par le Parlement se compose de huit membres :

M. Adrien Dolimont

Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal ;

M. François Desquesnes

Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux ;

M. Pierre-Yves Jeholet

Vice-Président et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation ;

M. Yves Coppieters

Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale ;

Mme Jacqueline Galant

Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives ;

Mme Valérie Lescrenier

Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance ;

Mme Cécile Neven

Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports ;

Mme Anne-Catherine Dalcq

Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

En séance plénière

Au début d'une séance plénière de l'après-midi, au maximum une fois par semaine, sont développées les questions urgentes et les questions d'actualité ; c'est ce que l'on appelle l'heure des questions urgentes et des questions d'actualité.

Le nombre de questions d'actualité et de questions urgentes est réparti proportionnellement à l'importance de chaque groupe politique reconnu.

Lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un même sujet, le président du Parlement wallon peut, après consultation des présidents des groupes politiques, proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.

MINISTRES	QUESTIONS D'ACTUALITÉ	QUESTIONS URGENTES
Adrien Dolimont	18	1
François Desquesnes	83	37
Pierre-Yves Jeholet	58	17
Yves Coppieters	49	19
Jacqueline Galant	7	0
Valérie Lescrenier	3	3
Cécile Neven	28	10
Anne-Catherine Dalcq	25	3



NOTA BENE

Une **interpellation** est une demande d'explication adressée en commission à un ministre à propos d'un acte politique, d'une situation précise, d'aspects généraux ou spécifiques de la politique du Gouvernement; elle peut donner lieu au dépôt d'une ou de plusieurs motions et se distingue en cela de la **question orale**, qui est une brève demande d'information sur la politique du Gouvernement.

Les **questions d'actualité** et les **questions urgentes** sont des demandes d'explications adressées à un membre du Gouvernement en séance plénière. Elles portent sur un événement d'actualité ou d'actualité récente dont le développement, en raison de son objet, ne peut attendre une prochaine réunion de commission.

Enfin, la **question écrite** ne fait pas l'objet d'un développement en réunion de commission ou en séance plénière. Elle est adressée à un membre du Gouvernement dans le but d'obtenir des éclaircissements sur des points particuliers de la législation ou encore en vue de faire préciser un aspect de sa politique.

EN CHIFFRES

43 INTERPELLATIONS

3 375 QUESTIONS ORALES

En commission

Les commissions participent également au contrôle du Gouvernement puisque c'est à l'occasion de leurs réunions que les députés peuvent interroger les ministres par le biais d'interpellations ou de questions orales.

MINISTRES	INTERPELLATIONS	QUESTIONS ORALES	QUESTIONS ÉCRITES
Adrien Dolimont	7	212	270
François Desquesnes	8	754	1114
Pierre-Yves Jeholet	5	443	386
Yves Coppieters	10	814	634
Jacqueline Galant	3	159	121
Valérie Lescrenier	0	258	195
Cécile Neven	8	328	252
Anne-Catherine Dalcq	2	407	326

GROUPES POLITIQUES	INTERPELLATIONS	QUESTIONS ORALES	QUESTIONS ÉCRITES
MR	1	586	1180
PS	12	1361	1060
Les Engagés	0	779	366
PTB	20	217	368
Ecolo	10	432	324

7. RÉSOLUTIONS

En sus de leurs interventions sur les textes législatifs et de leurs questions, les députés peuvent exprimer les préoccupations de la Wallonie au travers de résolutions.

La résolution est texte qui ne relève pas de l'activité législative; elle vise à informer l'Exécutif sur une problématique particulière et à l'inviter à prendre une série de mesures. N'ayant aucune force contraignante, elle peut aussi permettre d'orienter le travail parlementaire.

C'est au sein des commissions permanentes que sont examinés en premier lieu les propositions de résolution. Elles sont ensuite votées en séance plénière. Déposées à l'initiative d'un ou plusieurs parlementaires, elles deviennent suite à leur adoption une résolution du Parlement dans son ensemble.

La liste des résolutions pour la session 2024-2025 est reprise en annexe (voir p. 95).

EN CHIFFRES

21 PROPOSITIONS DE RÉOLUTION DÉPOSÉES
2 RÉOLUTIONS ADOPTÉES



NOTA BENE

À l'issue de la session 2024-2025 et depuis son installation en 2024, le Parlement de Wallonie a publié 314 documents parlementaires (projets, propositions, motions, rapports, sans compter les amendements).

Ce sont les services du Parlement qui composent ces documents, lesquels ne sont plus imprimés qu'à quelques exemplaires.

Les documents parlementaires sont consultables sans délai sur le site web du Parlement.



EN CHIFFRES

50 PÉTITIONS DÉPOSÉES EN COURS DE SESSION

37 PÉTITIONS¹³³ EXAMINÉES EN COMMISSION

(DONT 5 DE PLUS DE 1000 SIGNATURES)



8. PÉTITIONS

À travers les pétitions, ce sont les préoccupations des citoyens qui s'expriment. Ce droit est inscrit dans l'article 28 de la Constitution. Il permet à un ou plusieurs citoyens de faire entendre leur voix en attirant l'attention des autorités publiques sur leurs préoccupations. Il peut s'agir d'un avis, d'une demande, d'une plainte ou de toute autre proposition.

Le décret de la Région wallonne du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu stipule que pour ouvrir le droit à être entendu par le Parlement, une pétition doit être signée par au moins 1000 signataires âgés de seize ans accomplis¹³⁴.

Durant la session 2024-2025, 3 pétitions ont été déposées par voie électronique via le site web du Parlement en format PDF et 47 créées sur le site web du Parlement.

Le traitement des pétitions se fait en toute transparence; un Bulletin des pétitions et les rapports de commissions y relatifs sont accessibles sur le site web du Parlement.

La liste des pétitions examinées en commission est reprise en annexe (voir p. 101).

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur
parlwal.be/petition

¹³³. Dont 28 ont été déposées au cours d'une session antérieure.

¹³⁴. Art. 127 du Règlement du Parlement de Wallonie.



RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ

LE PARLEMENT DE TOUS LES WALLONS

En élisant tous les cinq ans les députés wallons, les citoyens leur donnent le mandat de les représenter au Parlement.

Le mécanisme de la démocratie représentative n'exclut cependant pas que la population puisse participer à l'élaboration des décisions en étant consultée, en débattant ou en proposant. Le dernier mot revient toutefois aux représentants élus. Au Parlement de Wallonie, plusieurs manières de faire entendre sa voix existent.

Depuis 45 ans, le Parlement contribue au développement d'initiatives, telles que les pétitions et plus récemment les commissions délibératives¹³⁵, permettant de mieux associer les citoyens à ses travaux législatifs.

Tout au long de l'année, le Parlement accueille par ailleurs la société civile sous toutes ses formes. Le rôle de celle-ci revêt une importance cruciale en démocratie et l'assemblée wallonne y est particulièrement attentive.

OUVERTURE

1. VISITES

Le Parlement organise des visites guidées tout au long de la session parlementaire. Ces visites constituent des moments de découvertes, de rencontres et d'échanges entre les groupes accueillis et l'assemblée, à travers ses salles les plus emblématiques. Elles permettent d'apprécier les rouages du fonctionnement de la démocratie représentative wallonne, avec ses modes d'expression citoyenne, et d'accéder à un lieu chargé d'histoire et de patrimoine.

Le nouveau Centre des visiteurs, intégré à l'Extension du Parlement, témoigne de la volonté institutionnelle de moderniser l'accueil du public et de renforcer le lien entre l'assemblée parlementaire et les citoyens wallons. Cette infrastructure moderne s'inscrit dans une démarche d'ouverture démocratique et de valorisation de la citoyenneté en proposant une expérience immersive et pédagogique de qualité.

Conçu selon une approche résolument contemporaine, le Centre des visiteurs s'articule autour de plusieurs espaces complémentaires dont un espace immersif innovant et une salle de projection à disposition des établissements scolaires.

Une attention particulière a été portée au jeune public par l'installation d'un mobilier spécialement conçu pour les enfants, équipé de tablettes tactiles proposant des contenus ludiques et éducatifs adaptés à leur âge.

Durant la session 2024-2025, le Parlement a accueilli 157 groupes et un total de 3 740 visiteurs.

Il est aussi possible de visiter le Parlement de Wallonie virtuellement (parlwal.be/visite-virtuelle).

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur
parlwal.be/visite



135. Art. 130bis du Règlement du Parlement de Wallonie. Pour en savoir plus, rendez-vous sur parlwal.be/com-delib



NOTA BENE

Le Parlement a édité deux jeux de société visant à mieux faire connaître ses missions et son fonctionnement. Ainsi, le jeu «Cocorico» consiste en un questions-réponses sur le Parlement et la Région et le jeu «Décreto» propose de vivre l'expérience de la création d'un décret depuis une idée jusqu'à sa publication. Ces éléments sont disponibles sur demande.



2. ACTIONS PÉDAGOGIQUES

L'opération «Un jour au Parlement de Wallonie» est une organisation à destination de l'ensemble des élèves de l'enseignement primaire et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi de la Communauté germanophone.

Durant la session parlementaire 2024-2025, ce ne sont pas moins de 2200 élèves qui ont eu l'opportunité de découvrir, comprendre et s'approprier le développement, l'organisation et le fonctionnement quotidien d'une institution parlementaire en se glissant dans la peau d'un membre du Parlement de Wallonie pendant une journée entière.

Lors de ce jeu de rôle, chaque groupe a l'occasion de préparer une ou plusieurs propositions en classe, de l'examiner en commission avant de l'exposer en séance plénière pour les débats et les votes finaux. Chaque élève bénéficie par ailleurs d'une présentation de l'institution et de la place de celle-ci dans le système institutionnel. Une visite guidée lui permet en outre de découvrir les salles les plus remarquables et l'occasion lui est offerte de prêter serment en présence d'un député de sa circonscription.

Pour ce qui concerne l'enseignement primaire, ce sont 47 groupes provenant de 30 établissements différents qui sont venus défendre un total de 51 propositions de résolution et de décret portant principalement sur le bien-être animal, l'action sociale ou encore l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, 59 groupes provenant de 37 établissements d'enseignement secondaire sont venus défendre un total de 74 propositions de décret et de résolution sur des thématiques allant de la mobilité au bien-être animal, en passant par l'action sociale, l'environnement et l'urbanisme.

D'autres jeux de rôle ont par ailleurs pu être organisés dans les murs du Parlement, comme ce fut le cas avec Jeugd Parlement Jeunesse, une association active dans le développement de la citoyenneté, qui a placé un décret fictif au centre des discussions le 26 novembre 2024.

Des étudiants de l'ULiège ont également pu employer le système de vote de la Salle des séances plénières, dans le cadre d'un cours dispensé par le Professeur Grandjean, le 7 décembre 2024.



Début février 2025, le Parlement a pris des couleurs internationales avec la Conférence NaMUN (Namur Model United Nations), laquelle consistait en un exercice de simulation des travaux de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies pour initier élèves et étudiants à la citoyenneté mondiale. Suivant un programme chargé s'étalant sur plusieurs journées, différentes délégations d'élèves belges et étrangers ont ainsi travaillé à construire et adopter des résolutions, selon un modèle onusien.

De même, la 20^e édition du Parlement des Jeunes Wallons pour l'environnement de GoodPlanet Belgium a pris ses quartiers le 25 avril 2025 au bâtiment Saint-Gilles pour examiner des propositions visant à préserver la nature.

Enfin, le Parlement est également partie prenante du jeu atelier Democracy qui permet aux participants (à partir

de 10 ans) de découvrir les rouages de la démocratie. Les élèves sont amenés à discuter et argumenter pour construire une ville qui reflète leurs priorités. Les participants ont ensuite l'occasion de procéder à une visite du Parlement.





3. ACCUEIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les administrations, établissements d'enseignement, organismes ou autres associations peuvent occuper les locaux du Parlement en vue de l'organisation de leurs événements, comme ce fut le cas à douze reprises durant la session 2024-2025.

Le 10 septembre 2024 s'est déroulé le cocktail de rentrée politique des Éditions L'Avenir en Galerie de verre. Avec plus de 300 invités, il a fait confluencer au Parlement de nombreuses forces vives de la Wallonie tout en soulignant le rôle des médias dans nos sociétés démocratiques.

À l'occasion de la Journée Mondiale de refus de la Misère du 17 octobre, l'ASBL Fédération Luttes Solidarités Travail a tenu un rassemblement au pied de la stèle dédiée en Galerie de verre. Des prises de parole se sont succédé pour témoigner et sensibiliser sur le phénomène de la pauvreté et la marginalisation qui en découle.

Le Parlement est également le lieu d'accueil de conférences visant à attirer l'attention sur le développement des politiques publiques régionales. Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap a dans ce cadre organisé le 27 novembre 2024 un colloque sur la question de la prise en compte du handicap à travers l'élaboration des politiques publiques.

Le 21 mars 2025, l'Institut Destrée a pour sa part encadré une journée d'étude portant sur le cycle des politiques publiques et leurs améliorations pour transformer la Wallonie.

Des moyens de plaidoyer originaux ont également été déployés, comme la mise en scène d'une pièce de théâtre par l'ASBL de promotion d'une agriculture durable et sociale « Nos Oignons » le 14 mai 2025 ou encore l'organisation d'un petit déjeuner équitable par l'ASBL *Belgian Fair Trade Federation* le 11 juin 2025.

Les locaux du Parlement sont enfin susceptibles de servir de lieu de réunion de travail comme le 21 janvier 2025, pour l'ASBL de défense des intérêts du secteur de la construction *Embuild Wallonie*, le 15 avril 2025 pour l'assemblée générale statutaire de l'Association des anciens parlementaires francophones ou encore le 4 juillet 2025 pour Wallonie-Bruxelles International.

Il convient ici de relever que la nouvelle salle de conférence « Félicien Rops », d'une capacité de plus de cent personnes et incluant un accès optimal pour les personnes à mobilité réduite (PMR), répond mieux encore aux besoins variés d'organisations de colloques, de présentations pédagogiques, de séminaires et d'autres réunions institutionnelles.

Elle s'inscrit pleinement dans la volonté du Parlement d'encourager l'ouverture, le dialogue et la diffusion des savoirs dans un cadre accessible, moderne et respectueux des standards de qualité les plus élevés.

→ Vous pouvez retrouver les modalités d'introduction d'une demande d'occupation sur la page <https://parlwal.be/occupation-de-locaux>



4. RAPPORT DU MÉDIATEUR

Le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne est à l'écoute des citoyens et de leurs préoccupations à l'égard des administrations wallonnes notamment. Des réclamations peuvent être introduites auprès de son service.

Le 23 octobre 2024, Monsieur Marc Bertrand, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a remis officiellement son douzième rapport annuel (Doc. 76 (2024-2025) N° 1). Ce rapport a été examiné les 16 et 17 décembre 2024 par les différentes commissions permanentes du Parlement (voir parlwal.be/12eRapportMediateur).

Le périmètre d'action du Médiateur s'est élargi avec l'entrée en vigueur le 18 janvier 2024 des décrets conjoints de la Communauté française et de la Région wallonne des 13 et 20 juillet 2023 (Doc. 1043 (2022-2023) N° 7). Le Médiateur est ainsi devenu compétent également pour traiter des réclamations à l'égard d'organismes financés majoritairement par la Wallonie ou la Fédération Wallonie-Bruxelles exerçant des missions de service public.



Le Médiateur assure également la fonction de « canal externe » dans le cadre de la protection des lanceurs d'alerte dans les services publics de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, le Gouvernement wallon a, le 24 août 2023, organisé l'adhésion de chaque intercommunale au Médiateur, sauf si elle est dotée, par la loi ou le décret ou en application de ceux-ci, de son propre médiateur.

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.le-mediateur.be



LE PARLEMENT SE DÉPLACE...

Le Parlement a répondu à l'invitation du Bureau Étudiant de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'Université de Bruxelles qui organisait un Jobday le 11 mars 2025. Cet événement constituait une opportunité de rencontre des étudiants et de dispense d'informations complètes concernant les recrutements à venir au Parlement de Wallonie.

Les 17 et 18 avril 2025, le Parlement de Wallonie a par ailleurs pris part au salon « Municipalia », organisé au WEX de Marche-en-Famenne.

TRANSPARENCE

Le Parlement assure la transparence maximale de ses activités. Il réalise et diffuse des publications et gère un site web sur lequel il assure un accès aux documents établis ou reçus par le Parlement et qui relèvent de son activité législative ou de contrôle du Gouvernement, mais aussi une retransmission des séances.

Le site web du Parlement comporte en outre une plateforme mettant gratuitement à la disposition des citoyens et des entreprises et sans restriction de nombreuses données issues de la base de données du Parlement (« Open data »).

Concrètement, l'accès à de nombreuses données brutes, parmi lesquelles la composition du Parlement, les publications (décrets, résolutions, ordres du jour, comptes rendus, etc.) et l'agenda, est facilité (pour en savoir plus, rendez-vous sur parlwal.be/opendata).

Sauf exceptions, les séances plénières du Parlement et de ses commissions sont publiques (voir point 1).

1. SUIVRE LES DÉBATS

À l'exception des réunions à huis clos, le public peut assister librement aux commissions et aux séances plénières, à condition qu'il n'intervienne en aucune manière lors de ces travaux parlementaires.

Tant les ordres du jour des séances plénières et des commissions que les documents sur lesquels elles travaillent sont disponibles plusieurs jours à l'avance sur le site web du Parlement de Wallonie.

Pour suivre physiquement les débats publics, il suffit de se présenter à l'accueil du bâtiment Saint-Gilles un jour de réunion de commission ou de séance plénière muni d'une pièce d'identité (pour en savoir plus, rendez-vous sur parlwal.be/assister-aux-debats).

Il est aussi possible de suivre tous les travaux de chez soi. Les questions urgentes et d'actualité sont diffusées sur tous les médias de proximité en Wallonie.

Toutes les réunions de commissions sont en outre diffusées en direct sur la chaîne YouTube ParlWal TV. Tant les séances plénières que les réunions de commissions peuvent être visionnées à la demande, par le biais des podcasts publiés tant sur le site web du Parlement que sur ParlWal TV.

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur parlwal.be/tv



UN PARLEMENT ACCESSIBLE À TOUS

Les supports de vulgarisation édités par le Parlement sont nombreux : sur le site web du Parlement sont notamment mis à disposition un lexique, des actus illustrées, l'agenda parlementaire, la visite virtuelle, la plaquette du Parlement ainsi que ses rapports d'activités. La chaîne YouTube ParlWal TV permet le visionnage de capsules pédagogiques, du film institutionnel présentant l'institution et des podcasts vidéo des travaux parlementaires. Enfin, d'autres supports sont disponibles au Parlement comme la bande dessinée présentant le processus d'adoption d'un décret ou la carte à gratter présentant les compétences régionales.



2. SUIVRE LE PARLEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le Parlement de Wallonie intègre les réseaux sociaux dans sa communication numérique et digitale. Ainsi, la page Facebook du Parlement met en avant divers contenus ayant trait à la vie du Parlement en général.

Le fil X (ex-Twitter) fait, lui, la part belle à l'agenda parlementaire – en ce compris les réunions de commissions – et met en avant les documents utiles ainsi que les flux en direct. Il relaye également les questions urgentes et d'actualité à l'occasion des échanges qui se déroulent l'après-midi des réunions plénières de l'assemblée du mercredi.

Les campagnes digitales à l'initiative du Parlement se déclinent par ailleurs sous forme de :

- publicités payantes sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et X ;
- parution programmatique sur les sites web d'information et de presse quotidienne belge francophone et germanophone.



3. SUIVRE LES DÉCISIONS DU BUREAU

Depuis 2023, un communiqué est publié sur le site web du Parlement et adressé à la presse et aux 75 députés après chaque réunion du Bureau. Cette communication ne porte cependant pas sur des décisions concernant des situations individuelles.

Les décisions du Bureau (cf. p. 19), reprises sous forme de communiqués, sont consultables à l'adresse parlwal.be/com-Bureau.

4. SUIVRE LES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊT

Dans le cadre du processus décisionnel démocratique, des représentants d'intérêt – qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'institutions ou d'organisations – peuvent tenter d'influencer la manière dont le Parlement élabore les décrets. Cette démarche est légitime, à condition qu'elle soit transparente et régie par un ensemble de droits et d'obligations déontologiques.

Dans cette optique, le Parlement de Wallonie a adopté, en sa séance plénière du 26 avril 2024, une nouvelle disposition réglementaire, l'article 132*bis*, qui fonde la tenue d'un registre des représentants d'intérêt, ainsi qu'une annexe 4 dans le Règlement établissant le Code de conduite visé par cet article 132*bis*.

→ Le registre est publié sur la page <https://parlwal.be/representants-dinteret>



RELATIONS EXTÉRIEURES ET DIPLOMATIE

EXISTER AUX YEUX DU MONDE



1. GÉNÉRALITÉS

La Constitution et la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles confèrent aux parlements régionaux des compétences reconnues sur la scène internationale, notamment en matière de traités. Dans ce cadre, le Parlement de Wallonie est appelé à donner son assentiment aux traités qui lui sont soumis par le Gouvernement. Afin d'exercer pleinement cette responsabilité et d'enrichir sa réflexion, il peut conduire des missions d'étude à l'étranger, accueillir des délégations étrangères et exprimer son avis sur la politique internationale du Gouvernement wallon par le biais de résolutions.

Au-delà de ces prérogatives, le Parlement déploie également sa propre action diplomatique, en multipliant les coopérations avec d'autres parlements et en participant activement aux travaux d'organisations internationales.

Son action s'étend par ailleurs à la scène européenne : en vertu de la Déclaration n° 51 annexée au Traité de Lisbonne, le Parlement de Wallonie agit comme chambre parlementaire nationale, notamment dans le cadre du contrôle du respect du principe de subsidiarité.

2. DÉVELOPPER LES LIENS DIPLOMATIQUES

Chaque année, le Président du Parlement accueille de nombreux ambassadeurs accrédités en Belgique ou d'autres délégations étrangères, dans le cadre d'entretiens de courtoisie. Ces rencontres nourrissent les liens diplomatiques que la Wallonie entretient avec ses partenaires étrangers, offrent l'occasion d'envisager de nouvelles formes de coopération et favorisent l'émergence de relations amicales et fructueuses. Elles illustrent, plus largement, l'attractivité croissante de la Wallonie sur la scène internationale et la volonté affirmée de l'assemblée de porter sa voix au-delà de ses frontières.

France

Le 7 novembre 2024, le Président Borsus a reçu Son Excellence Monsieur Xavier Lapeyre de Cabanes, Ambassadeur de la République française près le Royaume de Belgique.

Lors de l'entretien, le Président s'est félicité de l'excellence des relations bilatérales entre la France et la Belgique, illustrées par la récente visite royale et le dynamisme des échanges économiques. Par ailleurs, la rencontre a permis d'aborder la situation politique des deux pays ainsi que les perspectives de renforcement de la coopération transfrontalière, notamment dans les domaines des transports, de l'emploi et de la gestion des cours d'eau.

L'Ambassadeur a exprimé le souhait de voir approfondir la coordination entre les deux États, en dépit des asymétries institutionnelles.



Pays-Bas



Le 7 novembre 2024, le Parlement de Wallonie a accueilli Son Excellence Madame Brechje Schwachöfer, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas près le Royaume de Belgique.

Au cours des échanges, le Président Borsus a mis en avant la qualité des relations entre les Pays-Bas et la Belgique, illustrée par les récentes visites royales et les résultats obtenus dans les domaines de la coopération policière, administrative et économique.

La discussion a ensuite permis d'aborder plusieurs sujets d'actualité : les débats budgétaires en cours dans les deux pays, la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin dans le cadre du projet Télescope Einstein, ainsi que les mesures adoptées par les Pays-Bas et la Belgique pour répondre aux objectifs environnementaux européens en matière agricole et hydrique.

L'entretien a également porté sur le processus de désignation des futurs commissaires européens, les deux interlocuteurs partageant le souhait qu'une Commission européenne pleinement opérationnelle puisse rapidement voir le jour, dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes.

Tunisie



Le 3 décembre 2024, le Parlement de Wallonie a reçu Son Excellence Monsieur Sahbi Khalfallah, Ambassadeur de la République tunisienne près le Royaume de Belgique.

Dès l'ouverture des échanges, les deux interlocuteurs ont souligné l'importance des relations entre la Tunisie et la Belgique, soutenues notamment par les travaux de la Commission mixte permanente¹³⁶, dont la prochaine session est prévue en 2025.

Le Président Borsus s'est montré attentif aux priorités exprimées et a sollicité des précisions sur les secteurs stratégiques de croissance. L'Ambassadeur a cité, en réponse, les technologies de pointe, l'industrie pharmaceutique, l'énergie – notamment l'hydrogène vert – ainsi que l'innovation industrielle. Les échanges ont également porté sur le Mémorandum d'Entente signé en juillet 2023 entre la Tunisie et l'Union européenne, qui définit les grandes orientations de la coopération bilatérale autour de la stabilité macroéconomique, de la transition verte, du développement économique et des enjeux migratoires.

Vietnam



Le Président Borsus a accueilli, en date du 6 décembre 2024, une délégation de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam, conduite par Son Excellence Monsieur Nguyen Dac Vinh, Membre du Comité central du Parti communiste vietnamien et Président de la Commission de la Culture et de l'Éducation de l'assemblée, accompagné de Son Excellence Monsieur Nguyen Van Thao, Ambassadeur du Vietnam près le Royaume de Belgique.

Le Président Borsus a rappelé que les célébrations du cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la Belgique et le Vietnam, engagées depuis 2023, témoignaient de la solidité des liens bilatéraux, renforcés par de nombreux partenariats, notamment dans le secteur des biotechnologies.

136. L'Accord de coopération entre le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République tunisienne et son annexe, fait à Tunis le 30 septembre 1998, prévoit qu'une Commission mixte permanente veille au suivi de l'accord. Elle doit se réunir tous les trois ans pour élaborer un programme de coopération et évaluer les collaborations réalisées.

Très attentif au dynamisme de la Wallonie, en particulier dans les domaines agricoles et dans le développement de l'hydrogène vert, Monsieur Dac Vinh a exprimé le souhait d'initier rapidement de nouveaux projets de coopération.

Par ailleurs, le chef de la délégation vietnamienne a salué l'assentiment donné par le Parlement de Wallonie à l'Accord de protection des investissements conclu entre l'Union européenne et le Vietnam.

Luxembourg



Le Président Borsus a reçu Monsieur Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, accompagné de Son Excellence Monsieur Jean-Louis Thill, Ambassadeur du Luxembourg près le Royaume de Belgique, en date du 8 janvier 2025.

Le Président Borsus a salué l'excellence des relations entretenues entre la Wallonie et le Luxembourg et a évoqué la présidence belge du Conseil parlementaire interrégional, entamée quelques jours plus tôt, soit le 1^{er} janvier 2025. En écho, Monsieur Wiseler a souligné tout l'intérêt de cette présidence pour faire avancer des dossiers transfrontaliers majeurs, notamment en matière de mobilité, de logement, de soins de santé ainsi que de gestion des forêts et des espaces verts urbains.

Le Président de la Chambre des Députés s'est montré particulièrement attentif à l'expérience du Parlement de Wallonie en matière de commissions délibératives. Les échanges ont permis d'aborder plusieurs dossiers d'actualité internationale, dont l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur.

Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne)



C'est autour des enjeux liés à la transition énergétique et à la gestion du CO₂ que se sont réunies, les 11 et 12 mars 2025, les délégations du Parlement de Wallonie et du Parlement d'État de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Conduite par Monsieur Christof Rasche, Vice-président du Parlement d'État, la délégation allemande comprenait également Messieurs Marc Blondin, Dietmar Brockes et Michael Röls-Leitmann. La délégation wallonne était conduite par Monsieur Willy Borsus, Président du Parlement, et composée de Monsieur Patrick Spies, Madame Anne-Catherine Goffinet et Monsieur Nicolas Janssen.

La première journée a été consacrée à une réunion de travail particulièrement riche, nourrie par les interventions du Professeur Damien Ernst (Université de Liège), de Madame Stefanie Hiesinger et de Monsieur Daniel Kitscha, représentants de la Direction générale de l'action pour le climat de la Commission européenne.

Le lendemain, la délégation allemande a visité le site industriel de Lhoist à Limette, véritable fleuron de l'économie wallonne. Cette visite a illustré, une fois encore, la pertinence d'un dialogue stratégique renforcé entre la Wallonie et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, région de plus de 18 millions d'habitants et dotée d'un produit intérieur brut supérieur à 730 milliards d'euros.

Royaume-Uni

Le 18 mars 2025, le Parlement de Wallonie a eu le plaisir d'accueillir Son Excellence Madame Ann Sherriff, Ambassadeur du Royaume-Uni près le Royaume de Belgique.

Dès le début de l'entretien, le Président Borsus a salué la solidité et l'ancienneté des relations entre les deux pays, en mettant particulièrement en lumière les coopérations déjà actives dans des secteurs tels que la santé et les sciences du vivant. Il a également évoqué les nombreux atouts que la Wallonie peut offrir dans le contexte géostratégique mondial actuel.



L'Ambassadeur Sherriff a, de son côté, exprimé la volonté britannique de bâtir un nouveau partenariat stratégique avec l'Union européenne et, plus spécifiquement, avec la Belgique. Elle a souligné l'intérêt d'engager un dialogue avec l'ensemble des entités fédérées belges afin d'aplanir les obstacles encore existants aux frontières.

Les échanges ont ensuite abordé plusieurs thématiques d'intérêt commun, parmi lesquelles le projet Nautilus, les solutions de stockage du CO₂ ainsi que le fonctionnement du fédéralisme belge.

Québec (Canada)



C'est dans un contexte géopolitique en pleine évolution que le Parlement de Wallonie a reçu, le 8 avril 2025, Madame Martine Biron, Ministre québécoise des Relations internationales, de la Francophonie et de la Condition féminine, accompagnée de Madame Geneviève Brisson, Déléguée générale du Québec à Bruxelles.

Dès l'ouverture des échanges, le Président Borsus est revenu sur les répercussions internationales liées à la décision du Président des États-Unis, Monsieur Donald Trump, de réinstaurer des droits de douane. Face à ces bouleversements, il a souligné l'importance de consolider les alliances existantes et de développer de nouveaux partenariats stratégiques. Il a mis en avant, à cet égard, les nombreux atouts de la Belgique et de la Wallonie, en particulier dans les secteurs du double usage, de l'aérospatial et de la cybersécurité.

En écho, la Ministre Biron a partagé l'analyse canadienne et québécoise sur les tensions commerciales actuelles et a exprimé la volonté d'intensifier les partenariats avec l'Europe, notamment dans les domaines de la défense, des semi-conducteurs et de l'aérospatial.

Grèce

Le Parlement a reçu, le 8 avril 2025, la visite de Son Excellence Madame Sofia Grammata, Ambassadeur de la République hellénique près le Royaume de Belgique.

Le Président Borsus a introduit l'échange en constatant l'évolution de l'équilibre géopolitique mondial, notablement secoué par les droits de douane annoncés par Monsieur Donald Trump, Président des États-Unis d'Amérique. Il a souligné l'importance de renforcer les relations avec d'autres partenaires et s'est montré intéressé par le positionnement de la Grèce dans ce contexte.

Dans sa réponse, l'Ambassadeur Grammata a tenu à souligner les excellentes relations qui unissent la République hellénique à la Belgique, notamment marquées par l'émigration massive des années 1950 vers le bassin minier wallon.

Juste avant la signature du livre d'or du Parlement, les échanges se sont poursuivis sur la politique touristique menée par les deux pays, ainsi que sur l'évolution des relations entre la République hellénique et la République de Turquie.



Roumanie



Le 14 avril 2025, le Président Borsus a eu le plaisir de recevoir Son Excellence Madame Andreea Pastârnac, Ambassadeur de Roumanie près le Royaume de Belgique.

L'Ambassadeur Pastârnac a mis en évidence l'importance de la communauté roumaine en Belgique et en Wallonie. Elle a également souligné la contribution significative de ses compatriotes au secteur médical ainsi qu'à l'entrepreneuriat, les Roumains constituant, après les Belges, la nationalité la plus représentée parmi les indépendants.

Abordant les perspectives de coopération bilatérale, l'Ambassadeur a insisté sur les secteurs clés que sont la recherche scientifique, l'agriculture, la santé, tout en exprimant le souhait de voir se renforcer les collaborations dans les domaines de la défense et de l'aérospatial.

Pour sa part, le Président Borsus s'est réjoui du dynamisme de ces partenariats et des investissements croisés, citant notamment les activités de la Sonaca dans l'aéronautique. Il a souligné les opportunités supplémentaires à explorer dans l'agriculture, l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies. À cet égard, il a rappelé l'organisation prochaine d'une mission économique multisectorielle à Bucarest pilotée par l'AWEx et hub.brussels, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives concrètes.

Maroc



C'est dans un climat de dialogue constructif que le Président Borsus a reçu, le 16 juin 2025, Son Excellence Monsieur Mohammed Ameer, Ambassadeur du Royaume du Maroc près le Royaume de Belgique.

Dès l'ouverture de la rencontre, le Président Borsus a salué l'excellence des liens unissant le Maroc et la Belgique, illustrés par de multiples partenariats et investissements réciproques. Il a notamment rappelé le succès de la mission économique belge organisée au Maroc en 2018 – la plus importante jamais conduite par la Belgique – et s'est réjoui de la prochaine mission sectorielle dédiée à la santé prévue en octobre 2025.

L'Ambassadeur Ameer a confirmé la qualité des relations politiques, tout en soulignant le besoin de resserrer encore la coopération économique, notamment avec la Wallonie. Il a mis en avant les atouts du Maroc en matière d'investissements, en particulier dans le secteur énergétique, et a exprimé le souhait d'intensifier les échanges commerciaux.

Canada



Le 17 juin 2025, le Président Borsus a reçu Son Excellence Monsieur Nicolas Brousseau, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique.

L'échange de vues a notamment porté sur le renforcement des liens bilatéraux entre la Wallonie et le Canada, dans un contexte international en pleine mutation.

Les discussions ont notamment mis en avant l'expertise canadienne en matière de réacteurs modulaires (SMR) et les perspectives de coopération dans ce domaine. À cette occasion, le Président Borsus a souligné les atouts industriels wallons et les synergies envisageables en matière économique et commerciale.



3. ASSURER UNE PRÉSENCE ACTIVE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le Parlement de Wallonie entretient une présence active sur la scène internationale en organisant notamment des missions officielles à l'étranger. Ces déplacements permettent au Président et aux délégations parlementaires de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels, économiques ou académiques de la Wallonie, d'approfondir les échanges bilatéraux et de promouvoir les intérêts wallons au-delà des frontières.

Chaque mission constitue une opportunité privilégiée d'explorer de nouveaux champs de coopération, de valoriser les savoir-faire wallons et de développer des partenariats stratégiques dans des domaines variés, qu'il s'agisse de l'économie, de la recherche, de l'innovation ou encore des politiques publiques.

Par son action à l'international, le Parlement contribue activement au rayonnement de la Wallonie et affirme son engagement dans la diplomatie parlementaire, conformément à son rôle institutionnel et à la compétence internationale reconnue aux entités fédérées.

Mission à Paris dans le cadre d'une réunion du Réseau parlementaire mondial

Les 5 et 6 février 2025, une délégation du Parlement de Wallonie, composée de Messieurs Olivier de Wasseige, Olivier Maroy et Patrick Spies, a pris part à la réunion du Réseau parlementaire mondial de l'OCDE, organisée à Paris¹³⁷.

Au fil des différentes sessions, les participants ont pu aborder des thématiques majeures telles que les perspectives économiques mondiales, la résilience climatique, la transition vers la neutralité carbone, ainsi que les enjeux liés à l'intelligence artificielle et au développement des compétences dans un environnement en constante mutation. À cette occasion, Monsieur Olivier de Wasseige a présenté plusieurs initiatives portées par la Wallonie dans ces domaines.

Les marchés de l'énergie ont également fait l'objet de discussions approfondies, soulignant l'urgence d'une transition énergétique sécurisée et durable, la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement et l'importance d'intensifier les investissements dans les énergies renouvelables. Un volet particulier a été consacré à la politique de concurrence, mettant en lumière le rôle essentiel d'un cadre réglementaire adapté pour garantir un marché équilibré et propice à l'innovation.

En marge des travaux, la délégation wallonne a également eu l'opportunité d'échanger avec Monsieur Mathias Cormann, Secrétaire général de l'OCDE, ainsi qu'avec Madame Caroline Klein, Senior Economist de l'OCDE, notamment autour de la situation économique de la Belgique et du rapport « Études économiques de l'OCDE - Belgique » publié en septembre 2024.



137. Le Réseau parlementaire mondial de l'OCDE rassemble des législateurs de nombreux pays afin de partager des expériences, identifier des bonnes pratiques et renforcer la coopération internationale en matière de législation. Créé en 2011, ce réseau constitue une précieuse source d'expertise pour les parlementaires, leur offrant des outils pour optimiser l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.



4. OCCUPER UNE PLACE À PART ENTÈRE SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE

Le Parlement de Wallonie exerce un rôle actif au sein du cadre institutionnel européen¹³⁸. Il intervient tout d'abord dans la transposition des directives européennes. Ces dernières fixent des objectifs à atteindre par les États membres, tout en laissant à chaque législation nationale le soin de déterminer les modalités concrètes de mise en œuvre.

Par ailleurs, le Parlement veille au respect du principe de subsidiarité dans le cadre du contrôle des projets d'actes législatifs émanant des institutions de l'Union européenne, à l'exception du Conseil européen. Ce contrôle consiste à vérifier que les objectifs poursuivis par l'Union ne pourraient être atteints de manière plus efficace au niveau des États membres. Lorsque le Parlement considère que le principe de subsidiarité n'est pas respecté, il peut transmettre un avis motivé au président de l'institution européenne concernée, exposant ses arguments.

La Commission chargée de questions européennes (voir p. 39) prépare les projets d'avis relatifs à l'évaluation du respect du principe de subsidiarité. Par ailleurs, l'ensemble des projets d'actes législatifs soumis à ce contrôle sont recensés dans le Bulletin de suivi des questions européennes, consultable sur le site internet du Parlement¹³⁹.

Enfin, le Parlement de Wallonie exerce également un droit de contrôle sur les activités du Conseil de l'Union européenne, en s'appuyant sur ses prérogatives de contrôle du Gouvernement.

Pour soutenir l'exercice de l'ensemble de ces compétences européennes, le Parlement entretient des liens avec diverses institutions de l'Union européenne.

La Commission chargée de questions européennes a dans ce cadre procédé à l'audition de plusieurs personnalités (voir p. 40).

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée du site web du Parlement : parlwal.be/ue-role



5. INSUFFLER UN NOUVEL ÉLAN À LA GRANDE RÉGION

L'année 2025 marque le début d'une période singulière et enthousiasmante pour les parlements de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone. En effet, durant deux ans, ces trois assemblées exerceront ensemble la présidence du Conseil parlementaire interrégional (CPI), la voix parlementaire de la Grande Région¹⁴⁰.

À côté du Sommet des Exécutifs, qui réunit les chefs des exécutifs des entités partenaires, la Grande Région s'appuie sur une structure interparlementaire : le Conseil parlementaire interrégional.

Cette assemblée rassemble cinquante parlementaires issus des différentes régions membres. Par ses travaux et ses recommandations, le CPI contribue activement à nourrir le dialogue politique et à rapprocher les attentes des citoyens des décisions des exécutifs. C'est le lieu par excellence où les enjeux transfrontaliers prennent corps dans le débat démocratique, où les obstacles aux coopérations de terrain sont identifiés et où des propositions concrètes sont formulées.

Le Parlement de Wallonie est représenté au CPI par Monsieur Willy Borsus, Mesdames Christine Mauel, Mélissa Hanus, Monsieur Patrick Spies et Madame Anne-Catherine Goffinet (membres effectifs) et par Madame Valérie Bluge, Monsieur Yves Evrard, Mesdames Sabine Roberty, Valérie Dejardin et Monsieur François Huberty (membres suppléants).

138. Art. 122 et 123 du Règlement du Parlement de Wallonie.

139. Il est consultable à l'adresse parlwal.be/ue-examen.

140. Située au carrefour de l'Europe, la Grande Région réunit des territoires historiquement et économiquement liés : le Grand-Duché de Luxembourg, les Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la Région Grand Est en France, ainsi que la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.



Réunion préparatoire à la présidence belge

Le 5 novembre 2024, les Présidents des parlements de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone se sont réunis à Namur pour finaliser les grandes orientations de la présidence belge du Conseil parlementaire interrégional, qu'ils exerceront conjointement. À cette occasion, trois priorités ont été arrêtées: le développement économique, l'emploi et la formation, et la citoyenneté.

72^e séance plénière à Mayence

Le 29 novembre 2024, le Conseil parlementaire interrégional s'est réuni pour sa 72^e séance plénière au Landtag de Rhénanie-Palatinat à Mayence. Le Parlement de Wallonie y était représenté par Monsieur Willy Borsus, Président du Parlement, Madame Christine Mauel, Présidente de la Commission des affaires économiques du CPI¹⁴¹, ainsi que Messieurs Patrick Spies et François Huberty.

Le Président Borsus a appelé les gouvernements à porter une attention renforcée aux défis auxquels fait face l'industrie européenne, confrontée à des transitions majeures et à la nécessité de préserver sa compétitivité. Il a plaidé pour des contributions concrètes, fondées sur l'innovation, la synergie transfrontalière et la mise en œuvre rapide de politiques adaptées.

Madame Mauel a ensuite présenté les priorités de la Commission des affaires économiques pour 2025, soulignant le potentiel de l'économie circulaire comme moteur d'une croissance durable, innovante et créatrice d'emplois, et a invité à un engagement collectif pour alimenter la réflexion et coordonner les initiatives à tous les niveaux.

Premier Comité permanent sous présidence belge

Le 7 février 2025 s'est tenue la première réunion du Comité permanent du Conseil parlementaire interrégional sous présidence belge. Monsieur Adrien Dolimont, Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie, a présenté à cette occasion la feuille de route du Sommet des Exécutifs durant la présidence belge.

En clôture de réunion, un échange de vues a permis aux membres du Comité permanent d'évoquer les récents rétablissements de contrôles aux frontières par la France et l'Allemagne. Les commissions chargées des questions économiques, sociales, de transports et de sécurité intérieure ont été invitées à préparer conjointement une recommandation sur cette problématique.



141. Le travail au CPI est réparti au sein de six commissions. La présidence de la Commission 1 « Affaires économiques » revient à un membre du Parlement de Wallonie.



Réunion conjointe à Perl sur la réintroduction de contrôles frontaliers

En application de l'engagement de se saisir de la réintroduction de contrôles frontaliers dans la Grande Région et sous la présidence de Monsieur Willy Borsus, représentant la présidence belge du CPI, quatre commissions du CPI ont siégé conjointement à Perl (Allemagne) le 13 mai 2025. Madame Christine Mauel, Présidente de la Commission des affaires économiques, et Monsieur Patrick Spies, membre effectif, étaient également présents à cette occasion.

Réunion de la Commission des affaires économiques à l'aéroport de Liège

Le 16 mai 2025, la Commission des affaires économiques s'est réunie à l'aéroport de Liège, symbole des flux commerciaux internationaux qui traversent la Grande Région.

Les discussions ont porté d'une part sur les effets potentiels des tensions commerciales ravivées entre les États-Unis et l'Union européenne, et d'autre part sur les enjeux d'accès à l'information pour les entrepreneurs transfrontaliers.

Les membres de la commission ont analysé les premières répercussions sur les exportations de la Grande Région, en particulier via le hub logistique de Liège. Les échanges ont souligné l'interdépendance étroite entre les entreprises régionales et les marchés internationaux, mais aussi entre partenaires transfrontaliers eux-mêmes.

Dans un second temps, les travaux ont mis en lumière un autre défi clé pour le développement économique de la Grande Région: la nécessité de faciliter l'accès des entrepreneurs aux informations administratives et économiques. L'exemple du portail wallon 1890.be a illustré l'apport potentiel de l'intelligence artificielle pour rendre ces ressources plus accessibles, multilingues et intégrées, sans bouleverser les dispositifs existants.



73^e séance plénière à Namur

Le 20 juin 2025, les discussions sur les contrôles aux frontières se sont poursuivies lors d'une 73^e séance plénière qui s'est déroulée à Namur. Les commissions thématiques ont par ailleurs présenté leurs travaux.

Plusieurs recommandations ont été adoptées. Celles-ci portaient sur :

- la protection de l'enfance et de la jeunesse;
- les perspectives pour une opinion publique européenne par le biais du soutien à la politique médiatique transfrontalière;
- le rôle et la protection des espaces verts urbains et périurbains dans la Grande Région;
- les perspectives pour un travail commun de mémoire avec les personnes issues de la migration dans la Grande Région.



Autres réunions de commissions du CPI

D'autres réunions de commission ont été organisées dans le cadre du CPI durant la session 2024-2025.

D'abord, à l'initiative de la présidence rhénan-palatine (2023-2024), un colloque organisé à Trèves en date du 10 octobre 2024 a réuni chercheurs et acteurs de la mémoire autour des différentes approches du passé national-socialiste dans la Grande Région. Les échanges ont mis en lumière la diversité des regards portés sur cette histoire partagée, tout en soulignant la nécessité de renforcer la coopération transfrontalière en matière de travail de mémoire. Le Parlement de Wallonie était représenté par Messieurs Yves Evrard et Patrick Spies.

La Commission 3 « Transports et Communications » s'est notamment réunie en visioconférence le 27 novembre 2024 dans l'optique de procéder à un échange de vues sur l'état du paysage médiatique dans la Grande Région ainsi que sur le projet « Media&Me », qui permet aux jeunes de découvrir les coulisses de la profession de journaliste. Les travaux menés par cette commission se sont poursuivis le 31 mars 2025 à Strasbourg en vue de découvrir les activités du groupe « Arte » ainsi que le Parlement européen. Le Parlement de Wallonie était représenté par Madame Bluge.

La Commission 4 « Environnement et Agriculture », pour sa part, s'est réunie le 27 mars 2025 dans l'optique de faire le point sur le rôle et la protection des forêts urbaines et périurbaines dans la Grande Région. À cette occasion, le Parlement était représenté par Monsieur Spies et Madame Goffinet.

La Commission 5 « Enseignement, Formation, Recherche et Culture » s'est, elle, réunie en visioconférence le 24 mars 2025 afin d'auditionner des experts et de procéder à un échange de vues sur les perspectives de travail commun de mémoire avec les personnes issues de l'immigration dans la Grande Région.

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cpi-ipr.eu



40^E ANNIVERSAIRE DES ACCORDS DE SCHENGEN



Le 13 juin 2025, l'Assemblée interparlementaire Benelux (Parlement Benelux), réunie à la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, consacrait ses travaux au 40^e anniversaire des Accords de Schengen.

Monsieur Willy Borsus, Président du Parlement et Président du Conseil parlementaire interrégional, est intervenu à cette occasion pour souligner l'importance de préserver l'esprit de Schengen et rappeler que la libre-circulation constitue un droit fondamental et un facteur essentiel de cohésion et de prospérité. Il a insisté sur le strict encadrement des contrôles éventuels aux frontières, appelant à une action concertée face aux risques de fragmentation silencieuse de cet espace. La coopération transfrontalière, a-t-il conclu, incarne une des dimensions les plus concrètes du projet européen.

Pour rappel, l'Assemblée interparlementaire Benelux, organe consultatif de l'Union Benelux créé en 1955, formule des recommandations à l'attention du Comité des ministres Benelux dans des domaines tels que la coopération transfrontalière, l'union économique, le développement durable, la justice, les affaires intérieures et la coopération avec d'autres États ou entités locales et régionales.

Le Parlement de Wallonie y est représenté par Mesdames Anne Lambelin et Valérie Bluge (membres effectifs), ainsi que par Madame Mélissa Hanus et Monsieur Charles Gardier (membres suppléants).

Au cours de la session 2024-2025, l'Assemblée s'est réunie en commissions à dix reprises et a tenu ses séances plénières les 13 et 14 décembre 2024, ainsi que les 13 et 14 juin 2025.

→ Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.beneluxparl.eu



L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT

LOYAUTÉ, IMPARTIALITÉ ET EXCELLENCE

1. VISION

Le Greffe est une administration qui a pour mission première d'organiser le fonctionnement du Parlement et de faciliter le travail de tous les parlementaires. Il a aussi pour devoir de contribuer à l'information de la presse et des citoyens quant aux activités du Parlement. Enfin, il conserve la mémoire des travaux parlementaires, assure la sécurité des décisions prises et garantit la continuité de l'institution.

Les 120 agents¹⁴² remplissent leurs fonctions de manière objective et impartiale, avec loyauté, conscience, cohérence et intégrité. Ils tiennent compte pour ce faire de la Charte de l'action administrative du personnel du Greffe du Parlement.

Les fonctionnaires du Greffe sont au service de tous les membres du Parlement sans aucune distinction. Il en est de même, dans le cadre des travaux parlementaires, à l'égard des membres du Gouvernement wallon.



PLAN DE RECRUTEMENT

En sa réunion du 12 décembre 2024, le Bureau a adopté le plan de recrutement 2024-2025 et a, dans ce cadre, déclaré seize emplois vacants. Ces derniers doivent être pourvus par mutation interne et par recrutement externe.

Au terme de la session 2024-2025, la procédure de recrutement était en cours.



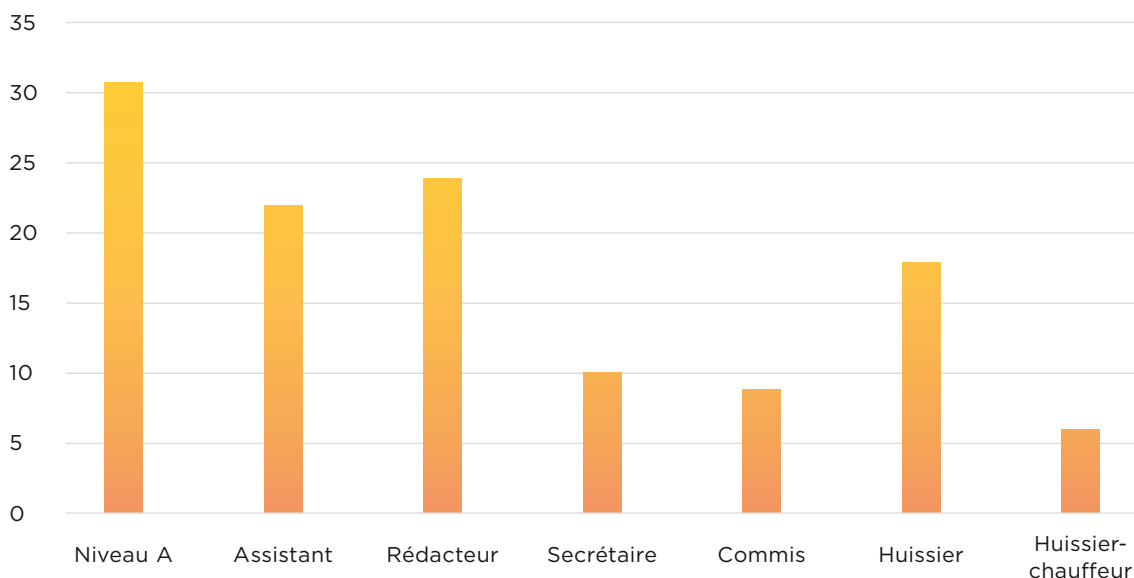
2. MISSIONS

Au service des 75 députés wallons, le Greffe organise ou assure :

- le travail législatif et budgétaire des députés wallons ;
- le travail de contrôle du Gouvernement wallon par les députés wallons ;
- l'expression des députés wallons sur des problèmes de société ;
- la contribution du Parlement de Wallonie au bon fonctionnement de l'Union européenne ;
- les relations internationales du Parlement de Wallonie ;
- la publicité et l'archivage des travaux du Parlement de Wallonie ;
- les services utiles au travail des parlementaires et aux groupes parlementaires ;
- les relations du Parlement avec la société ;
- la gestion administrative, matérielle et financière du Parlement de Wallonie.

142. Chiffre au 1^{er} janvier 2025.

Répartition du personnel par grades



3. ORGANIGRAMME

Le greffier

Le greffier prend place au Bureau et assiste le président du Parlement en toutes circonstances et notamment pendant les séances plénières, les comités secrets, les réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Il dresse acte des délibérations du Parlement et le procès-verbal des séances plénières, des comités secrets et des réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Il assume l'exécution des décisions du Parlement et de ses organes. Il assure notamment les convocations des séances plénières, des commissions et des comités ainsi que l'impression et la distribution des documents.

Il a la garde des archives du Parlement.

Enfin, au nom du Bureau, il a autorité sur les services du Greffe du Parlement et son personnel. Un Conseil de direction rassemblant le greffier et les responsables de direction se réunit régulièrement.

Secrétariat général

Le Secrétariat général a pour mission d'assister le Greffier et de lui fournir un support juridique, ainsi qu'aux services du Parlement.

Le Délégué à la protection des données a notamment pour missions d'informer et conseiller les services du Parlement qui procèdent à des traitements de données à caractère personnel quant aux obligations à respecter en application du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Secrétariat du Bureau et de la Conférence des présidents apporte aux membres du Bureau, du Bureau élargi et de la Conférence des présidents le support en rapport avec leur fonction. Il établit l'ordre du jour de leurs réunions, constitue les dossiers et diffuse les documents de ces organes.

Direction de l'action parlementaire

La Direction de l'action parlementaire gère les matières qui sont directement liées au mandat exercé par les parlementaires.

Concrètement, elle permet aux députés d'effectuer leur travail législatif, d'exercer le contrôle du Gouvernement et de formuler des propositions de résolution en assurant la gestion des documents, en organisant les réunions des séances plénières et des commissions et en établissant les comptes rendus.

Responsable : M. Olivier Mahieux.

Direction des affaires institutionnelles

La Direction des affaires institutionnelles accompagne les parlementaires au cours de l'exercice de leur mandat tant pour ce qui concerne leurs prérogatives, découlant notamment de la Constitution et de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, que pour les aspects matériels.

Elle fournit assistance aux parlementaires et aux services du Greffe pour ce qui concerne les recherches et études documentaires ainsi que pour des questions juridiques.

Responsable : Mme Sandrine Salmon.

FOCUS SUR LE SERVICE DES COMPTES RENDUS

LA MÉMOIRE VIVE DU PARLEMENT

Garant de la publicité et de la mémoire parlementaires, le Service des comptes rendus œuvre à restituer avec fidélité et authenticité l'intégralité des débats tenus en séance plénière et en commission, et ce avec pour objectif de permettre aux parties intéressées (parlementaires, autorités publiques, médias ou citoyens) de disposer de ceux-ci dans les meilleurs délais, de mieux comprendre l'intention du législateur et d'interpréter la norme votée par celui-ci.

Le service assure également les verbatims de colloques et de réunions importantes se tenant dans l'enceinte du Parlement ou auxquels participe celui-ci, tels que celles du Conseil parlementaire interrégional (CPI) ou de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE).

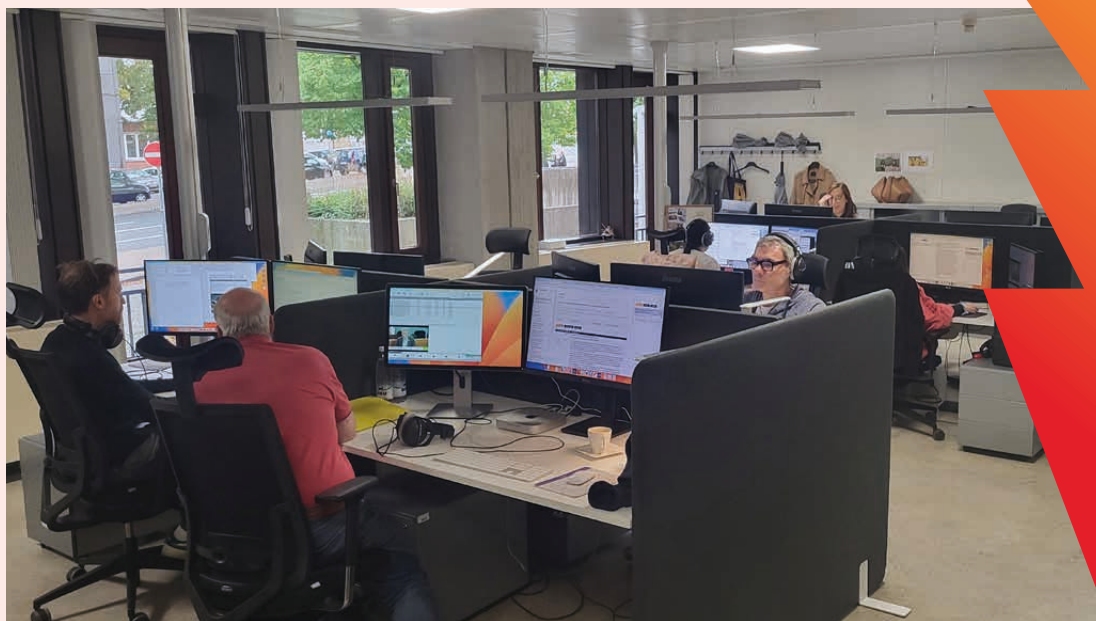
Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des discussions intervenues; il est disponible le lendemain de la tenue des débats et n'engage pas le Parlement de Wallonie. Il est soumis pour relecture aux intervenants sans qu'ils puissent solliciter des modifications quant au fond des propos tenus. Le compte rendu intégral, définitif, est généralement publié dans les huit jours ouvrables.

L'activité du service est caractérisée par des pics d'intensité, notamment lors des travaux budgétaires de juin et de décembre. Les commissions de fin 2024 en ont été un parfait exemple, avec près d'une centaine d'heures de réunions à retranscrire en quelques jours, démontrant la capacité d'adaptation et la réactivité du service.

Si un programme de retranscription automatique par reconnaissance vocale permet de diminuer la charge de dactylographie, la technologie nécessite encore une relecture consciencieuse par les équipes.

Sur la seule session 2024-2025, le service a publié 200 comptes rendus avancés (20 pour les séances plénières et 180 pour les réunions de commissions) suivis d'un nombre équivalent de comptes rendus intégraux. La production totale a atteint 10 344 pages publiées en deux colonnes, soit l'équivalent de 15 516 pages A4 classiques. Un volume qui souligne l'importance du travail abattu quotidiennement.

Déjà rompu aux nouvelles technologies, le service pourrait à l'avenir renforcer son utilisation de l'intelligence artificielle afin de l'assister dans le cadre de l'exécution de tâches répétitives ou pour améliorer la vérification des procédures. Ces projets visent à optimiser l'efficacité tout en conservant la qualité et la fidélité qui sont la signature du Service des comptes rendus, assurant ainsi la publicité, la transparence et les valeurs démocratiques du Parlement de Wallonie.



Direction des relations extérieures

La Direction des relations extérieures assure l'ensemble des relations extérieures du Parlement, ce qui emporte l'information de la société civile, l'organisation des visites du Parlement, l'accueil et l'écoute des citoyens et des associations (à l'exception de la gestion des consultations publiques), l'organisation des missions parlementaires, la contribution au bon fonctionnement de l'Union européenne et l'accompagnement de la présence du Parlement au sein d'organismes interparlementaires.

Responsable: Mme Bénédicte Lebrun.

Direction financière

La Direction financière gère l'ensemble des aspects en lien avec les finances du Parlement. Cela comprend, notamment, la gestion de la comptabilité et de la trésorerie du Parlement, l'élaboration et la mise en œuvre du budget, la passation des marchés publics et le suivi administratif de l'exécution de ceux-ci.

Elle est le point de contact des députés pour leurs travaux en Commission de la comptabilité mais aussi des autres directions pour tout achat nécessaire aux activités du Parlement.

Responsable: Mme Kristel Galloy.

Direction du personnel

La Cellule ressources humaines assure la gestion administrative du personnel et développe et exécute le plan de formation des agents.

La Cellule qualité et prévention et protection au travail a pour mission de veiller à ce que les objectifs poursuivis, les procédures mises en place et les missions réalisées par les services répondent aux attentes de ses clients internes et externes.

Le conseiller en prévention participe à l'application des dispositions légales relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Responsable: Mme Émilie Dupont.

Direction de la logistique

La Direction de la logistique assure un support général aux différents services du Greffe pour leur permettre de remplir leurs missions en assurant l'efficacité et en maîtrisant les coûts tout en participant à l'effort de développement durable. Elle apporte un soutien matériel aux parlementaires et participe activement à l'amélioration des infrastructures tant sur le plan de la sécurité que de l'accessibilité.

Responsable: M. Sébastien Dirick.

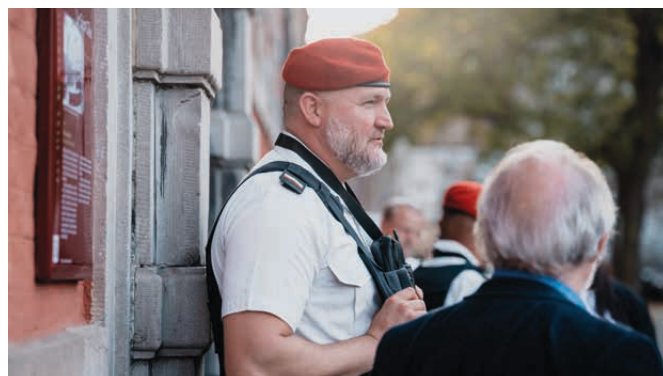
4. CONSEIL DU PERSONNEL

Élu par les agents et actuellement composé de seize membres (neuf effectifs et sept suppléants), le Conseil représente les intérêts du personnel et assure un contact permanent entre le Bureau et le personnel. Il coopère au bon fonctionnement du Parlement.

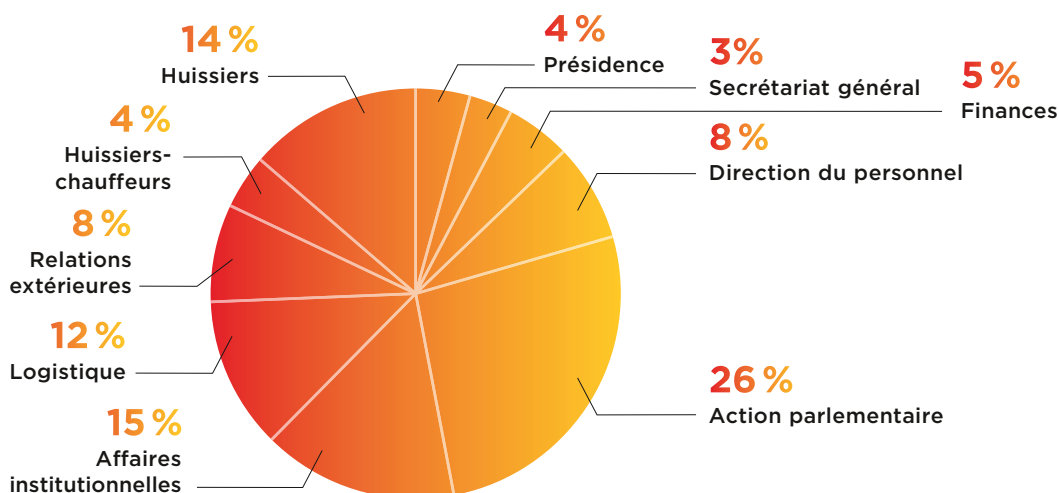
Se réunissant de façon régulière, il permet à l'opinion du personnel de se faire jour et de s'exprimer par le biais d'avis relatifs au statut et au règlement de travail ou de suggestions visant à améliorer les conditions de travail des agents.

5. POLICE MILITAIRE

La Police militaire a pour missions le contrôle des accès au Parlement, le maintien de l'ordre dans les tribunes publiques et la régulation du trafic aux abords du Parlement. Elle fournit en outre un service protocolaire lors des visites de personnalités et assure la garde des bâtiments en dehors des heures de réunion.



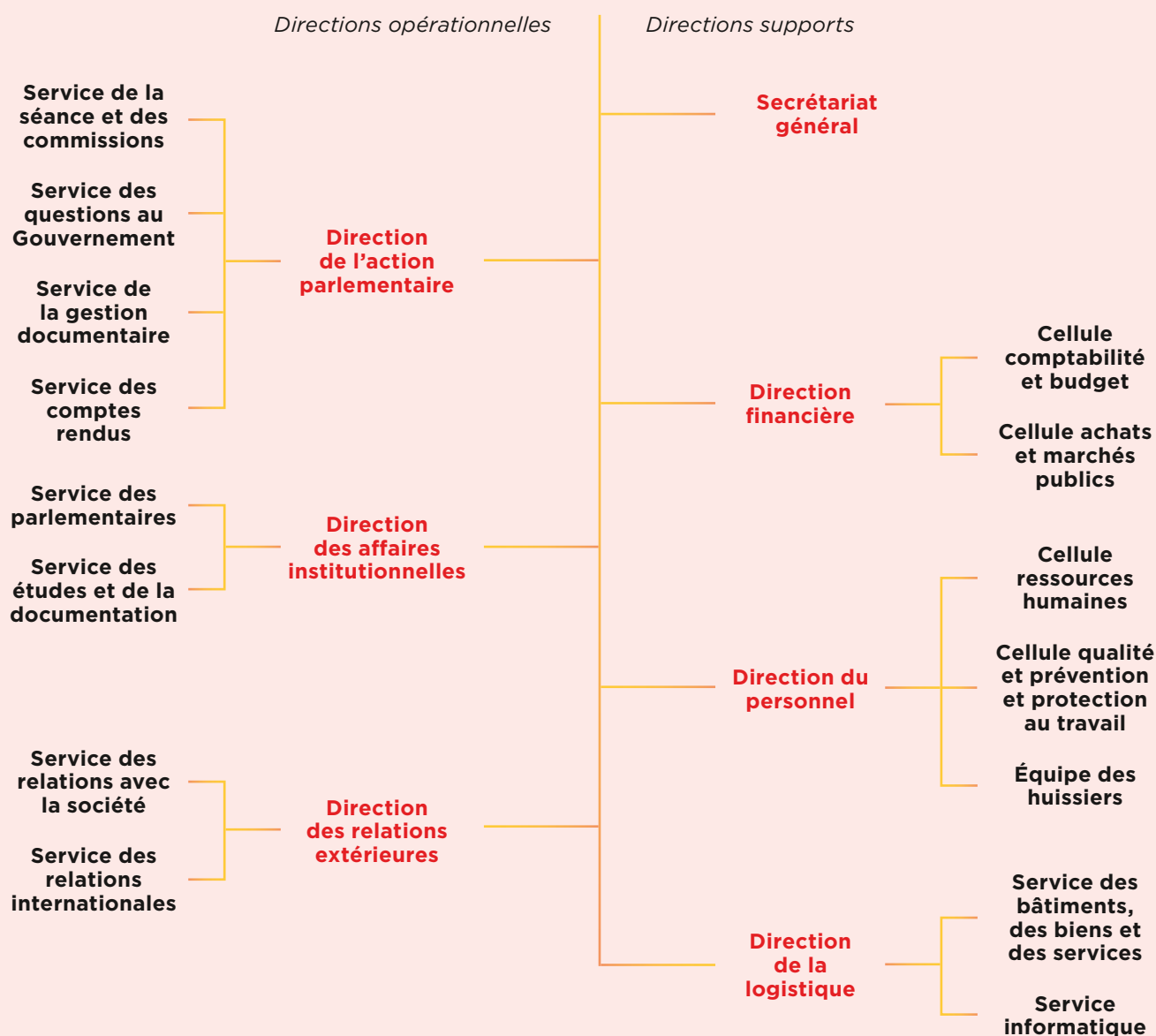
Répartition du personnel par direction



ORGANIGRAMME

BUREAU

GREFFIER



IN MEMORIAM

ANCIENS DÉPUTÉS



M. Josy Arens

(† 10 décembre 2024)



M. Pierre Beaufays

(† 23 décembre 2024)

ANNEXES



1. TEXTES RELEVÉS DE CADUCITÉ	86
2. PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRET DÉPOSÉS, ADOPTÉS, REJETÉS OU RETIRÉS	87
3. PROJETS DE DÉCRET DE NATURE BUDGÉTAIRE	95
4. PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION	95
5. AVIS OU CONTRÔLES EXTÉRIEURS	98
6. PÉTITIONS EXAMINÉES EN COMMISSION	101
7. LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES OU CONSULTÉES	104
8. LISTE DES VISITES ORGANISÉES PAR LES COMMISSIONS ET COMITÉS	109
9. LISTE DES RAPPORTS QUI DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS AU PARLEMENT DE WALLONIE	109
10. QUESTIONS ÉCRITES RESTÉES SANS RÉPONSE	109
11. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE DEPUIS 1995	110
12. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE QUESTIONS ÉCRITES ET DE QUESTIONS ORALES DEPUIS 1995	111
13. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS DE SÉANCES PLÉNIÈRES DEPUIS 1995	112
14. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE COMMISSION EN 2024-2025	113
15. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE COMMISSION DEPUIS 1999	113
16. POURCENTAGE DE FEMMES AU PARLEMENT DE WALLONIE	114
17. SYNTHÈSE CHIFFRÉE DE LA SESSION ORDINAIRE 2024-2025 ET DES SESSIONS PRÉCÉDENTES	115

1. TEXTES RELEVÉS DE CADUCITÉ

Projets de décret relevés de caducité au cours de la session 2024-2025, en application de l'article 2 du décret du 16 juin 1982 relatif aux conséquences du renouvellement du Conseil régional wallon sur les projets et propositions de décret pendants devant ce Conseil.

Doc. 21 (2024-2025) N° 1	Projets de décrets complémentaires portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour les années 1995 à 1999, 2001 à 2004, 2007 à 2012 et 2013 à 2016
Doc. 22 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2015
Doc. 23 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2016
Doc. 24 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2017
Doc. 25 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2018
Doc. 26 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2019
Doc. 27 (2024-2025) N° 1	Projet de décret et d'ordonnance conjoints de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un Défenseur des enfants commun
Doc. 28 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget du Centre wallon de Recherches agronomiques pour les années 2007 à 2017
Doc. 29 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget du Centre hospitalier psychiatrique «Le Chêne aux Haies» pour les années 2018, 2019 et 2020
Doc. 30 (2024-2025) N° 1	Projet de décret relatif aux mesures de rationalisation en vue de progresser dans la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)
Doc. 31 (2024-2025) N° 1	Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de tourisme, d'agriculture, de nature et de forêt, de pouvoirs locaux et de logement
Doc. 32 (2024-2025) N° 1	Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution
Doc. 33 (2024-2025) N° 1	Projet de décret relatif à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes
Doc. 34 (2024-2025) N° 1	Projet de décret relatif, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes

2. PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRET DÉPOSÉS, ADOPTÉS, REJETÉS OU RETIRÉS

- La liste des projets de décret déposés au cours de la session 2024-2025 est publiée sous le lien <https://parlwal.be/projets-de-décret-déposés-2024-2025>
- La liste des propositions de décret déposées au cours de la session 2024-2025 est publiée sous le lien <https://parlwal.be/propositions-de-décret-déposées-2024-2025>
- La liste des projets et propositions de décret déposés au cours de la session 2024-2025 est publiée sous le lien <https://parlwal.be/décrets-déposés-2024-2025>

Une proposition de décret a été rejetée et aucun projet ou proposition de décret n'a été retiré au cours de la session 2024-2025.

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal

Doc. 21 (2024-2025) N° 1	Projets de décrets complémentaires portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour les années 1995 à 1999, 2001 à 2004, 2007 à 2012 et 2013 à 2016
Doc. 22 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2015
Doc. 23 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2016
Doc. 24 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2017
Doc. 25 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2018
Doc. 26 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2019
Doc. 28 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget du Centre wallon de Recherches agronomiques pour les années 2007 à 2017
Doc. 29 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget du Centre hospitalier psychiatrique «Le Chêne aux Haies» pour les années 2018, 2019 et 2020
Doc. 31 (2024-2025) N° 8	Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de tourisme, d'agriculture, de nature et de forêt, de pouvoirs locaux et de logement, adopté le 18 décembre 2024
Doc. 32 (2024-2025) N° 6	Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, adopté le 18 décembre 2024
Doc. 52 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 10 novembre 2023, adopté le 6 novembre 2024

Doc. 92 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Arrangement entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Royaume de Belgique concernant le statut du personnel temporaire engagé par, et mis en fonction dans, un organisme OTAN situé sur le territoire du Royaume de Belgique, fait à Bruxelles le 7 février 2022, adopté le 15 janvier 2025
Doc. 93 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 131 concernant la fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence Internationale du Travail à sa 54 ^e session, adopté le 15 janvier 2025
Doc. 94 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention n° 131 concernant la fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence Internationale du Travail à sa 54 ^e session, adopté le 15 janvier 2025
Doc. 95 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et l'Association européenne de libre-échange, fait à Bruxelles le 24 novembre 2022, adopté le 15 janvier 2025
Doc. 96 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement, fait à Bruxelles le 16 février 2022, adopté le 15 janvier 2025
Doc. 97 (2024-2025) N° 7	Projet de décret portant réforme de la fiscalité wallonne et instaurant un taux réduit de droits d'enregistrement pour l'acquisition d'une habitation propre et unique ainsi qu'une diminution générale des droits de succession, adopté le 4 décembre 2024
Doc. 118 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret portant réforme du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et réforme des dispositions du Code des impôts sur les revenus 1992 relatives à l'acquisition de l'habitation propre et unique en vue de faciliter l'accès à la propriété, déposée par Mme Morreale, M. Collignon, Mme Özen, M. Martin, Mme Greco et M. Devin
Doc. 119 (2024-2025) N° 3	Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de pouvoirs locaux et d'emploi, adopté le 18 décembre 2024
Doc. 125 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à New Delhi le 9 mars 2017, modifiant la Convention et le Protocole entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de l'Inde tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signés à Bruxelles le 26 avril 1993, adopté le 15 janvier 2025
Doc. 149 (2024-2025) N° 5	Projet de décret portant assentiment à l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, fait à New York le 19 juin 2023, adopté le 2 avril 2025
Doc. 150 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 188 sur le travail dans la pêche, adoptée par la Conférence internationale du Travail au cours de sa 96 ^e session qui s'est tenue à Genève le 14 juin 2007, adopté le 26 février 2025
Doc. 151 (2024-2025) N° 3	Projet de décret modifiant l'article 64 <i>quinquies</i> /3 du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, adopté le 26 février 2025

Doc. 191 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 9 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes afin d'assurer le suivi budgétaire pluriannuel de l'impact des réformes fiscales sur les recettes de la Wallonie, déposée par M. Collignon, Mme Greco, M. Devin, Mme Lambelin, M. Lefèbvre et Mme Morreale
Doc. 192 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 27 février 2017, adopté le 14 mai 2025
Doc. 193 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Australie relatif au transport aérien, fait à Canberra le 23 novembre 2012, adopté le 14 mai 2025
Doc. 194 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Bénin relatif au transport aérien, fait à Cotonou le 9 janvier 2018, adopté le 14 mai 2025
Doc. 195 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Congo relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 12 juin 2018, adopté le 14 mai 2025
Doc. 196 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Burkina Faso relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 5 juin 2018, adopté le 14 mai 2025
Doc. 197 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire relatif au transport aérien, fait à Abidjan le 25 octobre 2017, adopté le 14 mai 2025
Doc. 198 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Guinée relatif au transport aérien, fait à Conakry le 2 avril 2015, adopté le 14 mai 2025
Doc. 199 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord relatif au transport aérien entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Mali, fait à Bamako le 29 août 2017, adopté le 14 mai 2025
Doc. 200 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'État du Qatar relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 6 mars 2018, adopté le 14 mai 2025
Doc. 202 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Protection des Investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018, adopté le 14 mai 2025
Doc. 203 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de Protection des Investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018, adopté le 14 mai 2025

Doc. 230 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 6 et 18 <i>bis</i> du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Lefèbvre, Mme Greco et M. Collignon
Doc. 231 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 6 et 18 <i>bis</i> du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Fontaine, Mme Roberty, M. Lepine, Mme Özen et M. Witsel
Doc. 232 (2024-2025) N° 4	Proposition de décret relatif à la prolongation des délais impactés par l'intrusion d'avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon, adoptée le 14 mai 2025
Doc. 233 (2024-2025) N° 4	Proposition de décret relatif à la prolongation des délais impactés par l'intrusion d'avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, adoptée le 14 mai 2025
Doc. 256 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article D.105 du Code wallon du Bien-être des animaux et insérant un article D.61/1 en vue d'interdire le gazage et le broyage des poussins mâles pour des raisons exclusivement économiques, déposée par Mme Özen, M. Lefèbvre, Mme Pécriaux, M. Lepine, Mme Tillieux et M. Fontaine
Doc. 268 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023, adopté le 9 juillet 2025
Doc. 281 (2024-2025) N° 1	Projet de décret ratifiant la décision de reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1 ^{er} , de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions
Doc. 282 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Cap-Vert relatif au transport aérien, signé à Bruxelles le 26 octobre 2017

Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux

Doc. 19 (SE 2024) N° 3	Proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye, adoptée le 4 septembre 2024
Doc. 30 (2024-2025) N° 3	Projet de décret relatif aux mesures de rationalisation en vue de progresser dans la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), adopté le 29 janvier 2025
Doc. 77 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article L1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L1122-35 <i>bis</i> en vue d'instaurer l'obligation de créer un conseil consultatif communal des aînés, déposée par Mme Dejardin, M. Lefèbvre, Mmes Pécriaux, Roberty et M. Sahli

Doc. 78 (2024-2025) N° 3	Proposition de décret accordant le titre de ville à la Commune de Libramont-Chevigny, déposée par Mmes Laffut, Goffinet, Hanus, MM. Evrard, Huberty et Borsus, adoptée le 29 janvier 2025
Doc. 169 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de sanctionner le non-respect de la mixité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Crampont, Mme Lambelin, M. Collignon et Mme Morreale
Doc. 177 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 janvier 2024 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'attribution et la répartition du montant fixé à l'article 2 de la décision du Comité des Ministres de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL) du 14 décembre 2001, telle que modifiée par la décision du Comité des Ministres de l'UEBL du 31 août 2021, adopté le 2 avril 2025
Doc. 182 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de renforcer la parité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Mockel
Doc. 201 (2024-2025) N° 5	Proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 5 septembre 2024 remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de garantir la sécurité juridique de la publication des règlements et ordonnances des autorités communales, déposée par MM. Wahl, J.-P. Bastin, Daye, Baurain, Soupart et Dispa, adoptée le 28 mai 2025
Doc. 214 (2024-2025) N° 3	Projet de décret modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus et portant adaptation de la taxe de mise en circulation, adopté le 28 mai 2025
Doc. 227 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret relatif aux cultes modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et abrogeant des dispositions diverses, déposée par M. Collignon, Mme Dejardin, M. Devin, Mme De Rodder, M. Lefèbvre et Mme Morreale
Doc. 258 (2024-2025) N° 4	Projet de décret modifiant le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française, adopté le 25 juin 2025
Doc. 262 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret insérant des articles <i>2ter</i> , <i>16bis</i> et <i>18bis</i> dans le décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière, déposée par M. Devin, Mme Hanus, M. Collignon, Mme Pécriaux, M. Crampont et Mme Roberty
Doc. 283 (2024-2025) N° 5	Projet de décret modifiant le décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes, adopté le 9 juillet 2025
Doc. 290 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret insérant un article L1122-35 <i>bis</i> dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation visant à instaurer l'obligation de créer un conseil consultatif communal des personnes en situation de handicap, déposée par Mmes Roberty, Hanus, Muratore, MM. Crampont, Fontaine et Lefèbvre
Doc. 295 (2024-2025) N° 1	Projet de décret modifiant le décret du 27 mai 2004 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés
Doc. 307 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article L1122-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de garantir la transparence des conseils communaux par le biais de l'enregistrement audiovisuel et de la diffusion des séances publiques, déposée par MM. Mugemangango, Liradelfo, Mmes Bernard, Van Walle et M. Dupont



Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Doc. 75 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 6 de la loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité afin d'interdire les frais complémentaires réclamés aux usagers du dispositif des titres-services lors de l'accomplissement de l'aide à domicile de nature ménagère, déposée par Mmes Tillieux, De Rodder, M. Sahli et Mme Morreale, rejetée le 18 décembre 2024
Doc. 126 (2024-2025) N° 4	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 8 juillet 2024 entre l'État fédéral et la Région wallonne relatif à l'exécution des articles 19/1 à 19/3 de la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance, adopté le 29 janvier 2025
Doc. 152 (2024-2025) N° 3	Projet de décret modifiant la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines, adopté le 26 février 2025
Doc. 179 (2024-2025) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 31 janvier 2025 entre l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant la création d'une plateforme électronique dans le cadre de la procédure de demande unique de séjour à des fins d'emploi des travailleurs salariés étrangers, la procédure de demande pour les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants étrangers et dans le cadre de la coordination de politique relative à l'emploi et au séjour des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants étrangers, adopté le 2 avril 2025
Doc. 204 (2024-2025) N° 4	Projet de décret modifiant le décret du 8 juillet 2021 transposant la directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions, adopté le 14 mai 2025
Doc. 205 (2024-2025) N° 4	Projet de décret modifiant le décret du 8 juillet 2021 transposant la directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, adopté le 14 mai 2025

Doc. 263 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 3 et 4 du décret du 2 février 2017 relatif aux aides à l'emploi à destination des groupes-cibles afin de relever à trois mois la durée minimale des contrats ouvrant droit à une aide « Impulsion » pour l'engagement de jeunes demandeurs d'emploi ou de demandeurs d'emploi de longue durée, déposée par Mmes Morreale, De Rodder, M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Crampont et Mme Hanus
Doc. 278 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret visant à lutter contre les effets d'aubaine des mesures d'aide à l'emploi « Airbag » et « SESAM », déposée par Mmes De Rodder, Tillieux, M. Fontaine, Mme Özen, M. Spies et Mme Morreale
Doc. 291 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 2, 5, 6, 8, 14 et 16 du décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises afin d'optimiser les dispositifs chèques-formation et crédit-adaptation, déposée par Mmes Tillieux, Özen, De Rodder, Muratore, M. Witsel et Mme Roberty
Doc. 292 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret visant à optimiser le dispositif du congé-éducation payé, déposée par Mmes Morreale, De Rodder, M. Witsel, Mmes Muratore, Tillieux et M. Fontaine
Doc. 305 (2024-2025) N° 1	Projet de décret modifiant la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Doc. 53 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la lutte contre la maltraitance des aînés, déposée par Mmes Dejardin, Roberty, M. Lepine, Mme De Rodder, M. Sahli et Mme Morreale
Doc. 66 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé concernant les centres de convalescence, déposée par Mmes De Rodder, Dejardin, M. Lepine, Mmes Tillieux, Morreale et M. Sahli
Doc. 280 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 50, 57 et 61 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant les articles 61/1 et 61/2 en vue de soutenir et de renforcer les relais sociaux, déposée par Mmes Cremasco, Tellier, M. Hazée et Mme Linard
Doc. 293 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 43/37 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et l'article 19 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales en vue de garantir le mécanisme d'indexation des prestations sociales wallonnes dès le premier mois qui suit un dépassement de l'indice-pivot, déposée par Mmes Roberty, Morreale, Pécriaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel
Doc. 296 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 juillet 2025 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le maximum à facturer, l'allocation forfaitaire pour malades chroniques et le statut de personne atteinte d'une affection chronique
Doc. 315 (2024-2025) N° 1	Proposition de décret insérant un article D.175/1 dans le Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en vue d'interdire l'épandage de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones de captage, déposée par Mme Dejardin, M. Fontaine, Mmes Hanus, Roberty, MM. Lepine et Spies

Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives

Doc. 33 (2024-2025) N° 6	Projet de décret relatif à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes, adopté le 20 novembre 2024
Doc. 34 (2024-2025) N° 6	Projet de décret relatif, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes, adopté le 20 novembre 2024

Commission du tourisme et du patrimoine

Doc. 27 (2024-2025) N° 1	Projet de décret et d'ordonnance conjoints de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un Défenseur des enfants commun
Doc. 225 (2024-2025) N° 5	Proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 16 novembre 2023 relatif au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance et insérant un article 15/1, déposée par Mmes Fafchamps, Bluge, Desalle, M. Chintinne, Mme Gysen et M. Soupart, adoptée le 28 mai 2025
Doc. 228 (2024-2025) N° 3	Projet de décret modifiant le décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du Tourisme et portant des dispositions diverses, adopté le 28 mai 2025

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Doc. 178 (2024-2025) N° 3	Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, en vue d'introduire un système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs, adopté le 16 avril 2025
Doc. 181 (2024-2025) N° 3	Projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité, en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE, adopté le 16 avril 2025
Doc. 308 (2024-2025) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 avril 2024 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'accord de coopération du 2 septembre 2013 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
Doc. 314 (2024-2025) N° 1	Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne

3. PROJETS DE DÉCRET DE NATURE BUDGÉTAIRE

→ La liste des projets de décret de nature budgétaire déposés et adoptés au cours de la session 2024-2025 est publiée sous le lien <https://parlwal.be/projets-de-decret-budget-2024-2025>.

Doc. 88 (2024-2025) N° 4	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024, adopté le 18 décembre 2024
Doc. 89 (2024-2025) N° 7 et 7bis	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024, adopté le 18 décembre 2024
Doc. 90 (2024-2025) N° 4	Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025, adopté le 18 décembre 2024
Doc. 91 (2024-2025) N° 7 et 7bis	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025, adopté le 18 décembre 2024
Doc. 254 (2024-2025) N° 4	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025, adopté le 9 juillet 2025
Doc. 255 (2024-2025) N° 5 et 5bis	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025, adopté le 9 juillet 2025

4. PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

→ La liste des propositions de résolution déposées au cours de la session 2024-2025 est publiée sous le lien <https://parlwal.be/propositions-de-resolution-deposees-2024-2025>

6 propositions de résolution ont été rejetées et aucune n'a été retirée au cours de la session 2024-2025.

Doc. 65 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution relative à l'accord commercial entre l'Union européenne (UE) et le Marché commun du Sud (Mercosur), déposée par Mmes Lambelin, Greco, M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Spies et Mme Morreale, rejetée le 6 novembre 2024
Doc. 67 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie globale de réparation des pertes engendrées par la fièvre catarrhale, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies et Mme Morreale, rejetée le 20 novembre 2024
Doc. 68 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à élargir l'accès aux toilettes publiques, déposée par Mme Roberty, MM. Fontaine, Sahli, Witsel, Mmes Pécriaux et Lambelin
Doc. 69 (2024-2025) N° 1bis	Proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle de l'État de Palestine par la Belgique et l'Union européenne, déposée par Mmes Lambelin, Tillieux, Greco, Özen, M. Lepine et Mme Morreale, rejetée le 2 avril 2025
Doc. 70 (2024-2025) N° 1bis	Proposition de résolution visant à s'opposer à la poursuite des négociations de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et le Marché commun du Sud (Mercosur), déposée par Mme Tellier et M. Hazée, rejetée le 6 novembre 2024

Doc. 158 (2024-2025) N° 9	Proposition de résolution relative à la situation dans l'Est de la République démocratique du Congo, déposée par MM. Resinelli, Massaki Mbaki, J.-P. Bastin, Mme De Bue, M. Blondel et Mme Mauel, adoptée le 26 février 2025
Doc. 168 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution définissant la stratégie wallonne Environnement-Santé comme une priorité politique absolue, déposée par Mmes Lambelin, Dejardin, MM. Lefèbvre, Fontaine, Mme Morreale et M. Lepine
Doc. 170 (2024-2025) N° 5	Proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du Gouvernement fédéral relatif au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États, déposée par MM. J.-P. Bastin, Tzanetatos, Mmes Vandorpe, De Bue, M. Resinelli et Mme Mauel, adoptée le 2 avril 2025
Doc. 176 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie de soutien à la filière de construction en bois en Wallonie, déposée par MM. Spies, Fontaine, Mmes Morreale, Dejardin, M. Crampont et Mme Tillieux
Doc. 213 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à soutenir, renforcer et promouvoir l'ensemble de la filière des éco-matériaux, déposée par Mmes Cremasco, Tellier, M. Mockel, Mme Linard et M. Hazée
Doc. 234 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à organiser une transition écologique juste et équitable dans le cadre de la mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs (ETS 2), déposée par Mme Tellier, MM. Hazée, Mockel, Mmes Cremasco et Linard
Doc. 253 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution demandant la suppression du prélèvement fédéral dans le cadre de la gestion des taxes additionnelles communales à l'impôt des personnes physiques, déposée par M. Crampont, Mme Hanus, M. Lefèbvre, Mme De Rodder, M. Devin et Mme Dejardin
Doc. 257 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à défendre et à consolider le dispositif des cellules de reconversion, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Crampont, Mmes Hanus et Morreale
Doc. 264 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant la mise à disposition gratuite de protections menstruelles dans les bâtiments publics des villes et communes de Wallonie, déposée par Mmes Aït Alouha, Ammi, Bernard, M. Mugemangango, Mmes Pavet et Van Walle
Doc. 266 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution relative au manque de présence de défibrillateurs externes automatiques (DEA) dans les maisons de repos de Wallonie, déposée par Mmes Aït Alouha, Ammi, Bernard, MM. Mugemangango, Dupont et Liradelfo
Doc. 267 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d'armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle, rejetée le 9 juillet 2025
Doc. 277 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à faire reconnaître par la Belgique la politique d'apartheid et le génocide en cours à Gaza et à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international, déposée par Mmes Greco, Lambelin, Tillieux, Morreale, Özen et M. Lepine, rejetée le 9 juillet 2025

Doc. 279 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à soutenir et à renforcer les relais sociaux, déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier
Doc. 284 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à supprimer les indemnités forfaitaires mensuelles pour frais de logement et pour frais domestiques accordées aux ministres wallons et à rendre publics leurs rémunération et avantages, déposée par M. Mugemangango, Mme Pavet, M. Liradelfo, Mmes Van Walle, Aït Alouha et Ammi
Doc. 306 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie intégrée de lutte contre les feux de forêt en Wallonie, déposée par M. Spies, Mme Hanus, M. Fontaine, Mme Dejardin, M. Crampont et Mme Morreale
Doc. 313 (2024-2025) N° 1	Proposition de résolution visant à demander l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de l'accord de partenariat du 6 décembre 2024 entre l'Union européenne et les pays du Marché commun du Sud (Mercosur) avec les traités européens, déposée par M. Hazée et Mme Tellier

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTS TEXTES DÉPOSÉS (HORS AMENDEMENTS)

Commission examinant les textes déposés	Projets de décret déposés	Projets de décret adoptés en séance plénière	Propositions de décret déposées	Propositions de décret adoptées en séance plénière	Propositions de résolution déposées	Propositions de résolution adoptées en séance plénière
1. Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal	42	32	7	2	9	2
2. Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux	6	5	9	3	2	
3. Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation	6	5	5		2	
4. Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale	1		5		5	
5. Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives	2	2				
6. Commission du tourisme et du patrimoine	2	1	1	1		
7. Commission de l'énergie, du climat et du logement	4	2			1	
8. Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité					2	
TOTAL	63	47	27	6	21	2

5. AVIS OU CONTRÔLES EXTÉRIEURS

Décrets ayant fait l'objet d'un arrêt de la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle contrôle les normes ayant force de loi au regard des règles qui déterminent les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions. Ces règles de compétence figurent tant dans la Constitution que dans les lois relatives à la réforme des institutions de la Belgique fédérale.

La Cour veille par ailleurs au respect des articles de la Constitution qui garantissent notamment les principes d'égalité, de non-discrimination ou encore, depuis la sixième réforme de l'État, de loyauté fédérale.

Au cours de la session 2024-2025, le Parlement de Wallonie n'a pas reçu d'arrêt concernant un décret de la Région wallonne.

Propositions de décret pour lesquelles le Conseil d'État a rendu un avis

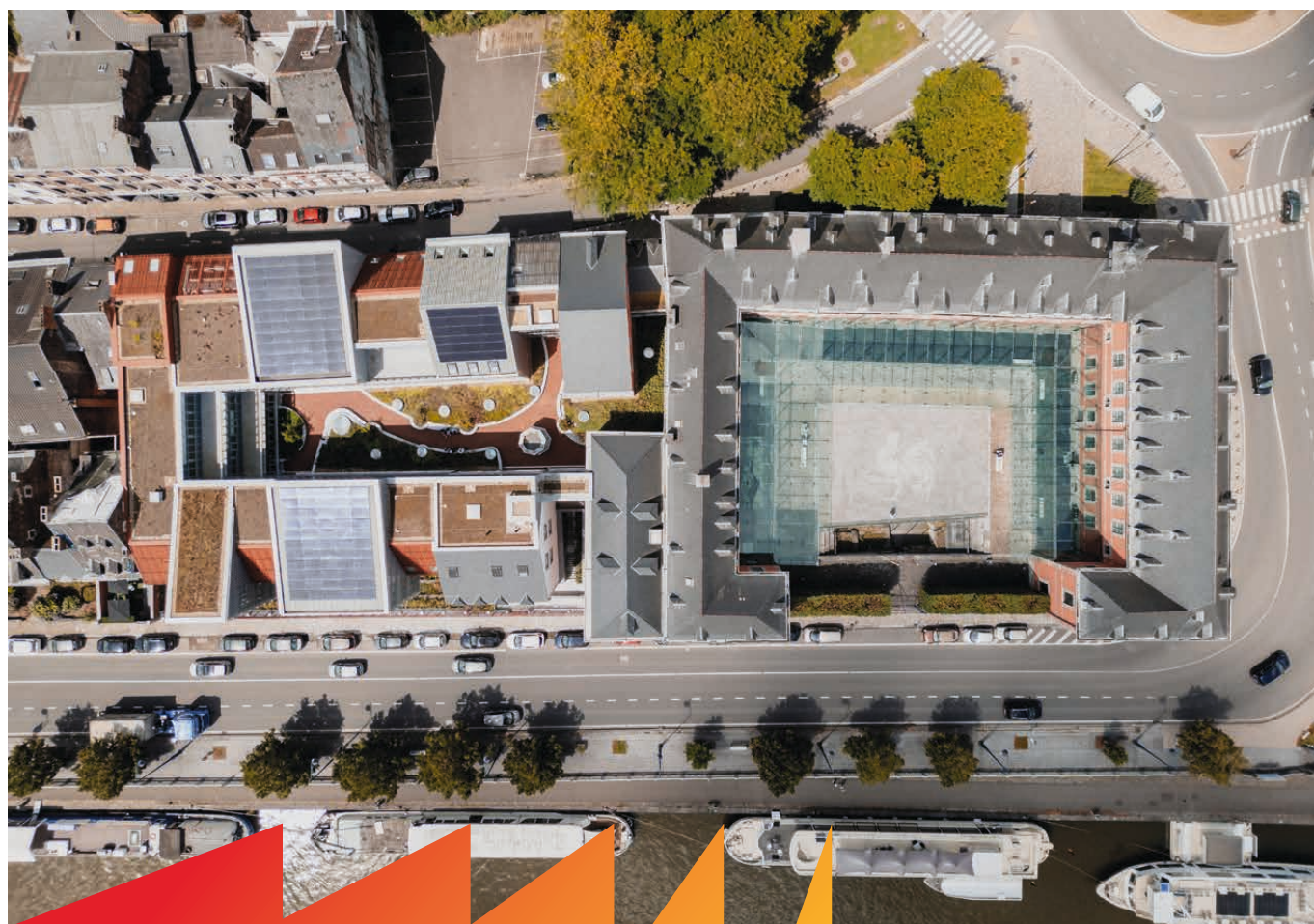
Le Conseil d'État est doté d'une section de législation chargée de fournir un avis technique aux parlements et aux gouvernements à propos des textes législatifs et réglementaires.

L'avis de la section de législation a plus précisément pour objet de vérifier la conformité des textes proposés avec les normes juridiques existantes, la compétence de l'autorité qui en prend l'initiative et la bonne rédaction des textes.

Au cours de la session ordinaire 2024-2025, le Conseil d'État a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les propositions de décret suivantes :

Doc. 13 (SE 2024) N° 2	Proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'améliorer la procédure de désignation des gouverneurs de province et de renforcer le contrôle démocratique, déposée par M. Hazée Avis du Conseil d'État donné le 30 juin 2025
Doc. 31 (2024-2025) N° 4	Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de tourisme, d'agriculture, de nature et de forêt, de pouvoirs locaux et de logement. Amendements proposés par le Gouvernement wallon Avis du Conseil d'État donné le 11 décembre 2024
Doc. 32 (2024-2025) N° 3	Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution. Amendements proposés par le Gouvernement wallon Avis du Conseil d'État donné le 13 décembre 2024
Doc. 77 (2024-2025) N° 4	Proposition de décret modifiant l'article L1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L1122-35bis en vue d'instaurer l'obligation de créer un conseil consultatif communal des aînés, déposée par Mme Dejardin, M. Lefèbvre, Mmes Pécriaux, Roberty et M. Sahli Avis du Conseil d'État donné le 2 juillet 2025
Doc. 169 (2024-2025) N° 2	Proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de sanctionner le non-respect de la mixité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Crampont, Mme Lambelin, M. Collignon et Mme Morreale Avis du Conseil d'État donné le 14 avril 2025
Doc. 182 (2024-2025) N° 3	Proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de renforcer la parité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Mockel Avis du Conseil d'État donné le 30 juin 2025

Doc. 201 (2024-2025) N° 2	Proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 5 septembre 2024 remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de garantir la sécurité juridique de la publication des règlements et ordonnances des autorités communales, déposée par MM. Wahl, J.-P. Bastin, Daye, Baurain, Soupart et Dispa, adoptée le 28 mai 2025 Avis du Conseil d'État donné le 24 avril 2025
Doc. 262 (2024-2025) N° 2	Proposition de décret insérant des articles <i>2ter</i>, <i>16bis</i> et <i>18bis</i> dans le décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière, déposée par M. Devin, Mme Hanus, M. Collignon, Mme Pécriaux, M. Crampont et Mme Roberty Avis du Conseil d'État donné le 14 août 2025
Doc. 280 (2024-2025) N° 2	Proposition de décret modifiant les articles 50, 57 et 61 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant les articles 61/1 et 61/2 en vue de soutenir et de renforcer les relais sociaux, déposée par Mmes Cremasco, Tellier, M. Hazée et Mme Linard Avis du Conseil d'État donné le 1^{er} septembre 2025
Doc. 293 (2024-2025) N° 2	Proposition de décret modifiant l'article 43/37 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et l'article 19 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales en vue de garantir le mécanisme d'indexation des prestations sociales wallonnes dès le premier mois qui suit un dépassement de l'indice-pivot, déposée par Mmes Roberty, Morreale, Pécriaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel Avis du Conseil d'État donné le 2 septembre 2025



Documents adressés au Parlement par la Cour des comptes

Outre sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes exerce notamment un contrôle financier, un contrôle de légalité et de régularité sur les dépenses et les recettes de la Région wallonne. Elle est tenue d'informer le Parlement des résultats des principaux contrôles et audits des recettes et dépenses publiques qu'elle réalise.

Dans ce cadre, ont été reçus au cours de la session 2024-2025 :

- le 36^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules I^{er} et II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1 à 1^{ter});
- le contrôle des comptes 2023 du Parlement wallon par la Cour des comptes (Doc. 121 (2024-2025) N° 1);

ainsi que différents rapports spécifiques :

- le rapport de la Cour des comptes relatif à l'accueil en Wallonie des personnes en situation de handicap – Cas particulier des Français hébergés en territoire wallon;
- le rapport de la Cour des comptes relatif à la santé mentale – Prise en charge par les services spécialisés extrahospitaliers relevant de l'autorité wallonne;
- le rapport de la Cour des comptes relatif aux marchés publics de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (Spaques);
- le rapport de la Cour des comptes relatif aux agences immobilières sociales en Région wallonne – Intégration des AIS dans la politique de logement social;
- le rapport de la Cour des comptes relatif à la préservation de la biodiversité en milieu agricole – Examen de la politique wallonne d'utilisation durable des pesticides;
- le rapport de la Cour des comptes relatif à l'Office de la naissance et de l'enfance – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne.

→ Les documents transmis par la Cour des comptes au Parlement wallon sont publiés sur la page <https://parlwal.be/rapports-Cour-des-comptes>

Propositions de décret pour lesquelles l'Autorité de protection des données a rendu un avis

L'Autorité de protection des données est un organe indépendant chargé de veiller au respect des principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel. Il émet soit d'initiative, soit sur demande du Gouvernement ou du Parlement, des avis sur toute question relative aux traitements de données à caractère personnel ainsi que des recommandations relatives aux développements sociaux, économiques et technologiques qui peuvent avoir une incidence sur les traitements de données à caractère personnel.

Au cours de la session ordinaire 2024-2025, l'Autorité de protection des données a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les propositions de décret suivantes :

Doc. 77 (2024-2025) N° 2	Proposition de décret modifiant l'article L1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L1122-35 bis en vue d'instaurer l'obligation de créer un conseil consultatif communal des aînés, déposée par Mme Dejardin, M. Lefèbvre, Mmes Pécriaux, Roberty et M. Sahli Avis de l'Autorité de protection des données donné le 23 janvier 2025
Doc. 126 (2024-2025) N° 2	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 8 juillet 2024 entre l'État fédéral et la Région wallonne relatif à l'exécution des articles 19/1 à 19/3 de la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance, adopté le 29 janvier 2025 Avis de l'Autorité de protection des données donné le 23 janvier 2025
Doc. 227 (2024-2025) N° 2	Proposition de décret relatif aux cultes modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et abrogeant des dispositions diverses, déposée par M. Collignon, Mme Dejardin, M. Devin, Mme De Rodder, M. Lefèbvre et Mme Morreale Avis de l'Autorité de protection des données donné le 17 juillet 2025
Doc. 290 (2024-2025) N° 2	Proposition de décret insérant un article L1122-35 bis dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation visant à instaurer l'obligation de créer un conseil consultatif communal des personnes en situation de handicap, déposée par Mmes Roberty, Hanus, Muratore, MM. Crampon, Fontaine et Lefèbvre Avis de l'Autorité de protection des données donné le 13 août 2025



6. PÉTITIONS EXAMINÉES EN COMMISSION

Les pétitions suivantes ont recueilli plus de 1000 signatures :

- la pétition contre la pose d'une ligne à haute tension (150 000 volts) sous le RAVeL reliant Braine-l'Alleud à Tubize, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 15 octobre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 71 (2024-2025) N° 1);
- la pétition contre l'urbanisation de la campagne d'Anton (Andenne), examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 15 octobre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 72 (2024-2025) N° 1);
- la pétition citoyenne contre le développement anarchique des parcs éoliens en Wallonie. Demande de rejet des deux propositions de décret et de la circulaire qui vont réduire drastiquement la protection des riverains face aux nuisances engendrées par les parcs éoliens et qui vont modifier la loi sur la conservation de la nature, examinée en Commission de l'énergie, du climat et du logement. Le 3 décembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 131 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour la défense du projet d'extension du tram liégeois vers Herstal et Seraing, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 27 mai 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 261 (2024-2025) N° 1), lesquelles ont été adoptées en séance plénière le 25 juin 2025 (Doc. 261 (2024-2025) N° 4);
- la pétition pour un mode de sépulture naturel de nos animaux de compagnie, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 8 juillet 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 298 (2024-2025) N° 1).

Les auteurs ou représentants des signataires de ces pétitions ont été entendus par la commission compétente.

Les autres pétitions examinées sont :

- la pétition pour l'interdiction de l'euthanasie des animaux en bonne santé, examinée en Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal. Le 16 septembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 35 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour un retour d'un horaire normal de nos bureaux administratifs et un retour à de l'humain, examinée en Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives. Le 16 septembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 36 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour l'obligation pour les chasseurs (ou demandeurs de chasses) d'indiquer clairement leur(s) chasse(s) (date, heures de début et de fin) de gros et petits gibiers au plus tard la veille du jour de la chasse, aux entrées de tous les chemins d'accès vers la zone de chasse, examinée en Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité. Le 16 septembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 39 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative à la présence anormale d'eau dans les caves de nombreuses habitations à Douvrain, examinée en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale. Le 17 septembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 42 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour la remise en état des routes régionales en Wallonie, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 17 septembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 46 (2024-2025) N° 1);

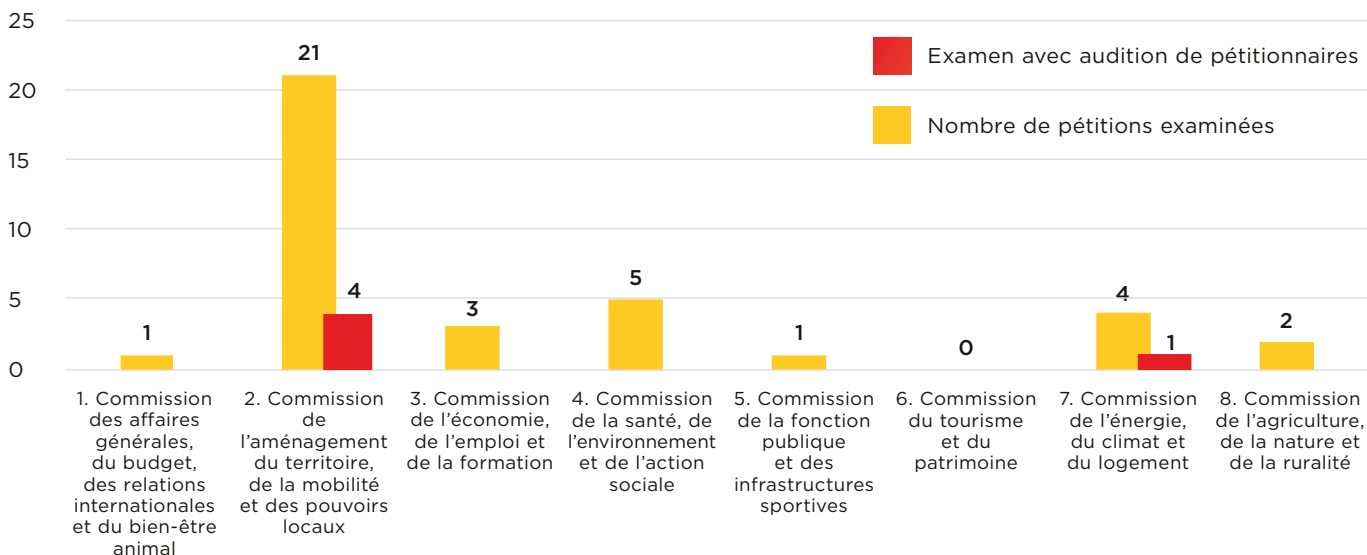
- la pétition relative à la suppression de la taxe liée à la force motrice sur toute la Wallonie, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 17 septembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 47 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour une limitation de vitesse devant l'Institut Saint-André de Ramegnies-Chin, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 17 septembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 48 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour la limitation de la vitesse à 70km/h sur la N934 à Villers-lez-Heest, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 17 septembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 49 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour une Vesdrienne qui protège les cyclistes, la nature et les habitants, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 1^{er} octobre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 55 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative à la mise en place de primes à l'installation de batteries, examinée en Commission de l'énergie, du climat et du logement. Le 1^{er} octobre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 62 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative au soutien aux APE de Wallonie (assistants et assistantes maternelles), examinée en Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation. Le 19 novembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 107 (2024-2025) N° 1);
- la pétition exigeant une nouvelle étude de mobilité et demandant à reconsidérer le projet HELMo à Angleur, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 19 novembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 109 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative à la Passerelle de l'Arche: un pont vers l'accessibilité et l'inclusion pour tous!, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 19 novembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 110 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour l'abolition des méthodes anti-démocratiques lors des enquêtes publiques et autres avis à la population, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 19 novembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 111 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour la suppression de l'exploitation d'un fast food Mac do à Jambes, Avenue Prince de Liège, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 19 novembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 112 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative au programme WALLOG qui vise à créer 1200 logements par an et sans impacter les finances publiques, examinée en Commission de l'énergie, du climat et du logement. Le 19 novembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 114 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour l'octroi d'aides spécifiques aux familles monoparentales, examinée en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale. Le 19 novembre 2024, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 117 (2024-2025) N° 1);
- la pétition sur «Nos chiens veulent courir en forêt: partageons l'espace», examinée en Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité. Le 13 janvier 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 138 (2024-2025) N° 1);



- la pétition pour la réfection des murs antibruit du R5 à hauteur de Cuesmes, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 14 janvier 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 139 (2024-2025) N° 1);
- la pétition sur «Gerpennes Flaches NON au projet immobilier Le jardin des Saules», examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 14 janvier 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 140 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative à l'état déplorable de la route de Wallonie à Baudour, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 14 janvier 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 141 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative à l'insécurité rue de Longwy à Aubange, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 18 mars 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 186 (2024-2025) N° 1);
- la pétition contre le projet immobilier Thomas & Piron aux rues Centre et Outrechamps – Halte à la bétonisation excessive de Saint-Georges-sur-Meuse, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 13 mai 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 240 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative à la sécurité de la rue Perbal à Aubange, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 13 mai 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 241 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour la réalisation d'une route de contournement pour la N62 entre Saint-Vith et Wemperhardt (Grand-Duché de Luxembourg), ainsi que pour la N827 entre Gröfflingen et Deiffelt, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 13 mai 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 242 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour l'imposition d'un nombre minimum de jobs étudiants au sein des entreprises wallonnes, examinée en Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation. Le 13 mai 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 244 (2024-2025) N° 1);
- la pétition contre la suppression des primes à la rénovation en Wallonie, examinée en Commission de l'énergie, du climat et du logement. Le 13 mai 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 245 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative à l'état de la RN56 (route d'Ath) sur le territoire de la commune de Jurbise, examinée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux. Le 8 juillet 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 297 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour soutenir le Corto ASBL et la pétition pour une nouvelle vie de l'ASBL «Le Corto», examinées conjointement en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale. Le 8 juillet 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 300 (2024-2025) N° 1);
- la pétition pour maintenir le projet Activation sur toute la Région wallonne pour accompagner vers et dans l'emploi et la formation des personnes en souffrance de santé mentale, examinée en Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation. Le 8 juillet 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 301 (2024-2025) N° 1);
- la pétition relative à l'augmentation de la taxe poubelle et la diminution de la collecte annuelle, examinée en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale. Le 8 juillet 2025, la Commission a adopté ses conclusions (Doc. 302 (2024-2025) N° 1).

Aucune de celles-ci n'a donné lieu à une audition.

Répartition des pétitions examinées par commission



7. LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES OU CONSULTÉES

Une commission ou un comité peut décider, sur les matières qui relèvent de ses attributions, d'entendre l'avis de personnes ou de représentants d'organismes extra-parlementaires, oralement ou par écrit¹⁴³.

La personne auditionnée présente un exposé introductif sur la problématique examinée et il est ensuite procédé à un échange de vues.

Durant la session 2024-2025, 112 personnes ont été auditionnées en commission et 54 avis écrits ont été sollicités.

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal

Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public:

le 18 novembre 2024 (CRIC 38 (2024-2025)), audition de:

- M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la recherche et du Bien-être animal.

Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif aux aides à la recherche en Région wallonne:

le 25 février 2025 (CRIC 91 (2024-2025)), audition de:

- M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes.

Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux

Pétition contre l'urbanisation de la campagne d'Anton (Andenne):

le 1^{er} octobre 2024 (CRIC 14 (2024-2025)), audition de:

- M. Eubelen, Primo-signataire de la pétition;
- Mme Lemaire, Représentante des pétitionnaires.

Pétition contre la pose d'une ligne à haute tension (150 000 volts) sous le RAVeL reliant Braine-l'Alleud à Tubize:

le 1^{er} octobre 2024 (CRIC 14 (2024-2025)), audition de:

- M. Chabrilat, Primo-signataire de la pétition;
- Mme Nikolaeva, Représentante des pétitionnaires.

Mise en œuvre de l'article 145 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public:

le 19 novembre 2024 (CRIC 42 (2024-2025)), audition de:

- M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

La résilience du territoire wallon après les inondations de juillet 2021:

le 28 janvier 2025 (CRIC 79 (2024-2025)), audition de:

- M. Teller, Professeur à l'Université de Liège;
- M. Moritz, Architecte-Urbaniste au Bureau MSA;
- M. Schillers, Architecte au Studio Paola Viganò;

le 25 février 2025 (CRIC 95 (2024-2025)), audition de:

- M. Dachelet, Inspecteur général au Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme du Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie;
- Mme Barlet, Directrice au Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie, Liège 2, Fonctionnaire déléguée;
- Mme Rittweger, Directrice du Département technique à la Ville de Verviers;

le 18 mars 2025 (CRIC 104 (2024-2025)), audition de:

- Mme Marique, Secrétaire générale du Service public de Wallonie (SPW);
- M. Mouzelard, Inspecteur général du Département des voies hydrauliques de Liège et des barrages-réservoirs du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI);

le 15 avril 2025 (CRIC 122 (2024-2025)), audition de:

- M. Degey, Bourgmestre de Verviers;
- M. Beltran, Bourgmestre de Trooz;

le 27 mai 2025 (CRIC 142 (2024-2025)), audition de:

- M. Adans, Directeur financier de la SA Corman;
- M. Kopp, Responsable du site d'exploitation de Depairon SA.

Pétition pour la défense du projet d'extension du tram liégeois vers Herstal et Seraing:

le 13 mai 2025 (CRIC 131 (2024-2025)), audition de:

- M. Callut, Représentant des pétitionnaires.

143. Art. 130 du Règlement du Parlement de Wallonie.

Pétition pour un mode de sépulture naturel de nos animaux de compagnie:

le 24 juin 2025 (CRIC 161 (2024-2025)), audition de:

- M. Gandin, Représentant des pétitionnaires;
- M. Gennen, Représentant des pétitionnaires;
- M. Luxen, Représentant des pétitionnaires.

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation**Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public:**

le 19 novembre 2024 (CRIC 43 (2024-2025)), audition de:

- M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.

Les missions et la feuille stratégique de Wallonie Entreprendre:

le 13 mai 2025 (CRIC 132 (2024-2025)), audition de:

- M. Vanderijst, Président du comité de direction de Wallonie Entreprendre;
- M. Hilgers, Président du conseil d'administration de Wallonie Entreprendre.

L'attractivité de la Wallonie:

le 8 juillet 2025 (CRIC 174 (2024-2025)), audition de:

- Mme Delcomminette, Administratrice générale de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx);
- M. Dehalu, Directeur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia;
- Mme Moreau, Associée au cabinet d'audit financier et de conseil Ernst & Young;
- M. Wattenbergh, Senior Advisor du cabinet d'audit financier et de conseil Ernst & Young.

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale**La gestion et les résultats du biomonitoring concernant les PFAS:**

le 1^{er} octobre 2024 (CRIC 16 (2024-2025)), audition de:

- Mme Detaille, Directrice générale de l'Institut scientifique de service public (ISSeP).

Le plan stratégique sur les PFAS:

le 15 octobre 2024 (CRIC 24 (2024-2025)), audition de:

- M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.

Rapport annuel 2023 d'Unia:

le 19 novembre 2024 (CRIC 44 (2024-2025)), audition de:

- M. Charlier, Directeur d'Unia.

Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public:

le 19 novembre 2024 (CRIC 44 (2024-2025)), audition de:

- M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.

Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'accueil en Wallonie des personnes en situation de handicap – Cas particulier des Français hébergés en territoire wallon:

le 28 janvier 2025 (CRIC 81 (2024-2025)), audition de:

- M. Rigaux, Premier Auditeur-Réviseur à la Cour des comptes;
- M. Rappe, Conseiller à la Cour des comptes.

Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la santé mentale – Prise en charge par les services spécialisés extrahospitaliers relevant de l'autorité wallonne:

le 28 janvier 2025 (CRIC 81 (2024-2025)), audition de:

- M. Rappe, Conseiller à la Cour des comptes.

Rapport de la Cour des comptes concernant les marchés publics de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE):

le 25 février 2025 (CRIC 97 (2024-2025)), audition de:

- M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes.

Les résultats de la troisième phase du biomonitoring humain wallon:

le 1^{er} avril 2025 (CRIC 113 (2024-2025)), audition de:

- Mme Detaille, Directrice générale de l'Institut scientifique de service public (ISSeP);
- Mme Jacques, Chargée de projets de l'Institut scientifique de service public (ISSeP).

Le dispositif des salles de consommation à moindre risque:

le 2 avril 2025 (CRIC 116 (2024-2025)), audition de:

- M. Hogge, Chargé de projets scientifiques chez Eurotox;
- M. Nicaise, Chargé de cours à l'institut de recherche Santé et Société de l'UCLouvain et Coordinateur francophone de la Cellule générale de politique drogues;
- Mme André, Chargée de cours à l'Université de Liège (ULiège);

le 14 mai 2025 (CRIC 135 (2024-2025)), audition de:

- Mme Lannoy, Administratrice générale de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ);
- Mme Bouton, Inspectrice générale de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ);
- Mme Lorant Dourte, Agente de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ);
- M. Clavie, Président de la Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes (FEDITO W);
- M. Breynart, Administrateur de la Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes (FEDITO W);
- M. Goosdeel, Directeur exécutif de l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA);

le 28 mai 2025 (CRIC 146 (2024-2025)), audition de:

- M. Maisse, Directeur du Pôle seconde ligne de l'ABL Transit;
- M. Fanelli, Directeur du Pôle de la réduction des risques & Outreach de l'ASBL Transit;
- Mme Brian, Médecin;
- M. Davio, Juge de paix de Dinant;
- M. Fiasse, Procureur du Roi de Charleroi;
- M. Brichet, Substitut du procureur du Roi de Charleroi;
- Mme Delmotte, Directrice générale de l'ASBL Trempline.

Les effets sanitaires et environnementaux des pesticides:

le 24 juin 2025 (CRIC 162 (2024-2025)), audition de:

- M. Cleeren, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG);
- Mme Bertrand, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG);
- M. Pauluis, Membre de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale (SSMG);
- M. Schiffers, Professeur honoraire de l'ULiège;
- M. Wieërs, Directeur du Département de médecine de l'Université de Namur;
- M. Herman, Inspecteur général du Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA);

le 8 juillet 2025 (CRIC 175 (2024-2025)), audition de:

- Mme Detaille, Directrice générale de l'Institut scientifique de service public (ISSeP);
- Mme Defourny, Coordinatrice de Canopea;
- M. Seny, Chargé de mission de Natagora;
- M. Verhaeghe, Directeur de Dryade;
- Mme Van Damme, Secrétaire générale de Nature et Progrès;
- Mme Pissoort, Responsable plaidoyer pesticides de Nature et Progrès;
- M. Tricot, Inspecteur général du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE).

La contamination de l'eau à Ramilies:

le 17 juillet 2025 (CRIC 179 (2024-2025)), audition de:

- M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale;
- M. Baiwir, Directeur général du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE);
- M. Van Sevenant, Président du comité de direction de la Société wallonne des eaux (SWDE).

Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives

Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public:

le 18 novembre 2024 (CRIC 39 (2024-2025)), audition de:

- Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives.

Commission du tourisme et du patrimoine

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public:

le 18 novembre 2024 (CRIC 40 (2024-2025)), audition de:

- Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance.



Commission de l'énergie, du climat et du logement

Rapport annuel 2023 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE);

Rapport annuel spécifique 2023 du Service régional de médiation pour l'énergie de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE);

Rapport annuel spécifique 2023 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) concernant l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et gestionnaires de réseau;

Rapport annuel 2023 de contrôle interne de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE);

Compte général de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) relatif à l'exercice d'exploitation 2023:

le 1^{er} octobre 2024 (CRIC 17 (2024-2025)), audition de:

- M. Renier, Président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

La COP29 et les enjeux climatiques européens et internationaux¹⁴⁴:

le 15 octobre 2024 (CRIC 27 (2024-2025)), audition de:

- M. Fremout, Head of Unit International Negotiations & Cooperation, service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement;
- Mme Slingenbergh, Directrice Stratégie, Analyse et Planning à la Direction générale de l'action pour le climat (DG CLIMA) de la Commission européenne.

Pétition citoyenne contre le développement anarchique des parcs éoliens en Wallonie. Demande de rejet des deux propositions de décret et de la circulaire qui vont réduire drastiquement la protection des riverains face aux nuisances engendrées par les parcs éoliens et qui vont modifier la loi sur la conservation de la nature:

le 19 novembre 2024 (CRIC 45 (2024-2025)), audition de:

- Mme Toffoli, Primo-signataire de la pétition;
- M. d'Oultremont, Représentant des pétitionnaires;
- M. Lonchay, Représentant des pétitionnaires.

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public:

le 19 novembre 2024 (CRIC 45 (2024-2025)), audition de:

- Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.

Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif aux agences immobilières sociales en Région wallonne:

le 11 février 2025 (CRIC 90 (2024-2025)), audition de:

- M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes.

La situation des agences immobilières sociales en Wallonie:

le 1^{er} avril 2025 (CRIC 114 (2024-2025)), audition de:

- M. Rausch, Président de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS);
- M. Sciarra, Directeur général du Fonds du logement de Wallonie (FLW);
- M. Jandrain, Directeur de la Direction des études et de la qualité du logement au sein du département Logement du Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie (SPW TLPE);

le 15 avril (CRIC 125 (2024-2025)), audition de:

- M. Cassiers, Fonctionnaire dirigeant du Service commun d'audit (SCA);
- Mme Facco, Directrice de la Direction de l'audit du logement du Service commun d'audit (SCA);
- M. Willems, Secrétaire général du Syndicat national des propriétaires et copropriétaires (SNPC);
- M. Rigotti, Président du Syndicat national des propriétaires et copropriétaires (SNPC);
- M. Praile, Coordinateur du Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat (RWDH).

144. Dans le cadre du Dialogue interparlementaire pour le Climat.

Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)

Projet de budget 2024 adapté de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) et dotation de la CWaPE pour l'année 2025:

le 1^{er} octobre 2024 (à huis clos), audition de:

- M. Renier, Président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

Évaluation annuelle du Président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE):

le 28 novembre 2024 (à huis clos), audition de:

- M. Renier, Président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

Mode de financement de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE):

le 13 mai 2025 (à huis clos), audition de:

- M. Renier, Président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public:

le 18 novembre 2024 (CRIC 41 (2024-2025)), audition de:

- Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

Commission chargée de questions européennes

Les priorités de la Commission européenne:

le 10 avril 2025 (CRIC 117 (2024-2025)), audition de:

- M. de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique.

Tour d'Europe - Le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034:

le 12 juin 2025 (CRIC 156 (2024-2025)), audition de:

- M. Serafin, Commissaire européen au budget, à la lutte anti-fraude et à l'administration publique.

Priorités de la présidence danoise du Conseil de l'Union européenne:

le 4 juillet 2025 (CRIC 167 (2024-2025)), audition de:

- Mme Shine, Ambassadeur du Danemark près le Royaume de Belgique.

Réunions conjointes de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale et de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Les pesticides et leurs enjeux pour l'agriculture et la ruralité:

le 25 juin 2025 (CRIC 165 (2024-2025)), audition de:

- M. Baret, Professeur à l'UCLouvain;
- M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA);
- M. Decock, Coordinateur du pôle Environnement de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA);
- M. Coulonval, Président de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA);
- M. Falys, Porte-parole de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA);
- M. Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA);
- M. Poncelet, Président de la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA);
- M. Van Hentenryk, Porte-parole de l'Union nationale des agrobiologistes belges (UNAB);
- M. Jacques, Président de l'Union nationale des agrobiologistes belges (UNAB).

le 7 juillet 2025 (CRIC 169 (2024-2025)), audition de:

- M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes;

le 10 juillet 2025 (CRIC 177 (2024-2025)), audition de:

- M. Guelton, Responsable de la cellule Autorisation des produits phytopharmaceutiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement;
- M. Goffart, Directeur général adjoint du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W);
- M. Weickmans, Expert du département Durabilité, Système et Perspectives du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W);
- M. Henriët, Chef d'unité a.i. du Département des sciences du vivant du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W);
- M. Dierickx, Coordinateur de l'ASBL GREENOTEC.

8. LISTE DES VISITES ORGANISÉES PAR LES COMMISSIONS ET COMITÉS

Commission de l'énergie, du climat et du logement

le 22 novembre 2024 – Visite de la CWaPE à Belgrade (Doc. 120 (2024-2025) N° 1).

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

le 16 janvier 2025 – Visite sur le traitement des eaux et des boues d'épuration au regard de la problématique des PFAS.

Commission de l'énergie, du climat et du logement

le 14 février 2025 – Visite de la Cimenterie Holcim à Obourg (Doc. 167 (2024-2025) N° 1);

le 4 avril 2025 – Visite du site de la société Lhoist (Doc. 211 (2024-2025) N° 1).

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal et Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

le 5 juin 2025 – Visite de la FN Herstal.

Comité « Mémoire et Démocratie »

le 6 juin 2025 – Visite de l'ASBL «Les Territoires de la Mémoire» à Liège, de l'exposition «Plus jamais ça!» et du fort d'Aubin-Neufchâteau.

Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux

le 4 juillet 2025 – Visite sur le thème de la résilience du territoire wallon après les inondations de juillet 2021 à Verviers.

9. LISTE DES RAPPORTS QUI DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS AU PARLEMENT DE WALLONIE

Une liste des rapports qui doivent être déposés au Parlement de Wallonie est publiée chaque année avant le 31 octobre sous la forme d'un document parlementaire, avec mention de la date à laquelle chacun de ces rapports a été déposé pour la dernière fois. Les rapports sont envoyés par le président du Parlement, pour examen, à la commission compétente.

Pour la session 2024-2025, cette liste a été publiée le 28 octobre 2024 (Doc. 74 (2024-2025) N° 1).

10. QUESTIONS ÉCRITES RESTÉES SANS RÉPONSE

Pour l'ensemble du Gouvernement, le nombre de questions écrites restées sans réponse dans le délai réglementaire depuis le début de la législature est de 58. Cela représente 1,75 % des 3 316 questions déposées.

Les ministres restant en retard de réponses sont :

- M. le Ministre-Président Dolimont, avec 4,66 %;
- M. le Ministre Desquesnes, avec 0,09 %;
- M. le Ministre Jeholet, avec 5,91 %;
- M. le Ministre Coppieters, avec 1,57 %;
- Mme la Ministre Galant, avec 6,56 %;
- Mme la Ministre Neven, avec 0,40 %;
- Mme la Ministre Dalcq, avec 0,61 %.

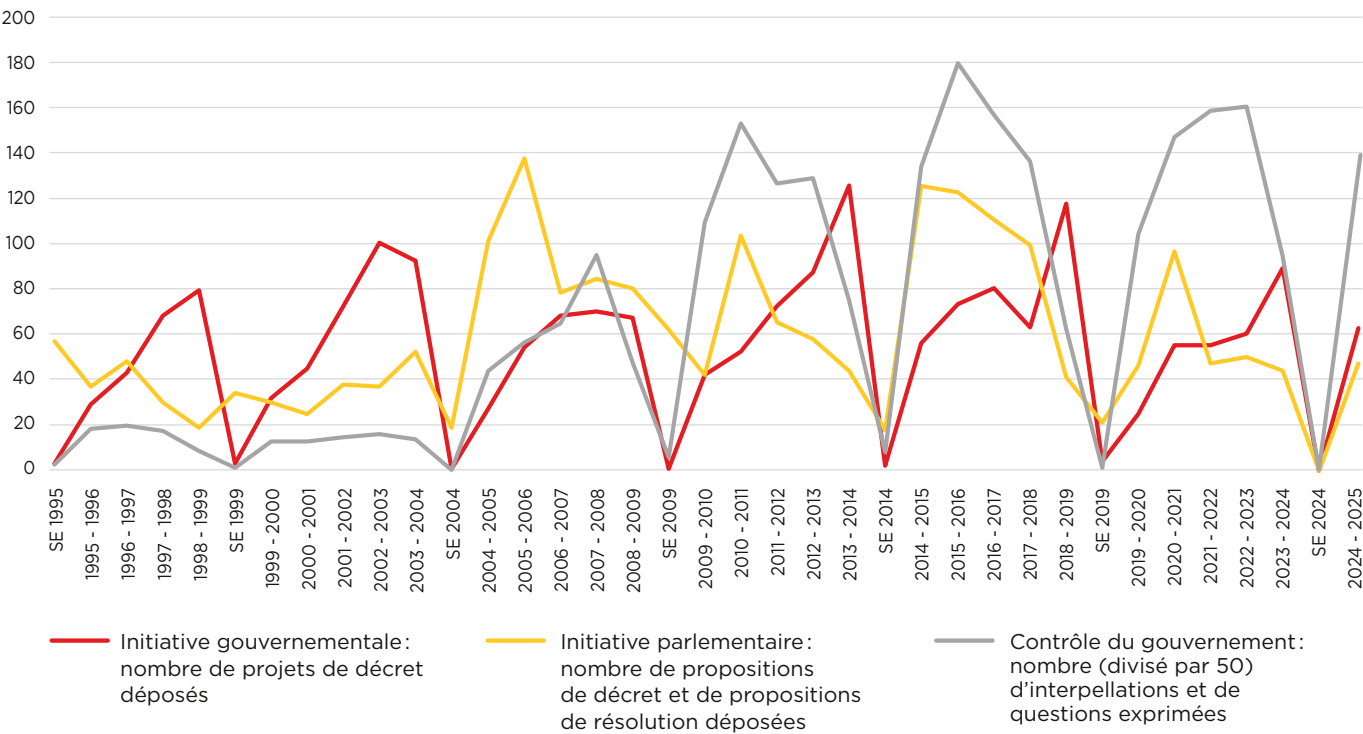


Tableau récapitulatif du nombre des questions écrites restées sans réponse à ce jour

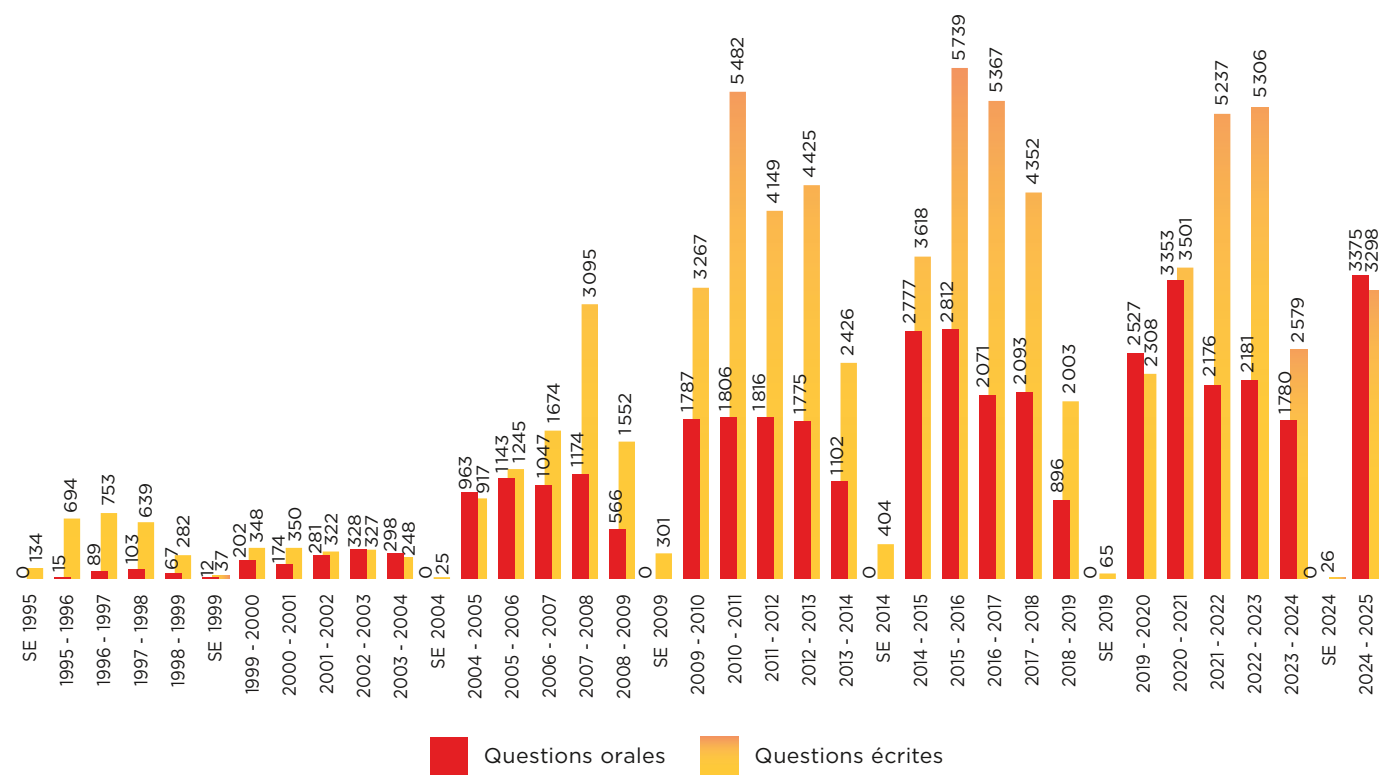
Clôturé le vendredi 5 septembre 2025 à 10:00:48

	Nombre de questions posées depuis le début de la législature	Nombre de questions restées sans réponse après 15 jours	%
Monsieur DOLIMONT Adrien, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal	279	13	4,66 %
Monsieur DESQUESNES François, du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux	1116	1	0,09 %
Monsieur JEHOLET Pierre-Yves, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation	389	23	5,91 %
Monsieur COPPIETERS Yves, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Economie sociale	636	10	1,57 %
Madame GALANT Jacqueline, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives	122	8	6,56 %
Madame LESCRENIER Valérie, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance	196	0	0,00 %
Madame NEVEN Cécile, Ministre de l'Energie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports	252	1	0,40 %
Madame DALCQ Anne-Catherine, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité	326	2	0,61 %
TOTAL	3 316	58	1,75 %

11. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE DEPUIS 1995

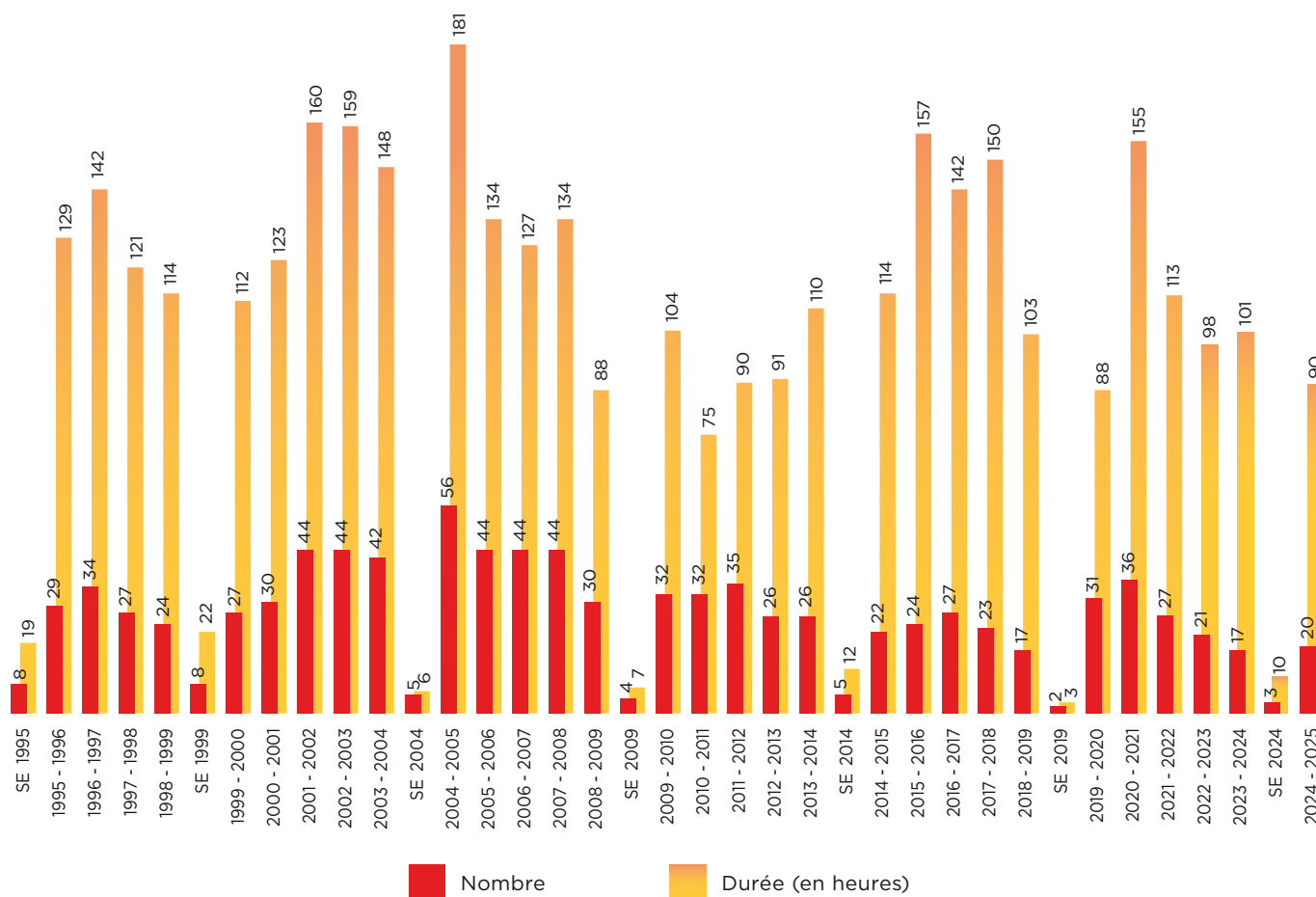


12. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE QUESTIONS ÉCRITES ET DE QUESTIONS ORALES DEPUIS 1995

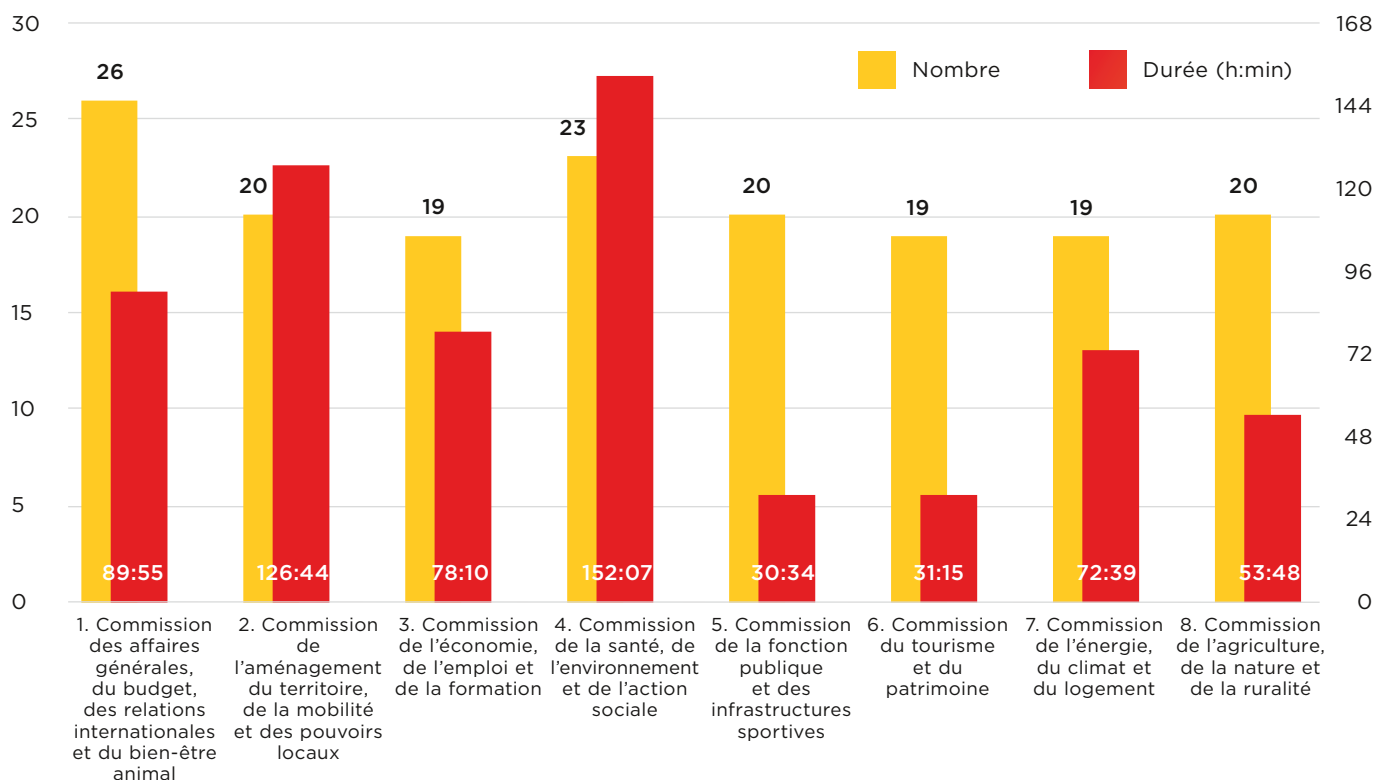




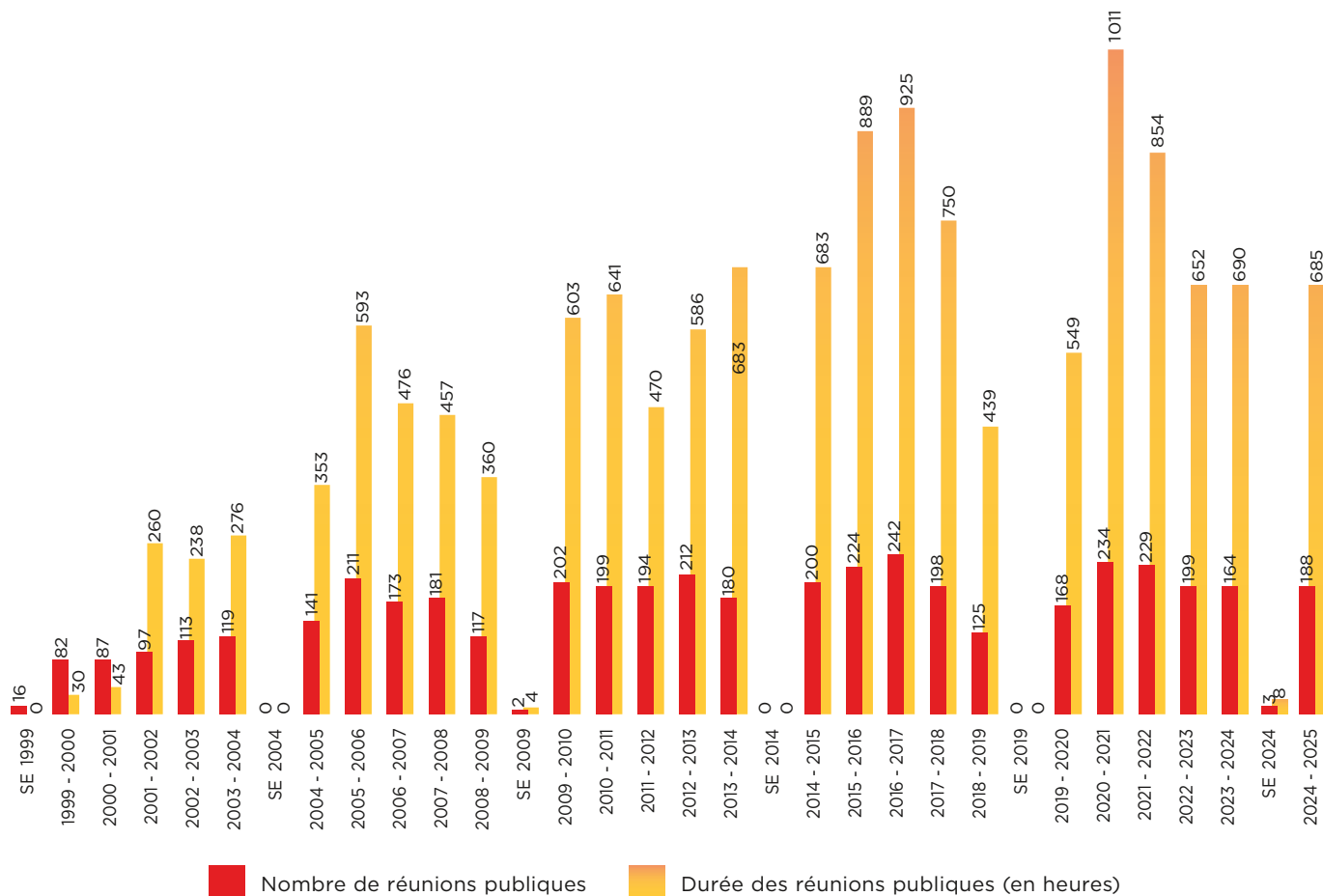
13. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS DE SÉANCES PLÉNIÈRES DEPUIS 1995



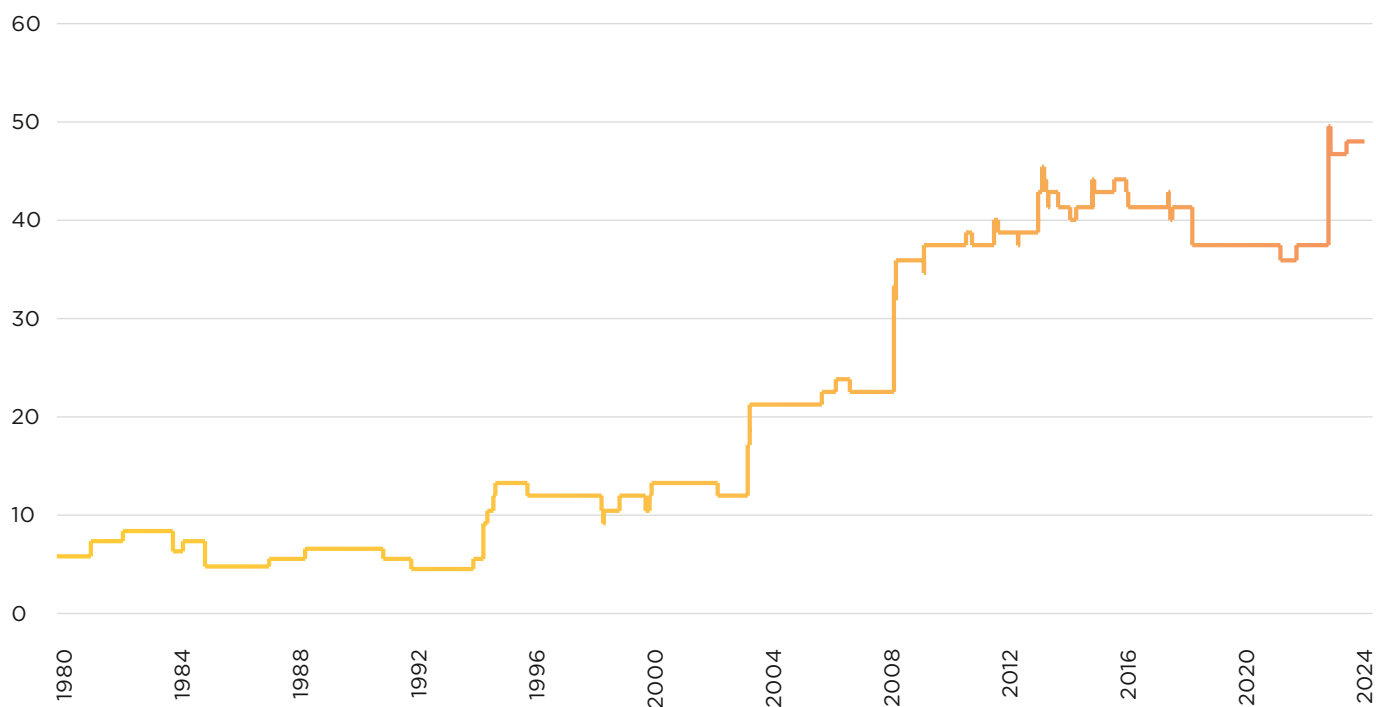
14. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE COMMISSION EN 2024-2025



15. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS PUBLIQUES DE COMMISSION DEPUIS 1999



16. POURCENTAGE DE FEMMES AU PARLEMENT DE WALLONIE



17. SYNTHÈSE CHIFFRÉE DE LA SESSION ORDINAIRE 2024-2025 ET DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

SESSION	SE 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	SE 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004
Projets de décret	3	29	43	68	79	3	32	45	72	100	92
Propositions de décret	57	30	38	23	13	29	26	16	25	18	41
Résolutions	-	7	10	7	6	5	4	9	13	19	11
Motions	2	40	19	13	9	2	14	9	3	4	7
Interpellations	2	112	57	34	18	2	17	14	18	11	19
Questions orales	-	15	89	103	67	12	202	174	281	328	298
Questions d'actualité	6	104	102	89	65	8	87	96	121	145	115
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	134	694	753	639	282	37	348	350	322	327	248

SESSION	SE 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	SE 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Projets de décret	1	27	54	68	70	67	1	42	52	72	87	125
Propositions de décret	19	75	75	44	40	40	60	20	54	35	22	25
Résolutions	-	26	62	34	44	40	2	22	49	30	36	19
Motions	2	22	18	21	14	12	4	28	24	14	22	10
Interpellations	-	127	253	296	295	165	-	228	145	128	73	31
Questions orales	-	963	1143	1047	1174	566	-	1787	1806	1816	1775	1102
Questions d'actualité	-	193	184	210	188	87	-	174	203	233	157	178
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	25	917	1245	1674	3095	1552	301	3267	5482	4149	4425	2426

SESSION	SE 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	SE 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	SE 2024	2024 2025
Projets de décret	2	56	73	80	63	117	4	25	55	55	60	89	-	63
Propositions de décret	16	59	35	46	53	27	21	29	53	27	41	28	7	27
Résolutions	2	66	87	64	46	14	-	17	43	20	9	16	-	21
Motions	3	15	29	42	52	41	-	74	179	175	211	106	2	103
Interpellations	-	51	67	59	50	32	-	52	118	144	193	109	-	43
Questions orales	-	2777	2812	2071	2093	896	-	2527	3353	2176	2181	1780	-	3375
Questions d'actualité	-	244	264	249	253	165	-	244	270	291	268	197	-	271
Questions urgentes	-	-	77	66	55	30	-	69	98	56	68	58	-	90
Questions écrites	404	3618	5739	5367	4352	2003	65	2308	3501	5237	5306	2579	26	3298

Décrets, motions et résolutions: textes déposés

Interpellations et questions développées

Questions écrites déposées





PARLEMENT
DE WALLONIE

Square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur
081.23.10.36 - courriel@parlement-wallonie.be

Éditeur responsable: Parlement de Wallonie,
Square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur